



REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET



Projet de Loi de Finances pour l'année 2026

Sénégal
2050

Table des matières

I. LA SITUATION MACROECONOMIQUE.....	3
II. LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026	5
III. DES DÉFIS PERSISTANTS À RELEVER POUR MIEUX RÉUSSIR LA TRANSFORMATION SYSTÉMIQUE DE L'ÉCONOMIE.....	15
IV. LES CHIFFRES CLES DU BUDGET 2026.....	16
EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE	20
PREMIERE PARTIE : DONNEES GENERALES DU BUDGET DE L'ETAT.....	21
TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET CHARGES DE L'ETAT	21
TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES À L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES	29
DEUXIEME PARTIE : REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES ET DISPOSITIONS DIVERSES	32
TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CREDITS DES PROGRAMMES ET DOTATIONS.....	32
TITRE II : DISPOSITIONS DIVERSES	35
PROJET DE LOI	41
PREMIERE PARTIE : DONNEES GENERALES DU BUDGET DE L'ETAT.....	42
TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET CHARGES DE L'ETAT	42
TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES À L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES	45
DEUXIEME PARTIE : REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES ET DISPOSITIONS DIVERSES	48
TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CREDITS DES PROGRAMMES ET DOTATIONS.....	48
TITRE II : DISPOSITIONS DIVERSES	49
ANNEXE I : TABLEAU DES RECETTES DU BUDGET GENERAL ET DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR PAR ARTICLE, PARAGRAPHE	54
ANNEXE II : TABLEAU RECAPITULATIF GLOBAL EN AE/CP PAR CATEGORIES DE DEPENSES ..	56
ANNEXE IV : DEFICIT STANDARD	75
ANNEXE V : LISTE DES PROJETS FINANCES PAR LE PRES	76
ANNEXE VI : SERVICE PREVISIONNEL DE LA DETTE PUBLIQUE	81
En Milliards FCFA	81
ANNEXE VII : TABLEAU MATRICIEL CROISE DE LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE ET ECONOMIQUE HORS CST	82
ANNEXE VIII : TABLEAU MATRICIEL CROISE DE LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE ET FONCTIONNELLE HORS CST	84
ANNEXE IX : TABLEAU MATRICIEL CROISE DE LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE ET ECONOMIQUE HORS CST	88
ANNEXE X : PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL ET MENSUALISE 2026	89
ANNEXE XI : SITUATION DES RESTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2025	92
ANNEXE XII : LISTE DES PROJETS FINANCES SUR RESSOURCES EXTERIEURES PAR SOURCE DE FINANCEMENT.....	93
ANNEXE XIII : RÉPARTITION PAR SECTION DU PLAFOND D'AUTORISATION DES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2026	105

EXPOSE GENERAL DES MOTIFS

I. CONTEXTE GENERAL

Le présent projet de Loi de Finances pour l'année 2026, constitue le deuxième exercice du genre mené sous l'égide de **Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE**, Président de la République du Sénégal.

Il s'inscrit dans la volonté politique d'asseoir un État résolument orienté vers l'édification d'un « **Sénégal souverain, juste et prospère** ». Cette dynamique nationale et inclusive, repose sur les valeurs cardinales articulées autour du triptyque fondateur : « **JUB, JUBAL, JUBANTI** ».

L'**Agenda national de Transformation (ANT) Vision « Sénégal 2050 »** en est le socle qui dévoile assurément le cadre stratégique et les dispositifs opérationnels.

Ce référentiel des politiques publiques consacre une approche de transformation systémique, fondée sur un modèle de développement endogène et durable. Il privilégie la valorisation des ressources et des potentialités territoriales, suivant une logique de responsabilisation, de viabilité et de compétitivité des collectivités territoriales.

Sous ce rapport, la vision est déclinée en quatre (4) axes stratégiques :

- (i) une économie compétitive ;
- (ii) un capital humain de qualité et une équité sociale ;
- (iii) un aménagement et un développement durables ;
- (iv) une bonne gouvernance et un engagement africain.

La dimension opérationnelle de l'ANT est actée par l'adoption de plusieurs instruments, en particulier la Stratégie nationale de Développement (SND 2025-2029) et le Plan de Redressement économique et social (PRES), dénommé « **JUBANTI KOM** ».

Ainsi, le présent projet de loi de finances pour l'année 2026 est arrimé à ce dispositif et au cadre macroéconomique.

I. LA SITUATION MACROECONOMIQUE

La croissance de l'économie mondiale devrait atteindre 3,0% en 2025 et 3,1% en 2026¹. Elle fait face à des défis structurels majeurs, dont l'accroissement préoccupant

¹ Fonds monétaire international, Perspectives de l'économie mondiale (PEM), juillet 2025.

de la dette publique internationale qui, selon le FMI, pourrait atteindre 100% du PIB mondial d'ici à 2030.

Cette situation, combinée à l'incertitude d'une « guerre commerciale généralisée » et à la montée des tensions géopolitiques, fragilise la résilience budgétaire de nombreux États.

À l'échelle régionale, l'Afrique subsaharienne présente un profil économique relativement résilient face à cette tendance mondiale défavorable. La région devrait bénéficier d'une accélération de sa croissance, avec des prévisions s'établissant à 3,7% en 2025 et à une moyenne de 4,2% sur la période 2026-2027. Néanmoins, cette trajectoire positive demeure vulnérable aux chocs climatiques, à la crise de l'endettement et à la persistance de foyers de tensions sécuritaires.

Au plan sous régional, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) maintient une dynamique favorable, avec une croissance soutenue, passant de 5,9% en 2024 à 6,0% en 2027, selon les perspectives économiques de la Banque mondiale.

Au niveau national, l'économie sénégalaise a connu des chocs conjoncturels ralentisseurs au cours de l'année 2025. En effet, avec la publication du rapport de la Cour des Comptes sur la situation des finances publiques de la période 2019 à fin mars 2024, des irrégularités majeures ont été révélées, relativement aux agrégats budgétaires. Il est notamment révélé un endettement public de 119% du PIB, aggravé par une dette bancaire contractée hors circuit budgétaire et un déficit budgétaire d'environ 12% du PIB en 2024. Cette situation défavorable a comme conséquences une réduction des marges budgétaires de l'Etat.

Aussi, les prévisions de croissance pour l'année 2025, initialement attendues à 8%, ont-elles été revues à 7,8% du fait d'un ralentissement de 0,2% dans les secteurs chimique et agroalimentaire.

En dépit de ces obstacles, la détermination du Gouvernement a permis de préserver les performances économiques du pays grâce au déploiement de la Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029. Cette approche stratégique devrait permettre une progression du PIB réel de 5,5%, en moyenne sur la période 2026-2028, portée par les contributions respectives des secteurs primaire (+6,5%), tertiaire (+6%) et secondaire (+3,2%). Hors Agriculture et Hydrocarbures, le PIB réel est projeté à 5,8% en 2026 contre 3,8% en 2025.

Au titre de l'année 2026, l'amélioration attendue des performances de mobilisation des ressources sera portée par une série de réformes, notamment la révision du Code général des Impôts, du Code des Douanes et la mise en œuvre du Code des Investissements. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du déploiement du Plan de Redressement économique et social (PRES) dont « l'objectif est de s'orienter

définitivement vers un modèle nouveau, préalable à l'**Impulsion** et à l'**Accélération** » comme décliné par Monsieur le Premier Ministre. En effet, le PRES repose sur une série de trente-sept (37) mesures structurantes qui visent à atteindre la souveraineté financière, la relance sectorielle et le soutien à l'économie nationale.

Le projet de Loi de Finances pour l'année 2026 met en œuvre, sur une séquence annuelle, les grandes orientations économiques et sectorielles, en vue de satisfaire les attentes légitimes des populations, tout en respectant les exigences d'une gestion rigoureuse des finances publiques.

II. LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Pour rappel, le projet de Loi de Finances pour l'année 2026 s'inscrit dans les grandes orientations stratégiques définies par le Gouvernement à travers l'Agenda national de Transformation. À cet effet, il est en droite ligne avec la Stratégie d'Urgence de la Phase de Redressement économique.

Pour assurer la transformation systémique à l'horizon 2050, les politiques publiques seront articulées autour des cinq objectifs suivants :

- la construction d'un modèle économique endogène, à partir des pôles territoriaux de développement ;
- le développement d'un capital humain de qualité et d'une équité sociale ;
- le renforcement de la stabilité nationale dans le cadre de l'intégration régionale ;
- la promotion de la bonne gouvernance dans l'action publique ;
- la promotion des sciences et de l'innovation technologique et le développement d'un financement adéquat de l'économie.

Ces orientations seront traduites au plan budgétaire et au niveau des politiques sectorielles.

1. Orientations budgétaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique économique et sociale, les nouvelles orientations retenues devraient permettre de restaurer la crédibilité et la viabilité des finances publiques. De ce fait, les mesures ci-après seront mises en œuvre :

✓ **une politique d'assainissement des finances publiques**

L'assainissement des finances publiques se poursuivra par le biais d'une consolidation budgétaire à court terme. Ainsi, la réduction progressive du déficit budgétaire permettrait de le ramener progressivement à 3% en 2027 conformément au Pacte de Convergence et de stabilité budgétaire de l'UEMOA. En effet, le déficit global établi à environ 12% en 2024, est prévu en 2025 à 7,8% et attendu à 5,37% en 2026. Mieux, le solde budgétaire de base s'est fortement amélioré passant de -678,5 milliards de FCFA dans la LFI 2025 à -81,6 milliards de FCFA dans le projet de LFI 2026, traduisant ainsi, les efforts internes de l'Etat, pour aller résolument vers la consolidation budgétaire.

Parallèlement, l'apurement des arriérés de paiement se poursuivra en 2026, sur la base des montants certifiés par l'Inspection générale des Finances, suivant une programmation qui tient compte de la soutenabilité financière.

✓ **une meilleure maîtrise de la masse salariale**

La maîtrise de la masse salariale demeure une priorité du Gouvernement. Elle exige une gestion rigoureuse des effectifs de la fonction publique, notamment à travers l'introduction des plafonds d'emploi par ministère et par institution constitutionnelle, dans le présent projet de Loi de Finances, conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances.

La programmation de ces plafonds d'emplois repose sur l'encadrement des recrutements, en cohérence avec le cadrage budgétaire et sur un meilleur suivi des mouvements de personnel entre les différentes administrations.

En outre, les autorisations d'emplois feront l'objet d'un suivi infra annuel dans le cadre de l'exécution du budget de l'année 2026, pour s'assurer du respect des plafonds fixés.

✓ **un endettement choisi et avantageux**

L'ambition du Gouvernement est de réduire considérablement le poids de la dette publique, en le ramenant à la norme communautaire de 70% du PIB à moyen terme, à travers une stratégie d'endettement prudente, une sécurisation des engagements conditionnels et un recours aux instruments de financements adaptés.

A cet effet, l'adoption d'une politique d'endettement adaptée aux objectifs fixés dans le cadre de l'assainissement des finances publiques permet de ne pas hypothéquer les marges de manœuvre du Gouvernement mais aussi de sauvegarder les intérêts des générations futures. A ce titre, la stratégie de gestion active de la dette va privilégier le recours accru au marché régional et aux financements libellés en FCFA et en euros. En outre, elle englobe d'autres instruments tels que les diaspora bonds, les sukuk, les

PPP et les financements verts. La révision du partenariat multilatéral est aussi essentielle pour mieux maîtriser l'endettement.

A cet effet, un système d'information performant de centralisation et de gestion de la dette sera mis en place et connecté au Système intégré de Gestion des Finances publiques (SIGIF).

✓ **une politique fiscale innovante et efficace**

L'adoption d'une politique fiscale innovante, efficace, efficiente, équitable et transparente se traduira, entre autres, par une mobilisation optimale de recettes grâce à la mise en œuvre des mesures de la Stratégie d'Urgence de la Phase de Redressement économique (SUPREC) 2025-2028. En effet, le développement économique et social doit être soutenu par l'exploration de nouvelles niches fiscales à grandes capacités contributives. Il est également opportun de prendre en compte les enjeux liés à la maîtrise des mutations de la structure économique, produits par le développement fulgurant des transactions numériques, ainsi que ceux relatifs à des consommations à risques comme les jeux, l'alcool et le tabac.

A cet effet, les mesures consécutives à la modification du Code général des Impôts permettront de générer des ressources fiscales supplémentaires.

Ainsi, en plus des recettes fiscales, la progression des recettes budgétaires serait portée, notamment, par des recettes additionnelles de **762,6 milliards FCFA** issues de l'estimation des mesures du PRES telles que :

- la taxation des jeux de hasard pour 300 milliards de FCFA ;
- la taxation des services « mobile money » estimée à plus de 76,5 milliards de FCFA ;
- la suppression des valeurs de correction au profit des valeurs transactionnelles sur certains produits générateurs de recettes comme le riz et l'huile, ce qui devrait rapporter 29 milliards de FCFA ;
- la réactivation des droits de sortie sur les exportations d'arachide qui devrait générer 9 milliards de FCFA ;
- le relèvement de la taxation sur le tabac de 70% à 100% qui devrait rapporter 8,2 milliards de FCFA ;
- les gains attendus de la rationalisation des dépenses fiscales pour 100 milliards de FCFA ;

- la réactivation des droits à l'importation des téléphones portables ferait gagner 18,8 milliards de FCFA ;
- la taxe à l'importation des noix de cajou est attendue à 5 milliards de FCFA ;
- la taxe sur l'exportation d'or est projetée à 26,3 milliards de FCFA ;
- la taxe sur l'importation des véhicules devrait générer 28,5 milliards de FCFA ;
- le relèvement de la taxe sur l'alcool et les liquides alcoolisées à 65% et ceux produits localement à 40% devrait générer 2,6 milliards de FCFA ;
- les dividendes issues des surplus imputables aux sociétés minières sont attendues à 9 milliards de FCFA ;
- la taxe topographique est projetée à 0,96 milliard de FCFA ;
- les recettes attendues de la régularisation foncière massive sont estimées à 100 milliards de FCFA ;
- la « Régularisation - renouvellement » de convention de concession aux opérateurs téléphoniques, attendue à 50 milliards de FCFA.

✓ **la transparence, la crédibilité et la sincérité budgétaires**

Le renforcement de la transparence, de la crédibilité et de la sincérité budgétaires implique une meilleure traçabilité des dépenses inscrites au profit des services non personnalisés de l'Etat, ne bénéficiant pas de la personnalité juridique et ne disposant pas d'un Agent comptable. En effet, le projet de Loi de Finances 2026 va constituer une étape décisive, en procédant à une bonne imputation sur toutes les dépenses jusque-là rattachées aux lignes budgétaires « transferts ». Ce reclassement se fera conformément aux dispositions du décret n°2022-1576 du 1^{er} septembre 2022 portant nomenclature budgétaire de l'État, modifié par le décret n°2025-89 du 14 janvier 2025. Toutefois, compte tenu de leur nature, certaines dépenses telles que les fonds d'interventions, les transferts aux ménages, les subventions pour le fonctionnement des structures personnalisées, les contributions aux organisations internationales etc. continueront d'être exécutées au niveau des lignes « transferts ».

✓ **une amélioration du cadre de gouvernance financière**

Le **renforcement du dialogue de gestion** sera de mise à toutes les étapes du processus budgétaire au sein des services dépensiers puis entre lesdits services et le Ministère en charge des Finances pour une meilleure prise en compte de leurs besoins spécifiques.

La **reddition des comptes** sera systématisée avec la mise en œuvre de mécanismes de transparence et de suivi qui tourneront autour d'un renforcement du reporting par la publication régulière du rapport trimestriel d'exécution budgétaire (RTEB), du bulletin statistique, du rapport annuel de performance (RAP) et des comptes administratifs des ordonnateurs (CAO), etc.

L'adaptation du système d'information budgétaire est nécessaire en vue de l'étendre aux ressources extérieures et d'en assurer la couverture sur toute la phase de l'exécution budgétaire.

✓ **une gestion rationnelle des investissements publics**

La mise en place d'un **processus rénové de maturation**, de **priorisation** et de suivi physique et financier des **investissements publics** est gage d'efficacité dans la gestion des finances publiques. En effet, la sélection et la programmation des investissements publics se feront conformément aux dispositions du décret n°2023-2142 du 31 octobre 2023, avec une priorisation des projets ayant suivi tout le processus de maturation et alignés au nouveau référentiel. Ces projets feront, dès 2026, l'objet d'un suivi physico financier régulier.

2. Orientations sectorielles

Pour faire de l'équité sociale une réalité transversale à tous les secteurs, le « Plan DIOMAYE pour la Casamance » a été lancé pour consolider la paix et favoriser la réinsertion socio-économique des populations de retour dans leurs villages. A cet effet, le Gouvernement s'était engagé à assurer la mobilisation des ressources budgétaires destinées aux interventions des départements ministériels à travers différents programmes. Ces efforts vont se poursuivre avec la construction du second pont de Ziguinchor, la construction de la route Sénoba-Ziguinchor, la rénovation des aéroports de Ziguinchor et Cap Skirring, la construction de la boucle de Fouladou, le projet de développement Tiers sud, la construction de la route Tanaff-Sédhiou, le projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable dans la région de Ziguinchor, le projet d'Urgence pour la modernisation des axes et territoires frontaliers (PUMA), le projet de développement économique de la Casamance et l'amélioration de la santé et du bien-être des adolescents et jeunes des régions de Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Tamba et Kédougou.

Par ailleurs, **les secteurs sociaux** constituent un puissant levier de développement économique, culturel et social de la Nation à travers la formation de ressources humaines qualifiées et la production de connaissances scientifiques et technologiques capables de stimuler la croissance économique.

À cet effet, le Gouvernement mettra en place un **système éducatif** basé sur l'accès, la qualité et la gouvernance, en vue de renforcer son efficacité, sa résilience et sa pertinence. A ce titre, l'Etat a engagé un important programme d'acquisition de mobiliers et de manuels scolaires. En outre, les projets de construction de collèges et de lycées dans les 45 départements du pays devraient effectivement contribuer à une meilleure inclusion scolaire et éducative.

L'**Enseignement supérieur** s'est fixé comme objectif général de contribuer à la formation d'un capital humain de qualité et au développement d'un système de recherche et d'innovation dynamique. A ce titre, il est prévu la poursuite du recrutement de plusieurs enseignants-chercheurs, sur 3 ans (2025-2027), dont cinq cents (500) seront affectés à leurs postes en 2026. Relativement à la **Recherche** et à l'**Innovation**, l'érection de cette activité en programme budgétaire constitue un pas décisif pour permettre à ce sous-secteur d'être un levier d'émergence d'une économie compétitive.

La **Formation professionnelle**, levier fondamental de la création d'emploi et du développement des apprentissages, jouera un rôle prépondérant dans la réponse à apporter par l'État dans le développement des offres de formation adaptées aux besoins de l'économie et, particulièrement au niveau des pôles territoires, pour dynamiser les moteurs de croissance et garantir l'équité et l'inclusion. Il s'agira ainsi, en sus des efforts sur l'équité, de mettre en œuvre un dispositif innovant d'appui à l'insertion socioprofessionnelle pour mieux accompagner les demandeurs d'emplois. Ce dispositif sera accompagné par la nouvelle convention Etat-employeur. Les efforts seront maintenus dans le sous-secteur de la formation duale (Ecole-Entreprise) avec un objectif de trente-cinq mille (35 000) diplômés insérés, chaque année, selon plusieurs métiers et compétences.

La politique de **Jeunesse** et des **Sports** mettra l'accent sur l'amélioration de la qualité de la pratique sportive, la relance du sport scolaire et universitaire (levier pour l'apprentissage et la détection de talents potentiels), la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes avec des instruments d'appui à l'employabilité des jeunes et d'accès aux financements, ainsi que sur l'accompagnement ciblé par des infrastructures socioéducatives et socioéconomiques.

Au titre de la **Santé**, l'accent sera mis sur la modernisation des structures sanitaires et leur mise aux normes, afin de garantir une offre de services de qualité. Cette orientation passera par le relèvement du plateau technique, le développement de l'industrie pharmaceutique locale, le renforcement et la répartition équitable des ressources humaines de qualité, à tous les niveaux, le renforcement de la prévention et de la promotion de la santé. Sur instruction de son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, un ambitieux programme de construction et d'équipement de 35 centres de santé sera démarré dès le début de l'année 2026, pour une meilleure

démocratisation de l'accès aux soins de qualité. Aussi, pour renforcer le capital humain dans le secteur, il est prévu le recrutement de deux mille deux cent cinquante (2250) profils techniques (médecins, techniciens supérieurs, infirmiers, sage-femmes, assistants sociaux etc.) et de deux cent cinquante (250) profils support. En termes de gouvernance, le système mise sur la digitalisation intégrale en vue de réussir l'implémentation du « dossier patient informatisé ».

Dans le secteur de l'**Eau et de l'Assainissement**, l'approche basée sur la sécurité permettra de renforcer la résilience des terroirs et d'atteindre l'accès universel à des services durables par la mise œuvre des mesures suivantes :

- l'amélioration de l'accès sécurisé et inclusif à l'eau potable, ainsi que la promotion de l'eau productive passant notamment par des projets innovants tels que le projet de Grand transfert d'eau et celui relatif à la construction de l'usine de dessalement de la grande côte ;
- le renforcement et le renouvellement du patrimoine des ouvrages d'eau et d'assainissement, tout en corrigeant les disparités territoriales, dans le sens de discriminer positivement le milieu rural ;
- l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion durable des inondations et la mise en place de mesures de réduction du risque d'inondation en agissant sur la vulnérabilité du bâti et des populations au niveau de sept (07) sites pilotes (Touba, Sangalkam, Bambilor, Tambacounda, Kaffrine, Kaolack et Kédougou) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, combinant l'eau, l'agriculture, l'énergie et l'environnement (avec notamment le projet de mobilisation des ressources en Eau du bassin versant du Nianija Bolong).
- le renforcement de la coopération sur les bassins d'eau et le suivi des projets d'envergure sous régionale avec l' Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG).

Au titre des **infrastructures sociales**, il est prévu de réaliser :

- le programme de construction de 23 centres de formation professionnelle, sur l'étendue du territoire ;
- le programme d'éradication et de résorption des abris provisoires ;
- le programme de mise aux normes des infrastructures scolaires, dans toutes les régions ;

- l'ouverture prochaine des universités du Sénégal oriental et de Matam, ainsi que la modernisation des infrastructures universitaires existants (campus sociaux et pédagogiques, laboratoires et équipements y afférents).
- les projets relatifs aux Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2026 notamment :
 - le projet de réhabilitation des infrastructures sportives (Stade Iba Mar Diop, Piscine Olympique, et Complexe Tour de l'œuf) ;
 - le projet de construction de six bâtiments au sein de l'Université Amadou Moutar MBOW afin de garantir aux athlètes et à leurs staffs des logements conformes aux normes du Comité international olympique (CIO) ;
 - le projet de construction du complexe équestre, piloté par la Gendarmerie nationale ;
 - la construction du centre national d'oncologie de Diamniadio.

Quant aux **secteurs de souveraineté**, ils se positionnent dans l'axe stratégique de l'ANT intitulé « bonne gouvernance et engagement africain » qui est un pilier essentiel de la « Vision Sénégal 2050 ». A cet effet, le pays fait face à des défis majeurs tels que la fourniture efficace de services publics de qualité et le soutien à un environnement propice à la croissance économique et à la création d'emplois.

Ainsi, pour la promotion de la **bonne gouvernance**, l'accent sera mis sur l'élaboration de politiques en matière de promotion de la bonne gouvernance et des droits humains. En 2026, les priorités porteront sur le renforcement des moyens d'action à travers l'installation de cellules régionales de gouvernance (CRG), la valorisation des droits humains à travers la formation des acteurs judiciaires et l'organisation de consultations nationales, ainsi que sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de bonne gouvernance.

Pour la **Justice, la qualité de service et l'Etat de droit**, l'objectif est de reconstituer une société fondée sur l'équité, la justice sociale et la bonne gouvernance, dans un Etat de droit. Ainsi, en 2026, le **secteur de la justice** va mettre le curseur sur l'amélioration de l'accès, de la qualité et de l'efficacité des services juridictionnels. Il passera notamment par la réduction de la durée des détentions provisoires, la mise en place du juge des libertés et par le renforcement de l'accessibilité de la justice de proximité, en s'appuyant sur les maisons de justice, sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des juridictions, ainsi que celles des services centraux et déconcentrés, sans omettre la rénovation de la carte judiciaire, l'accélération de l'informatisation et la mise en réseau de la chaîne judiciaire, en vue de garantir une réduction significative des délais de délivrance des décisions de justice et autres actes judiciaires.

Dans le domaine de **la défense et de la sécurité**, les orientations seront axées sur la promotion d'une gouvernance et d'une sécurité modernes et performantes ainsi que sur la maîtrise des menaces externes afin de garantir le développement durable du pays, notamment par le renforcement de la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité organisée, tout en maintenant l'ordre public et en protégeant les citoyens ainsi que leurs biens.

En matière de **diplomatie**, le Sénégal a fait le choix résolu d'accorder une place particulière à l'intégration africaine, comme épine dorsale dans la déclinaison de la nouvelle politique étrangère, axée sur son « Engagement africain » et sur la poursuite de l'idéal du panafricanisme.

S'agissant des services économiques, il est attendu une forte contribution pour une compétitivité économique, un aménagement viable et un développement durable.

Opportunément, il est notamment prévu au titre des **infrastructures et de la connectivité** :

- le désenclavement de zones rurales grâce à des pistes de production et l'achèvement de la deuxième phase du Train Express Régional (TER) ;
- la poursuite des travaux de mise aux normes de la plateforme de l'aéroport international Blaise Diagne (AIBD) et celle des aéroports régionaux ;
- la modernisation du corridor Dakar-Bamako et la réduction du temps de transit à moins de 30%.

Concernant le **secteur agricole**, la vision est de « faire du Sénégal une puissance agricole assurant durablement sa souveraineté alimentaire » à travers :

- l'amélioration des productions et la valorisation des produits agro-pastoraux ;
- le renforcement de la recherche, de l'innovation, de la formation, du conseil et du financement agro-pastoral ;
- l'amélioration de la gouvernance de l'agriculture et de l'élevage.

Ces orientations seront réalisées, avec :

- la mise en place de Coopératives agricoles communautaires (CAC) ;
- la poursuite et l'amplification des opérations de maîtrise de l'eau ;
- le renforcement des infrastructures de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles et animaux ;

- le développement de la mécanisation agricole, facilité par la mise en place de services dédiés, à l'échelle nationale ;
- la facilitation de l'accès aux intrants agricoles, soutenue par des mécanismes de financement et de subventions ciblés, garantissant au producteur l'accès aux semences certifiées et aux engrais de qualité, dans les délais appropriés ;
- la lutte contre les nuisances et la gestion des risques climatiques, en rapport avec le développement de systèmes d'assurance agricole et de mécanismes de protection contre les aléas climatiques.

S'agissant de la **culture**, du **tourisme** et de **l'artisanat**, des moyens conséquents seront mobilisés pour renforcer l'attractivité du secteur touristique.

A cet effet, le **développement d'infrastructures écotouristiques et la promotion de destinations émergentes** (Sine-Saloum, Casamance, Bassin arachidier), couplés à la modernisation de l'artisanat et à la valorisation des produits locaux, l'appui à la digitalisation des métiers de l'artisanat, ainsi que la formation certifiante des artisans permettront de booster le secteur touristique et mieux capter sa contribution à la richesse nationale. Le lancement du programme « Tourisme culturel et patrimonial » incluant cinq (5) nouveaux circuits historiques, sera fortement soutenu pour promouvoir le tourisme.

En ce qui concerne le secteur stratégique des **pêches**, l'objectif est de contribuer au développement des moteurs de croissance dans des pôles territoires compétitifs, portés par la gestion durable des ressources halieutiques. Spécifiquement, il s'agira de :

- promouvoir une pêche et une aquaculture durables, pour une croissance et une souveraineté alimentaire soutenues et centrées sur les pôles territoires ;
- renforcer la performance des services des transports fluvio-maritimes, des activités portuaires et de la logistique ;
- améliorer la gouvernance, le pilotage et la coordination du secteur ;
- assurer un financement durable des investissements.

Une priorité sera également accordée **au développement du numérique et à l'écosystème de la communication**. Il s'agira notamment de moderniser les infrastructures, d'accélérer la digitalisation et la gestion intégrée des ressources et des données, de restructurer le paysage médiatique, d'améliorer la communication institutionnelle et publique, en mettant l'accent sur la diversité, la pluralité et l'inclusion dans les médias publics, mais également la sensibilisation des populations sur les questions d'intérêt public.

Au sein des pôles, des mesures de soutien devront être prises pour une **industrialisation** portée par des champions nationaux, identifiés et soutenus par :

- la mise en œuvre d'un plan d'accélération et de soutien à la modernisation des unités industrielles ;
- la promotion des parcs industriels et technologiques opérationnels, en rapport avec le secteur privé ;
- la mise en place d'un cadre incitatif pour la diffusion de la technologie dans l'économie et le développement des chaînes de valeur compétitives, tenant compte de la qualité et de la différenciation des produits, ainsi que des normes sociales et environnementales.

En somme, la mise en œuvre de ces différentes orientations sectorielles passera par la réalisation des grands projets de l'Agenda national de Transformation dont le détail est donné en annexe.

III. DES DÉFIS PERSISTANTS À RELEVER POUR MIEUX RÉUSSIR LA TRANSFORMATION SYSTÉMIQUE DE L'ÉCONOMIE

Pour mieux réussir le redressement enclenché dans le cadre du déploiement de la SND 2025-2029, plusieurs défis majeurs doivent être relevés. Il s'agit notamment de :

- la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques (mise en place de mécanismes d'adaptation et de résilience) ;
- la mise en œuvre de la stratégie « **Gas to power** » et « **Gas to industry** » à travers le développement du réseau gazier, la conversion de certaines centrales thermiques et la réalisation de nouvelles centrales à gaz ;
- la hausse du taux de transformation locale des ressources minérales extraites à travers une approche chaîne de valeur (effet d'entraînement ou effet multiplicateur) ;
- l'augmentation des surfaces emblavées et du nombre de périmètres dans les régions de production notamment dans la vallée du fleuve Sénégal, dans le sud du pays, dans la partie orientale et dans la zone des Niayes ;
- le parachèvement de la construction des universités (Matam, Sénégal oriental) ;
- la rationalisation des entités du secteur parapublic par la suppression de celles dont les missions sont déjà prises en charge par des services de l'administration centrale ;
- la stabilisation du calendrier universitaire ;

- le développement de la formation et des services logistiques, afin de faire du Sénégal la porte d'entrée maritime et aérienne de l'Afrique de l'Ouest et de le hisser en champion africain de la logistique, à l'aune de la mise en place de la Zone de Libre-échange à l'échelle africaine (ZLECAF).

En outre, pour rendre l'économie plus compétitive et plus attractive, la réduction des coûts de facteurs techniques de production est attendue à travers :

- l'accès universel à une énergie de qualité durable et à moindre coût ;
- l'autonomie du pays en hydrocarbures de qualité par la production locale et la valorisation des ressources locales ;
- la structuration et le développement des chaînes de valeurs des substances minérales ;
- la maximisation des intérêts nationaux dans le secteur extractif à travers le renforcement du contrôle des opérations ;
- le renforcement de la gouvernance et les leviers d'attractivité des secteurs énergétique et minier ;
- le développement du tissu industriel et le défi social lié à la crise de l'emploi ;
- le renforcement de la décentralisation à travers la territorialisation du développement.

IV. LES CHIFFRES CLES DU BUDGET 2026

1. Les hypothèses du projet de Loi de Finances pour 2026

Le cadrage budgétaire du projet de Loi de Finances 2026 est arrêté sur la base :

- d'un **déficit budgétaire de 5,37% du PIB** avec l'objectif d'aller vers la consolidation budgétaire en 2027 et d'atteindre un déficit de 3% du PIB en respect aux critères de convergence de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA) ;
- d'un **taux de croissance du PIB de 5%** porté par le primaire (+6,1%), le tertiaire (+5,4%) et, dans une moindre mesure, par le secondaire (+2,9%). La croissance hors agriculture et hydrocarbures est attendue à 5,5% en 2026 contre 3,7% en 2025 ;

- d'un **déflateur du PIB projeté à 2%** en 2026 contre 0,9% en 2025, cette hausse étant attribuée aux effets inflationnistes attendus des mesures fiscales du PRES, particulièrement de la taxation des services de mobile money ;
- d'un **taux de pression fiscale projeté à 23,2%** contre 19,3 % dans la LFI 2025.

2. Les grandes masses

Sur la base des principales hypothèses arrêtées par le cadrage macroéconomique et budgétaire, le projet de Loi de finances pour l'année 2026 est arrêté :

- en **recettes à 6 188,8 milliards de FCFA** contre **5 014,3 milliards de FCFA** pour la loi de finances pour l'année 2025, soit une hausse de 1 174,5 milliards de FCFA en valeur absolue et 23,4% en valeur relative ;
- en **dépenses à 7 433,9 milliards de FCFA** contre **6 614,8 milliards de FCFA** dans la loi de finances pour l'année 2025, soit une hausse de 819,1 milliards FCFA en valeur absolue et 12,4 % en valeur relative.

Pour les **recettes du budget général**, elles s'élèvent à **5 932,2 milliards FCFA** et comprennent :

- les recettes fiscales arrêtées à 5 384,8 milliards de FCFA, en hausse de 1 025,2 milliards de FCFA par rapport à la LFI 2025, portées principalement par les recettes fiscales issues du PRES pour 703,6 milliards de FCFA et les impôts et taxes sur les marchés financés sur ressources extérieures pour 269 milliards de FCFA ;
- les recettes non fiscales et autres recettes pour 355,9 milliards de FCFA dont recettes non fiscales issues du PRES pour 59 milliards de FCFA ;
- les tirages sur dons-projets projetés à 145,2 milliards de FCFA, en baisse de 54,8 milliards de FCFA ;
- les dons budgétaires pour 46,3 milliards de FCFA attendus principalement de l'Agence française de Développement, de la Coopération japonaise (JICA), de la Coopération allemande (KfW) et de l'Union européenne.

Les dépenses du budget général s'élèvent à 7 177,2 milliards de FCFA et comprennent :

- les intérêts et commissions sur la dette publique portées à **1 190,6 milliards de FCFA** contre **932,1 milliards de FCFA** dans la LFI 2025, soit une progression de 258,5 milliards de FCFA ;

- les dépenses de personnel projetées à **1 532,8 milliards de FCFA** contre 1 485,5 milliards de FCFA dans la LFI 2025, en hausse de 47,3 milliards de FCFA ;
- les dépenses d'acquisitions de biens et services et de transferts courants prévues à **1 650 milliards de FCFA** contre 1 930,5 milliards de FCFA dans la LFI 2025, soit une baisse de 280,5 milliards de FCFA. Cette baisse des dépenses de fonctionnement s'inscrit dans la logique de rationalisation des dépenses de l'Etat ;
- les dépenses en capital sur ressources internes sont prévues à **1 448,9 milliards de FCFA** contre **880 milliards de FCFA** dans la LFI 2025, soit une hausse de 568,9 milliards de FCFA grâce aux recettes attendues du PRES ;
- les dépenses en capital sur ressources externes sont portées à **1 355,0 milliards de FCFA** contre **1 167,0 milliards de FCFA** dans la LFI 2025, soit une hausse de 188 milliards de FCFA.

Les comptes spéciaux du Trésor (CST) sont projetés, en équilibre, en recettes et en dépenses à **256,7 milliards de FCFA** contre **219,7 milliards de FCFA** pour la LFI 2025, soit une hausse de 36,9 milliards de FCFA en valeur absolue et 16,8% en valeur relative.

Les CST sont composés des catégories de comptes suivantes :

- comptes d'affectation spéciale : 237,98 milliards de FCFA ;
- comptes de commerce : 0,5 milliard de FCFA ;
- comptes de prêt : 13 milliards de FCFA dont 5 milliards de FCFA pour le paiement des intérêts et autres charges sur prêts bonifiés ;
- comptes d'avance : 0,8 milliard de FCFA ;
- comptes de garanties et avals : 4,4 milliards de FCFA.

Le solde budgétaire de base s'élève à - 81,6 milliards de FCFA contre - 678,5 milliards de FCFA. Cela traduit les efforts consentis par l'État pour couvrir la quasi-intégralité de ses dépenses à partir de ses recettes internes.

Le déficit budgétaire global s'établit à 1 245,1 milliards de FCFA contre 1 600,5 milliards de FCFA dans la LFI 2025 du fait essentiellement des dépenses financées par prêts projets qui s'établissent à 1 209,8 milliards de FCFA

Le **besoin de financement pour 2026 s'établit à 6 075,2 milliards de FCFA**. Il est principalement composé de l'amortissement de la dette qui atteint 4 307,4 milliards de FCFA, le financement du déficit budgétaire global pour 1 245,1 milliards de FCFA, l'apurement d'arriérés intérieurs évalué à 300 milliards de FCFA, les emprunts rétrocedés prévus à 172,80 milliards de FCFA et la couverture du déficit OPEX pour 50,0 milliards de FCFA.

Pour couvrir ce besoin, l'État fera recours aux marchés financiers et aux emprunts programmes pour un montant de 4 692,63 milliards de FCFA, les emprunts projets pour 1 209,8 milliards de FCFA et les emprunts rétrocédés pour 172,8 milliards FCFA.

La variation nette de l'encours de la dette ressort à 1 767,8 milliards de FCFA, résultant principalement du financement du déficit budgétaire d'un montant de 1 245,1 milliards de FCFA et de l'apurement des arriérés sur ressources intérieures pour 300 milliards de FCFA.

Ainsi, le recours à l'endettement d'un montant de 6 075,2 milliards de FCFA se justifie principalement par l'amortissement de la dette contractée durant les années antérieures. Ce remboursement du principal de la dette représente 70,9% du besoin de financement pour l'année 2026.

Telle est l'économie du présent projet de loi.

EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE

La présentation du présent projet de Loi de finances pour l'année 2026 est faite conformément aux dispositions des articles 43 et suivants de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020, abrogeant et remplaçant la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2016-34 du 23 décembre 2016 (LOLF). La loi de finances comprend le texte de loi proprement dit et les annexes qui en font partie intégrante. Le texte de loi est présenté en deux parties : les données générales de l'équilibre budgétaire et financier et la répartition des crédits.

PREMIERE PARTIE : DONNEES GENERALES DU BUDGET DE L'ETAT

Au regard des dispositions de l'article 44 de la loi organique précitée, cette première partie de la Loi de finances a pour objet de prévoir et d'autoriser les ressources de l'État ainsi que celles affectées aux Collectivités territoriales et aux organismes publics, de fixer les plafonds des charges de l'État, d'arrêter l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte et d'approuver le tableau de financement.

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET CHARGES DE L'ETAT

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances, les ressources et les charges de l'État sont constituées des recettes et des dépenses budgétaires ainsi que des ressources et des charges de trésorerie.

A – Dispositions relatives aux ressources

ARTICLE PREMIER : Prévision et autorisation des recettes du budget général

Exposé des motifs

Cet article prévoit et autorise les recettes du budget général évaluées sur la base, d'une part, des projections faites lors des campagnes des budgets économiques et d'autre part, des projections révisées du cadrage macroéconomique du mois de septembre 2025.

Les recettes du budget général sont arrêtées à 5 932 160 000 000 FCFA pour l'année 2026. Elles sont composées des recettes internes pour un montant de 5 740 700 000 000 FCFA et des recettes externes d'un montant de 191 460 000 000 FCFA (dons budgétaires pour un montant de 46 300 000 000 FCFA et des dons en capital pour un montant de 145 160 000 000 FCFA). Le détail des recettes du budget général est donné en annexe I du présent projet de Loi de finances.

Texte de l'article :

« I – Les recettes internes du budget général sont prévues dans la loi de finances pour l'année 2026, à la somme de 5 740 700 000 000 FCFA conformément à l'annexe I de la présente loi.

II – Les recettes externes du budget général, composées de dons budgétaires et en capital, sont prévues à 191 460 000 000 de FCFA.

III – Les recettes totales du budget général sont ainsi prévues, pour l'année 2026, à 5 932 160 000 000 FCFA ».

ARTICLE 2 : Prévision et autorisation des ressources de trésorerie de l'État

Exposé des motifs

En application des dispositions de l'article 27 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances, les ressources de trésorerie sont évaluées et autorisées chaque année par une loi de finances.

Les ressources de trésorerie de l'année 2026 s'élèvent à un montant de 6 075 270 000 000 FCFA et sont constituées des produits des emprunts à court, moyen et long terme.

Texte de l'article

« I- Pour l'année 2026, les ressources de trésorerie s'élèvent à 6 075 270 000 000 FCFA.

II- Le plafond de la variation nette de l'encours des emprunts à moyen et long termes, autorisé pour l'année 2026, est fixé à 1 767 863 000 000 FCFA.

III- Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou d'organismes étrangers ou internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention. »

ARTICLE 3 : Autorisation de perception des impôts et taxes affectés aux collectivités territoriales et aux organismes publics

Exposé des motifs

Les impôts et taxes affectés aux Collectivités territoriales et aux organismes publics ne sont pas inclus dans les recettes du budget général. Toutefois, l'autorisation de leur perception est demandée annuellement au Parlement à travers la loi de finances de l'année.

Texte de l'article :

« La perception des impôts et taxes affectés aux Collectivités territoriales et aux organismes publics continue d'être effectuée pendant l'année 2026, conformément aux lois et règlements en vigueur. »

ARTICLE 4 : Prévision et autorisation des recettes des Comptes spéciaux du Trésor

Exposé des motifs :

Cet article évalue le montant des recettes affectées aux comptes spéciaux du Trésor, conformément aux dispositions des articles 36 à 42 de la loi organique précitée. Les recettes des Comptes spéciaux du Trésor sont arrêtées globalement à un montant de 256 684 285 000 FCFA pour l'année 2026.

L'article 64 de la loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'État et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique a prévu un Fonds de Relance dont les conditions de création et de fonctionnement sont fixées par décret pour accompagner principalement les entreprises en difficulté.

Cependant, au regard des enjeux importants et des grandes ambitions nourries par les plus hautes autorités pour le secteur parapublic et la gestion du portefeuille de l'État, le Gouvernement a décidé, en plus de concilier souplesse et efficacité, de créer en remplacement du Fonds de relance, un compte spécial du trésor (CST) dénommé Fonds de Restructuration des sociétés à participation publique en difficulté.

Le mécanisme de compte spécial du Trésor, tout en assurant une sanctuarisation des ressources prévues et une célérité dans l'exécution des opérations, ambitionne d'améliorer la viabilité des sociétés éligibles et d'assurer une gestion dynamique, pérenne et optimale du portefeuille en particulier les sociétés présentant un intérêt stratégique supérieur pour notre pays.

Les principaux objectifs assignés à ce compte se déclinent comme suit :

- financer les plans de restructuration des sociétés publiques ou sociétés à participation publique en difficulté sur proposition du Comité interministériel de Suivi et de Restructuration des entreprises publiques et parapubliques (CIREP) ou du Comité de Suivi du Secteur parapublic ;
- contribuer à la recapitalisation des sociétés à participation publique jugées viables ;
- assurer une prise de participations dans les sociétés pouvant présenter des enjeux ou intérêts stratégiques pour l'économie nationale.

Les modalités de fonctionnement du Fonds de Restructuration des sociétés à participation publique seront fixées par arrêté du Ministre chargé des Finances.

Texte de l'article :

« I- La perception des recettes affectées aux Comptes spéciaux du Trésor continue d'être effectuée pendant l'année 2026, conformément aux lois et règlements en vigueur notamment aux dispositions du présent projet de loi de finances.

*II. Il est créé, dans la catégorie des comptes d'affectation spéciale, un compte spécial du Trésor dénommé « **Fonds de Restructuration des sociétés à participation publique** ».*

Les modalités de fonctionnement de ce compte spécial du Trésor sont fixées par arrêté du Ministre chargé des finances.

III- Conformément au développement donné en annexe I bis, les prévisions de recettes du projet de loi de finances pour l'année 2026 pour l'ensemble des Comptes Spéciaux du Trésor s'élèvent à 256 684 285 000 FCFA ».

B – Dispositions relatives aux charges

B.1 BUDGET GENERAL

ARTICLE 5 : Les dépenses du budget général

Exposé des motifs

Les plafonds des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du budget général sont respectivement fixés, dans le projet de loi de finances pour l'année 2026, à 10 162 400 103 632 FCFA et 7 177 223 463 000 FCFA.

Pour les dépenses de personnel, elles sont assorties, par ministère, de plafonds d'autorisation d'emplois rémunérés par l'État.

Texte de l'article :

« I- Les crédits de paiement ouverts dans le projet de loi de finances pour l'année 2026, au titre des dépenses du budget général, sont fixés à 7 177 223 463 000 FCFA conformément à l'annexe II et selon la répartition par catégorie de dépenses :

- *Intérêts et commissions :* 1 190 550 463 000 FCFA ;
- *Dépenses de personnel :* 1 532 800 000 000 de FCFA ;
- *Biens et services et transferts courants :* 1 650 000 000 000 de FCFA ;
- *Investissements exécutés par l'État :* 2 384 347 967 279 FCFA ;
- *Transferts en capital :* 419 525 032 721 FCFA.

II – Il est ouvert dans le projet de loi de finances pour l'année 2026, au titre des dépenses du budget général, des autorisations d'engagement d'un montant de 10 162 400 103 632 FCFA, conformément à l'annexe II, jointe à la présente loi.

III– Il est ouvert dans le projet de loi de finances pour l'année 2026, au titre des dépenses de personnel, des plafonds d'autorisations d'emplois rémunérés par l'État fixé à 206 375 emplois ».

B.2 Comptes spéciaux du Trésor

a) COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

ARTICLE 6 : Dépenses des comptes d'affectation spéciale

Exposé des motifs

Cet article évalue, pour l'année 2026, les charges des comptes d'affectation spéciale à un montant de 256 684 285 000 FCFA. Il autorise le paiement de traitements ou d'indemnités à des agents de l'État ou d'autres organismes publics par imputation directe aux comptes d'affectation spéciale ci-après :

- la Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux Industries Annexes ;
- les Frais de Contrôle des Sociétés à Participation publique.

Texte de l'article :

« I – Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement applicables aux comptes d'affectation spéciale pour le projet de loi de finances pour l'année 2026, s'élèvent à 237 981 285 000 FCFA, répartis ainsi qu'il suit :

- *Fonds national de Retraite : 185 000 000 000 FCFA ;*
- *Fonds de lutte contre les incendies : 200 000 000 de FCFA ;*
- *Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux Industries annexes : 3 500 000 000 de FCFA ;*
- *Frais de contrôle des sociétés à participation publique : 500 000 000 FCFA ;*
- *Fonds intergénérationnel : 7 602 715 000 FCFA ;*
- *Fonds de stabilisation : 18 128 570 000 FCFA ;*
- *Fonds de Restructuration des sociétés à Participation publique : 22 750 000 000 de FCFA.*

II – Il est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs des comptes d'affectation spéciale suivants :

- *Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux Industries annexes ;*
- *Frais de Contrôle des Sociétés à Participation publique.*

ARTICLE 7 : Autorisation de report

Exposé des motifs

En application des dispositions de l'article 37 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances, le solde de chaque compte spécial du Trésor est reporté de droit sur l'exercice suivant sauf dispositions contraires prévues par une loi de finances.

Texte de l'article :

« Le solde de chaque compte spécial du Trésor est reporté de droit sur l'exercice suivant sauf le solde débiteur du compte d'affectation spéciale dénommé Fonds national de retraite (FNR) ».

b) COMPTES DE COMMERCE

ARTICLE 8 : dépenses des comptes de commerce

Exposé des motifs

Cet article arrête le montant des charges des comptes de commerce et fixe le découvert, qui a un caractère limitatif, conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances. Il s'agit des comptes ci-après :

- Opérations à caractère industriel et commercial des armées :150 000 000 de FCFA ;
- Compte de Commerce Administration pénitentiaire : 200 000 000 de FCFA ;
- Compte de Commerce Police : 180 000 000 de FCFA.

En application des dispositions de l'article 39 de la loi organique précitée, il est interdit, d'exécuter dans le cadre des comptes de commerce, des opérations d'investissement financier, de prêts ou d'avances, ainsi que des opérations d'emprunts.

Texte de l'article :

« I- Les autorisations d'engagement de 530 000 000 de FCFA et les crédits de paiement applicables d'égal montant sont ouverts au titre des comptes de commerce, pour le projet de loi de finances pour l'année 2026. »

II- Il est prévu, pour chaque compte de commerce, un découvert fixé à 10% des crédits ouverts. »

c) COMPTES DE PRETS ET D'AVANCES

ARTICLE 9 : Dépenses des comptes de Prêts et d'Avances

Exposé des motifs

Le présent article prévoit le montant des prêts et avances que le Ministre chargé des Finances est autorisé à consentir au courant de l'année 2026, conformément aux dispositions des articles 40 et 41 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances. Ces dépenses concernent les prêts accordés à des organismes publics ou à des particuliers et les avances accordées aux Collectivités territoriales.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique sociale de l'État en matière d'habitat, il a été retenu d'externaliser les prêts au logement conformément au protocole d'accord-cadre de bonification de prêts immobiliers aux fonctionnaires, signé le 19 novembre 2021 avec l'Association professionnelle des banques et établissements financiers (APBEF).

Cette externalisation permettra d'apurer progressivement le stock de demandes en instance à travers l'octroi de financement par les banques partenaires et la prise en charge des intérêts y afférents par l'État.

A ce titre, ledit protocole stipule en son article 3 que l'État s'engage à prendre en charge les intérêts associés aux prêts octroyés par la banque suivant les durées d'amortissement fixées par l'article 5 du décret n°2006-1409 du 28 décembre 2006 abrogeant et remplaçant le décret n°94-892 du 05 septembre 1994 relatif à l'octroi de prêts sans intérêts aux fonctionnaires et autres agents de l'État.

Ainsi, le présent article autorise le paiement des intérêts et autres charges liés aux prêts au logement externalisés sur les crédits du Compte spécial du Trésor de Prêts.

Texte de l'article :

« I. Les autorisations d'engagement de 13 800 000 000 de FCFA et les crédits de paiement d'égal montant sont ouverts au titre des comptes de prêts et d'avances, dans le présent projet de loi de finances pour l'année 2026.

II. Les plafonds des comptes de prêts et d'avances sont ainsi répartis :

- Prêts aux collectivités territoriales : 800 000 000 de FCFA ;*
- Prêts à divers particuliers : 12 200 000 000 de FCFA ;*
- Avances aux collectivités territoriales : 800 000 000 de FCFA. »*

III. Il est autorisé, le paiement des intérêts et autres charges liés aux prêts au logement externalisés sur les crédits ouverts au titre des Comptes de Prêts aux particuliers, à la date d'exécution du protocole d'accord-cadre de bonification de prêts immobiliers ».

d) COMPTES DE GARANTIES ET D'AVALS

ARTICLE 10 : Crédits ouverts pour les garanties et avals

Exposé des motifs

Les comptes de garanties et d'avals retracent les engagements de l'État résultant des garanties financières accordées par lui à une personne physique ou morale, notamment dans le cadre des contrats de partenariats publics-privés.

La variation nette de l'encours des garanties et avals qui peuvent être accordés par l'État sur les comptes de garanties et d'avals est plafonnée annuellement par la loi de finances. Les crédits d'un montant de 4 373 500 000 FCFA inscrits dans le présent projet de loi permettent de couvrir, éventuellement, les défauts de remboursement ou appels en garantie qui interviendraient au cours de la gestion 2026.

Texte de l'article :

« Les autorisations d'engagement de 4 373 500 000 FCFA et les crédits de paiement d'égal montant sont ouverts au titre des comptes de garanties et d'avals, pour le projet de loi de finances 2026 ».

Il est autorisé l'octroi de garanties et d'avals, au titre de l'année 2026. La variation nette de l'encours des garanties et avals, pour l'année 2026 est plafonnée à 4 373 500 000 FCFA ».

B.3 LES CHARGES DE TRESORERIE

ARTICLE 11 : Évaluation des charges de trésorerie

Exposé des motifs

En application des dispositions de l'article 28 de la LOLF, les charges de trésorerie sont évaluées chaque année par une loi de finances. Pour l'année 2026, elles sont évaluées à un montant de 4 830 170 000 000 FCFA et concernent principalement l'amortissement de la dette pour un montant de 4 307 370 000 000 FCFA et les arriérés sur ressources intérieures pour 300 000 000 000 FCFA.

La variation nette de l'encours de la dette est fixée à 1 767 863 000 000 FCFA et s'explique essentiellement par la couverture du déficit budgétaire d'un montant de 1 245 063 000 000 FCFA, soit 70,4 % et les autres opérations de trésorerie pour un montant de 522 800 000 000 FCFA.

Texte de l'article

« Pour l'année 2026 les charges de trésorerie du budget de l'État sont évaluées à un montant de 4 830 170 000 000 FCFA ».

TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

ARTICLE 12 : Équilibre budgétaire et financier

Exposé des motifs

Le présent article arrête les données générales de l'équilibre budgétaire et financier présentées dans le tableau d'équilibre. Il arrête le déficit budgétaire et autorise également le Ministre chargé des Finances à émettre des emprunts et à recevoir des dons afin d'assurer le besoin de financement de l'État.

Texte de l'article

I - Pour l'année 2026, l'équilibre du budget s'établit en recettes et dépenses du budget général, en recettes et en dépenses des comptes spéciaux du trésor et en ressources et en charges de trésorerie à 12 264 077 285 000 FCCFA conformément au tableau ci-dessous :

RESSOURCES	Ressources LFI 2025	Ressources LFI 2026	ecarts ressources	CHARGES	CHARGES LFI 2025	CHARGES LFI 2026	ecarts charges	SOLDE LFI 2026
OPERATIONS BUDGETAIRES								
1 - BUDGET GENERAL				1 - BUDGET GENERAL				
A - Ressources internes				A - Dépenses sur Ressources internes				
Recettes fiscales	4 359.6	5 384.8	1 025.2	Intérêts et commissions	932.1	1 190.6	258.5	
dont Recettes fiscales issues du PRES		703.6	703.6	Dépenses de personnel	1 485.5	1 532.8	47.3	
dont Recettes fiscales issues des financements extérieurs		269.0	269.0	Fonctionnement	1 930.5	1 650.0	-280.5	
Recettes non fiscales et autres recettes	190.0	355.9	165.9	Biens et services	420.5	389.5	-31.0	
dont Recettes non fiscales issues du PRES		59.0	59.0	Transferts courants	1 510.0	1 260.5	-249.5	
				Dépenses en capital sur ressources internes	880.0	1 448.9	568.9	
				Investissement exécuté par l'Etat	302.7	1 081.2	778.6	
				Dont impôts et taxes sur investissements financés sur ressources extérieures		269	269.0	
				Transfert en Capital	577.3	367.7	-209.7	
Total recettes internes	4 549.6	5 740.7	1 191.1	Total dépenses sur recettes internes	5 228.1	5 822.3	594.2	-81.6
B - Ressources externes				B - Dépenses sur Ressources externes			0.0	
Tirages sur Dons en capital (projet)	200.0	145.2	-54.8	Prêts projets	967.0	1 209.8	242.8	
Dons budgétaires	45.0	46.3	1.3	Dons en capital	200.0	145.2	-54.8	
Total recettes externes	245.0	191.5	-53.5	Total dépenses sur ressources externes	1 167.0	1 355.0	188.0	-1 163.5
TOTAL RECETTES BUDGET GENERAL	4 794.6	5 932.16	1 137.56	TOTAL DEPENSES BUDGET GENERAL	6 395.1	7 177.2	782	-1 245.1
2 - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				2 - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Compte d'affectation spécial	193.3	237.981	44.7	Compte d'affectation spécial	193.3	237.981	44.7	
Compte de commerce	0.5	0.5	0.0	Compte de commerce	0.5	0.530	0.0	
compte de prêts	20.8	13.0	-7.8	compte de prêts	20.8	13.0	-7.8	
Compte d'avance	0.8	0.8	0.0	Compte d'avance	0.8	0.8	0.0	
Compte de garantie et aval	4.4	4.4	0.0	Compte de garantie te aval	4.4	4.4	0.0	
TOTAL RECETTES CST	219.7	256.7	37.0	TOTAL DEPENSES CST	219.7	256.7	37	0
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES = (1 + 2)	5 014.3	6 188.8	1 174.5		6 614.8	7 433.9	819.1	-1 245.1
Solde budgétaire de base*					-678.5	-81.6	596.9	
Solde budgétaire de base					-1 600.5	-1 245.1	355.4	
Solde budgétaire de base					-7.08%	-5.37%		
OPERATIONS DE TRESORERIE								
	Tirages			Besoins de financement				
Emprunts projets	967.0	1 209.8	242.8	Amortissement de la dette	2 923.4	4 307.4	1 384.0	
Emprunts projets (arriérés)			-	Déficit OPEX	50.0	50.0	0.0	
Emprunts programmes	595.4		- 595.4	Arriérés sur ressources intérieures		300.0	300.0	
Emprunt retrocédé		172.8	172.8	Arriérés sur financements extérieurs			0.0	
Report de solde (RE)			-	Retrocession		172.8	172.8	
Autres Emprunts dont:	3 011.5	4 692.62	1 681.1				0.0	
							0.0	
TOTAL OPERATIONS DE TRESORERIE	4 573.9	6 075.2	1 501.3	TOTAL 3	2 973.4	4 830.2	1 856.8	1 245.1
SOLDE FINANCIER					1 600.5	1 245.1		
TOTAL RESSOURCES	9 588.2	12 264.1	2 675.9	TOTAL CHARGES	9 588.2	12 264.1	2 675.9	0.0

(*) Solde budgétaire de base = Recettes totales (hors dons) - Dépenses courantes - Dépenses d'investissements publics financés sur ressources internes

II-Le solde budgétaire de base mesure l'écart entre les recettes hors dons et les dépenses hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. Il s'établit à – 81 563 000 000 FCFA en 2026.

III- Le solde global (déficit budgétaire) représente la différence entre le total des recettes budgétaires et l'ensemble des dépenses budgétaires. Il s'élève à – 1 245 063 000 000 FCFA, soit 5,37% du PIB. Il est couvert par le solde financier d'un montant équivalent.

IV- Pour l'année 2026, le Ministre chargé des Finances est autorisé à contracter des emprunts, à recevoir des dons au nom de l'État du Sénégal et à lever des ressources de trésorerie pour un montant total de 6 266 693 000 000 FCFA. Ces financements pourront être mobilisés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers ou internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention ».

V- La variation nette de l'encours de la dette s'élève à 1 767 863 000 000 FCFA.

DEUXIEME PARTIE : REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES ET DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à l'article 44 de la LOLF, cette seconde partie de la loi de finances fixe, pour le budget général et les comptes spéciaux du Trésor, le plafond des crédits de paiement et des autorisations d'engagement ouverts au titre des dotations et programmes et énonce les dispositions diverses.

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CREDITS DES PROGRAMMES ET DOTATIONS

En application des dispositions de l'article 12 de la loi organique précitée, la loi de finances pour l'année 2026 répartit les crédits budgétaires en programmes entre les ministères et Institutions constitutionnelles. Les crédits non répartis en programmes sont répartis en dotations conformément à l'article 14 de ladite loi.

Font l'objet de dotations les crédits destinés aux Institutions constitutionnelles, les crédits globaux, les charges financières de la dette ainsi que les crédits destinés à couvrir les défauts de remboursement ou appels en garantie intervenus sur les comptes d'avances, de prêts, d'aval et de garanties.

A – CREDITS DES PROGRAMMES

A. 1 Programmes du Budget général

ARTICLE 13 : Ouverture des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

Exposé des motifs

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement ouverts pour l'année 2026, au titre des programmes du budget général s'élèvent respectivement à 7 761 301 450 851 FCFA et 5 229 748 338 706 FCFA.

La répartition par section et par programme des autorisations d'engagement et des crédits de paiement est donnée en annexe III du présent projet de loi de finances.

Texte de l'article :

« Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement ouverts pour le présent projet de loi de finances pour l'année 2026, au titre des programmes du budget général, sont fixés respectivement à 7 761 301 450 851 FCFA et 5 229 748 338 706 FCFA conformément à l'annexe III et selon la répartition par ministère et par catégorie de dépenses ».

A.2 Programmes des comptes spéciaux du Trésor

ARTICLE 14 : Ouverture des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

Exposé des motifs

Les comptes spéciaux du Trésor (CST) sont considérés comme des programmes budgétaires au sens de l'article 36 de la loi organique précitée.

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement des programmes des CST sont évalués pour chacun à un montant égal à 256 684 285 000 FCFA ainsi réparti :

- **Compte d'affectation spéciale AE = CP à 237 981 285 000 FCFA :**
 - Fonds national de retraite : 185 000 000 000 FCFA ;
 - Caisse d'encouragement à la Pêche et aux Industries annexes : 3 500 000 000 FCFA ;
 - Fonds de Lutte contre les incendies : 200 000 000 FCFA ;
 - Frais de contrôle des Sociétés à participation Publique : 800 000 000 FCFA ;
 - Fonds intergénérationnel : 7 602 715 000 FCFA ;
 - Fonds de stabilisation : 18 128 570 000 FCFA ;
 - Fonds de Restructuration des sociétés à Participation publique : 22 750 000 000 FCFA.
- **Compte de commerce AE = CP à 530 000 000 de FCFA :**
 - Opérations à caractère industriel et commercial des armées : 150 000 000 de FCFA ;
 - Compte de Commerce de l'Administration pénitentiaire : 200 000 000 de FCFA ;
 - Compte de Commerce de la Police : 180 000 000 de FCFA.
- **Compte de prêts AE = CP à 13 000 000 000 de FCFA ;**
- **Compte d'avances AE = CP à 800 000 000 de FCFA ;**
- **Compte de garanties et d'aval AE = CP à 4 373 500 000 de FCFA.**

Texte de l'article :

« Pour les programmes des comptes spéciaux du Trésor, le montant des autorisations d'engagement et celui des crédits de paiement ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2026, sont fixés pour chacun à 256 684 285 000 FCFA. La répartition par programme et par catégorie de dépense est donnée en annexe II et III ».

B – CREDITS DES DOTATIONS DU BUDGET GENERAL

B1. Dotations des institutions constitutionnelles

ARTICLE 15 : Dotations des institutions constitutionnelles

Exposé des motifs

Conformément aux dispositions de l'article 12, alinéa 3, il est ouvert pour l'année 2026, pour les Institutions, des autorisations d'engagement de 316 484 526 227 de FCFA et des crédits de paiement de 277 383 871 696 FCFA, selon la répartition par dotation de l'annexe III.

Texte de l'article :

« Les crédits ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2026, au titre des dotations des institutions constitutionnelles sont fixés à 316 484 526 227 FCFA en autorisations d'engagement et 277 383 871 696 FCFA en crédits de paiement conformément à l'annexe III et selon la répartition par institutions et par catégories de dépenses. »

B. 2 – Dotation des charges communes

ARTICLE 16 : Dotation des charges communes

Exposé des motifs

En application des dispositions de l'article 14 de loi organique précitée, il est ouvert pour l'année 2026, au titre des charges communes, des autorisations d'engagement pour 902 466 378 554 FCFA et des crédits de paiement pour 487 943 504 598 FCFA.

Texte de l'article :

« Le plafond des autorisations d'engagement ouvertes par le projet de loi de finances pour l'année 2026 au titre des charges communes est fixé à la somme de 902 466 378 554 FCFA ».

« Le plafond des crédits de paiement ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2026, au titre des charges communes, est fixé à la somme de 487 943 504 598 FCFA conformément à l'annexe III et selon la répartition par catégories de dépenses ».

B. 3 – Dotation dette publique

ARTICLE 17 : charges financières de la dette publique

Exposé des motifs

En application des dispositions de l'article 14 de la LOLF, font l'objet de dotation, les crédits ouverts au profit des charges financières de la dette publique.

Texte de l'article :

« Les crédits ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2026, au titre des charges financières de la dette publique, s'élèvent à 1 190 550 463 000 FCFA en autorisations d'engagement et en crédits de paiement conformément à l'annexe III ».

C- PLAFOND D'EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT**ARTICLE 18 : les Plafonds d'emplois rémunérés****Exposé des motifs**

En application des dispositions de l'article 44 de la loi organique précitée, le présent projet de loi détermine, par ministère et institution constitutionnelle, le plafond des autorisations d'emplois rémunérés par l'État. Ce plafond est fixé à un effectif global de 206 375 correspondant à montant de 1 532 800 000 000 FCFA réparti conformément à l'annexe XIII.

Texte de l'article :

« Pour l'année 2026, le plafond des autorisations d'emplois rémunérés par l'Etat est fixé à 206 375. Il se répartit conformément au tableau de l'annexe XIII du présent projet de loi. »

TITRE II : DISPOSITIONS DIVERSES**ARTICLE 19 : Institution d'un droit de sortie sur les exportations de noix de cajou****Exposé des motifs**

La filière anacarde est un secteur à fort dynamisme économique recelant un important potentiel en termes de valeur ajoutée. Cependant, en raison notamment de la faible transformation des noix de cajou au niveau local, ce potentiel est fortement sous-exploité.

Par ailleurs, cette filière se singularise par son faible rendement fiscal dans la mesure où le caractère informel des importations de noix de cajou, souvent opérées à partir des frontières terrestres, complexifie la perception de la fiscalité due à l'importation.

Cette faiblesse du rendement fiscal de la filière anacarde est davantage accentuée par le fait que les exportations de noix de cajou ne sont soumises à aucune fiscalité de sortie.

Cette situation est source de distorsion entre les exportations de noix produites au Sénégal et celles opérées sur les noix importées en vue d'une exportation future.

Aussi, dans le cadre du Plan de Redressement économique et social, le Gouvernement du Sénégal a pris l'option d'instituer un droit de sortie sur les exportations de noix de cajou.

Au-delà de la génération de recettes fiscales, la taxation des exportations de noix brutes de cajou permettra une incitation à la transformation locale et peut constituer un catalyseur des investissements privés dans le secteur.

De même, les recettes budgétaires supplémentaires collectées peuvent servir à dynamiser le secteur par des investissements publics dans le développement de la recherche agricole, l'amélioration de la production et la transformation industrielle, avec pour finalité, la dynamisation de la chaîne de valeur dans la filière anacarde.

Texte de l'article :

« I. Il est institué au profit du budget de l'État, un droit de sortie applicable aux exportations de noix de cajou.

II. Le taux du droit de sortie est fixé à 32 F CFA par kilogramme net de noix de cajou.

III. La liquidation, le recouvrement et le contentieux du droit de sortie se font comme en matière de douane.

IV. En cas de nécessité, l'application du droit de sortie peut faire l'objet de mécanismes de régulation prises par voie réglementaire. »

ARTICLES 20, 21, 22 et 23 : Des règles spécifiques relatives à l'exécution des dépenses publiques.

Exposé des motifs

L'objet de ces dispositions est de réaffirmer la règle de l'engagement préalable et le principe de l'existence préalable d'une autorisation financière suffisante avant tout acte engageant les finances publiques et d'en préciser le sens et le contenu, notamment en ce qui concerne les procédures de marchés publics sont réaffirmées à travers ces articles. Ils rappellent également les règles applicables en matière d'exécution des opérations de trésorerie qui relèvent exclusivement du comptable public.

Article 20 : Des gages de paiements des dépenses publiques

« Tout acte de dépense qui engage les finances de l'État est subordonné à l'existence d'une couverture financière suffisante, dans le respect des règles organisant les dépenses publiques et la gestion de la trésorerie ». Dans le cas d'un marché pluriannuel, la couverture budgétaire porte sur l'autorisation d'engagement ouverte à cet effet et les crédits de paiements correspondants à inscrire dans les lois de finances de l'année en cours et des années à venir. Aucune lettre ou toute autre correspondance

de quelle que nature que ce soit (lettre de confort, lettre de couverture budgétaire) ne peut être délivrée à un ordonnateur ou à une institution financière ou à toute tierce personne pour la couverture de charges ultérieures.

Par contre, ne sont pas concernées, les lettres de domiciliation bancaire, indiquant le choix de l'établissement financier pour domicilier tous paiements au profit d'un fournisseur, validées par l'ordonnateur habilitée et la lettre de garantie de l'État sanctionnée par un décret conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances.

Pour les tierces personnes morales ou physiques, seuls les documents contractuels ou actes régulièrement approuvés par les administrations publiques habilitées constituent des gages de paiements.

Par dérogation à l'alinéa 2 de l'article 17 du Code des Obligations de l'Administration, la personne qui conclut et exécute un contrat avec l'Administration sans s'assurer de l'existence de couverture financière suffisante, par la délivrance d'une attestation à cet effet, ou qui effectue des prestations pour le compte de l'État en violation manifeste des règles organisant les dépenses publiques, s'expose à une procédure contentieuse et ne peut obtenir le paiement de l'intégralité de sa créance. De même, lorsque des prestations ont été fournies à l'Administration en l'absence d'un marché public régulier, alors que l'application du Code des Marchés publics était requise, l'indemnité prévue à l'article 45 du Code des Obligations de l'Administration ne doit pas couvrir la totalité de la créance réclamée à titre de contrepartie. »

Article 21 : Du maniement des deniers et des tirages sur les fonds d'emprunt autorisés par la loi de finances.

« Les opérations de trésorerie sont exécutées exclusivement par les comptables publics soit à leur propre initiative, soit sur l'ordre ou à la demande des tiers qualifiés pour leur compte. Les demandes de tirages émises par les tiers habilités, sur la base des conventions d'emprunts, doivent être effectuées dans la limite du plafond d'emprunt autorisé par la loi de finances. Le tirage reste subordonné à la délivrance d'une attestation de non-dépassement du plafond d'emprunt par le Trésor public. »

Article 22 : De l'exécution des dépenses de transfert au compte des personnes morales de droit public

« En respect au principe de l'unité de trésorerie, il est formellement interdit, d'effectuer des dépenses sur les crédits de transferts, directement dans des comptes bancaires, à l'exception des contributions de l'État vis-à-vis d'institutions internationales ou autorités supranationales, des prises de participation dans des organismes internationaux. Les subventions, dons et autres concours financiers alloués par l'État aux établissements publics, agences et autres entités publiques similaires ou assimilés sont versés dans des comptes de dépôt ouverts au Trésor. La mobilisation des fonds,

soit pour payer directement des tiers, soit pour alimenter des comptes ouverts au nom des dites entités dans les banques, est faite selon un planning arrêté en accord avec le Trésor. »

Article 23 : Des sanctions

« Tout contrevenant à ces dispositions, est exposé à des sanctions conformément à la loi organique sur la Cour des comptes, sans préjudice des sanctions administratives prévues par la réglementation. »

Article 24 : Répartition des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures

Exposé des motifs

En application des dispositions de la loi n°2022-09 du 19 avril 2022 relative à la répartition et à l'encadrement de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures, il est nécessaire de fixer les clefs de répartition des recettes concernées, en plus des montants prévus dans la loi de finances. Ceci, pour permettre au comptable public d'avoir une base légale de répartition de la trésorerie, tout au long de l'année, entre les différents comptes concernés. En outre, l'article 10 du décret n°2023-1886 du 11 septembre 2023 fixant les missions, la composition et les modalités de fonctionnement du comité de Prévision et d'Évaluation et déterminant les modalités de prévision des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures dispose que le taux de change utilisé pour la prévision des recettes est mentionné dans la loi de finances de l'année.

De même, le montant plafond d'accumulation du fonds de stabilisation doit être fixé par la loi de finances.

Texte de l'article :

« Les clefs de répartition des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures pour l'année 2025 sont :

- Budget général : 66,2%*
- Fonds intergénérationnel : 10%*
- Fonds de stabilisation : 23,8 %*

Le taux de change utilisé pour les prévisions des recettes d'hydrocarbure pour l'année 2026 est de 590,14 FCFA pour un (01) dollar US.

Le montant plafond d'accumulation du fonds de stabilisation, déterminé conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n°2022-09 du 19 avril 2022, est fixé à 92,2 milliards de FCFA. »

Article 25 : Recouvrement des créances non fiscales par saisie-attribution administrative (SAA)

Exposé des motifs

En vue de garantir la couverture des charges publiques, une mobilisation optimale des ressources doit être assurée. Or, les comptables publics, chargés du recouvrement des créances de l'État et des autres organismes publics, éprouvent de plus en plus de difficultés dans leurs démarches visant à amener les redevables à s'acquitter, par un règlement amiable, de leurs dettes non fiscales vis-à-vis des entités de l'Administration publique.

Par conséquent, il s'avère utile de renforcer les instruments de recouvrement à l'usage des comptables publics sans remettre en question les droits des redevables.

Aussi, est-il proposé de consacrer la « saisie-attribution administrative (SAA) » dont les modalités sont les mêmes qu'en matière de saisie de créance par avis à tiers détenteur, procédure prévue expressément par le code général des impôts pour le recouvrement des impôts et taxes assimilées. Pour garantir leurs droits, les redevables pourront user des mêmes voies de recours prévues par les lois et règlements, notamment par le code général des impôts.

L'objectif visé est d'assurer une nette amélioration du recouvrement des recettes non fiscales acquises aux budgets de l'État, des Collectivités territoriales et des autres organismes publics.

Texte de l'article :

I. Lorsque les comptables publics poursuivent le recouvrement des créances non fiscales acquises à l'État, aux collectivités territoriales et aux autres organismes publics, ils peuvent, au vu d'un titre exécutoire, opérer une saisie dite « saisie-attribution administrative » sur les créances des redevables et sur les sommes d'argent détenues par les dépositaires y compris les émetteurs de monnaie électronique et appartenant ou devant revenir aux redevables.

II. La saisie attribution administrative des créances non fiscales prévue au point 1 du présent article s'effectue suivant les mêmes modalités qu'en matière de saisie de créance par avis à tiers détenteur prévue par le code général des impôts.

Pour le recouvrement de ces créances, les autres biens des redevables peuvent faire l'objet de saisie conformément aux règles de droit commun.

III. Sont ouvertes aux redevables, les mêmes voies de recours prévues par les lois et règlements en matière d'impôts directs et taxes assimilées.

IV. Les modalités d'application du présent article sont fixées par arrêté du Ministre chargé des Finances.

Article 26 : Modification des dispositions de l'article 64 de la loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique.

Exposé des motifs

Consécutivement à la création du compte spécial du Trésor dénommé « **Fonds de Restructuration des sociétés à participation publique** » en remplacement du Fonds de relance prévu par la loi d'orientation d'avril 2022, il convient naturellement de procéder à la modification de l'article 64 pour tenir compte de la création de ce nouveau Fonds.

Ainsi, la création du compte spécial du Trésor a nécessairement entraîné la proposition consécutive de modification des dispositions de l'article 64 de la loi d'orientation susmentionnée.

Texte de l'article

Les dispositions de l'article 64 de la loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'État et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique sont abrogées et remplacées par celles de l'article cité ci-dessous :

Article 64 nouveau : « Les plans de restructuration des sociétés publiques et les sociétés à participation publique en difficulté sont mis en œuvre par tous les mécanismes et instruments dont dispose l'État. Leur financement est notamment assuré par le compte spécial du Trésor 'Fonds de Restructuration des sociétés à participation publique' ».

PROJET DE LOI

PREMIERE PARTIE : DONNEES GENERALES DU BUDGET DE L'ETAT

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET CHARGES DE L'ETAT

A – Dispositions relatives aux ressources

ARTICLE PREMIER : Prévision et autorisation des recettes du budget général

« I – Les recettes internes du budget général sont prévues dans la loi de finances pour l'année 2026, à la somme de 5 740 700 000 000 FCFA conformément à l'annexe I de la présente loi.

II – Les recettes externes du budget général, composées de dons budgétaires et en capital, sont prévues à 191 460 000 000 de FCFA.

III – Les recettes totales du budget général sont ainsi prévues, pour l'année 2026, à 5 932 160 000 000 FCFA ».

ARTICLE 2 : Prévision et autorisation des ressources de trésorerie de l'État

« I- Pour l'année 2026, les ressources de trésorerie s'élèvent à 6 075 270 000 000 FCFA.

II- Le plafond de la variation nette de l'encours des emprunts à moyen et long termes, autorisé pour l'année 2026, est fixé à 1 767 863 000 000 FCFA.

III- Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou d'organismes étrangers ou internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention. »

ARTICLE 3 : Autorisation de perception des impôts et taxes affectés aux collectivités territoriales et aux organismes publics

Exposé des motifs

« La perception des impôts et taxes affectés aux Collectivités territoriales et aux organismes publics continue d'être effectuée pendant l'année 2026, conformément aux lois et règlements en vigueur. »

ARTICLE 4 : Prévision et autorisation des recettes des Comptes spéciaux du Trésor

« I- La perception des recettes affectées aux Comptes spéciaux du Trésor continue d'être effectuée pendant l'année 2026, conformément aux lois et règlements en vigueur notamment aux dispositions du présent projet de loi de finances.

*II. Il est créé, dans la catégorie des comptes d'affectation spéciale, un compte spécial du Trésor dénommé « **Fonds de Restructuration des sociétés à participation publique** ».*

Les modalités de fonctionnement de ce compte spécial du Trésor sont fixées par arrêté du Ministre chargé des finances.

III- Conformément au développement donné en annexe I bis, les prévisions de recettes du projet de loi de finances pour l'année 2026 pour l'ensemble des Comptes Spéciaux du Trésor s'élèvent à 256 684 285 000 FCFA ».

B – Dispositions relatives aux charges

B.1 BUDGET GENERAL

ARTICLE 5 : Les dépenses du budget général

« I- Les crédits de paiement ouverts dans le projet de loi de finances pour l'année 2026, au titre des dépenses du budget général, sont fixés à 7 177 223 463 000 FCFA conformément à l'annexe II et selon la répartition par catégorie de dépenses :

- Intérêts et commissions : 1 190 550 463 000 FCFA ;*
- Dépenses de personnel : 1 532 800 000 000 de FCFA ;*
- Biens et services et transferts courants : 1 650 000 000 000 de FCFA ;*
- Investissements exécutés par l'État : 2 384 347 967 279 FCFA ;*
- Transferts en capital : 419 525 032 721 FCFA.*

II – Il est ouvert dans le projet de loi de finances pour l'année 2026, au titre des dépenses du budget général, des autorisations d'engagement d'un montant de 10 162 400 103 632 FCFA, conformément à l'annexe II, jointe à la présente loi.

III– Il est ouvert dans le projet de loi de finances pour l'année 2026, au titre des dépenses de personnel, des plafonds d'autorisations d'emplois rémunérés par l'État fixé à 206 375 emplois ».

B.2 Comptes spéciaux du Trésor

a) COMPTES D'AFFECTION SPECIALE

ARTICLE 6 : Dépenses des comptes d'affectation spéciale

« I – Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement applicables aux comptes d'affectation spéciale pour le projet de loi de finances pour l'année 2026, s'élèvent à 237 981 285 000 FCFA, répartis ainsi qu'il suit :

- *Fonds national de Retraite : 185 000 000 000 FCFA ;*
- *Fonds de lutte contre les incendies : 200 000 000 de FCFA ;*
- *Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux Industries annexes : 3 500 000 000 de FCFA ;*
- *Frais de contrôle des sociétés à participation publique : 500 000 000 FCFA ;*
- *Fonds intergénérationnel : 7 602 715 000 FCFA ;*
- *Fonds de stabilisation : 18 128 570 000 FCFA ;*
- *Fonds de Restructuration des sociétés à Participation publique : 22 750 000 000 de FCFA.*

II – Il est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs des comptes d'affectation spéciale suivants :

- *Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux Industries annexes ;*
- *Frais de Contrôle des Sociétés à Participation publique.*

ARTICLE 7 : Autorisation de report

« Le solde de chaque compte spécial du Trésor est reporté de droit sur l'exercice suivant sauf le solde débiteur du compte d'affectation spéciale dénommé Fonds national de retraite (FNR) ».

b) COMPTES DE COMMERCE

ARTICLE 8 : dépenses des comptes de commerce

Texte de l'article :

« I- Les autorisations d'engagement de 530 000 000 de FCFA et les crédits de paiement applicables d'égal montant sont ouverts au titre des comptes de commerce, pour le projet de loi de finances pour l'année 2026. »

II- Il est prévu, pour chaque compte de commerce, un découvert fixé à 10% des crédits ouverts. »

c) COMPTES DE PRETS ET D'AVANCES

ARTICLE 9 : Dépenses des comptes de Prêts et d'Avances

Texte de l'article :

« I. Les autorisations d'engagement de 13 800 000 000 de FCFA et les crédits de paiement d'égal montant sont ouverts au titre des comptes de prêts et d'avances, dans le présent projet de loi de finances pour l'année 2026.

II. Les plafonds des comptes de prêts et d'avances sont ainsi répartis :

- *Prêts aux collectivités territoriales : 800 000 000 de FCFA ;*
- *Prêts à divers particuliers : 12 200 000 000 de FCFA ;*
- *Avances aux collectivités territoriales : 800 000 000 de FCFA. »*

III. Il est autorisé, le paiement des intérêts et autres charges liés aux prêts au logement externalisés sur les crédits ouverts au titre des Comptes de Prêts aux particuliers, à la date d'exécution du protocole d'accord-cadre de bonification de prêts immobiliers ».

d) COMPTES DE GARANTIES ET D'AVALS

ARTICLE 10 : Crédits ouverts pour les garanties et avals

« Les autorisations d'engagement de 4 373 500 000 FCFA et les crédits de paiement d'égal montant sont ouverts au titre des comptes de garanties et d'avals, pour le projet de loi de finances 2026 ».

Il est autorisé l'octroi de garanties et d'avals, au titre de l'année 2026. La variation nette de l'encours des garanties et avals, pour l'année 2026 est plafonnée à 4 373 500 000 FCFA ».

B.3 LES CHARGES DE TRESORERIE

ARTICLE 11 : Évaluation des charges de trésorerie

« Pour l'année 2026 les charges de trésorerie du budget de l'État sont évaluées à un montant de 4 830 170 000 000 FCFA ».

TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES À L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

ARTICLE 12 : Équilibre budgétaire et financier

I - Pour l'année 2026, l'équilibre du budget s'établit en recettes et dépenses du budget général, en recettes et en dépenses des comptes spéciaux du trésor et en ressources et en charges de trésorerie à 12 264 077 285 000 FCCFA conformément au tableau ci-dessous :

RESSOURCES	Ressources LFI 2025	Ressources LFI 2026	écarts ressources	CHARGES	CHARGES LFI 2025	CHARGES LFI 2026	écarts charges	SOLDE LFI 2026
OPERATIONS BUDGETAIRES								
1 - BUDGET GENERAL				1 - BUDGET GENERAL				
A - Ressources internes				A - Dépenses sur Ressources internes				
Recettes fiscales	4 359.6	5 384.8	1 025.2	Intérêts et commissions	932.1	1 190.6	258.5	
dont Recettes fiscales issues du PRES		703.6	703.6	Dépenses de personnel	1 485.5	1 532.8	47.3	
dont Recettes fiscales issues des financements extérieurs		269.0	269.0	Fonctionnement	1 930.5	1 650.0	-280.5	
Recettes non fiscales et autres recettes	190.0	355.9	165.9	Biens et services	420.5	389.5	-31.0	
dont Recettes non fiscales issues du PRES		59.0	59.0	Transferts courants	1 510.0	1 260.5	-249.5	
				Dépenses en capital sur ressources internes	880.0	1 448.9	568.9	
				Investissement exécuté par l'Etat	302.7	1 081.2	778.6	
				Dont impôts et taxes sur investissements financés sur ressources extérieures		269	269.0	
				Transfert en Capital	577.3	367.7	-209.7	
Total recettes internes	4 549.6	5 740.7	1 191.1	Total dépenses sur recettes internes	5 228.1	5 822.3	594.2	-81.6
B - Ressources externes				B - Dépenses sur Ressources externes			0.0	
Tirages sur Dons en capital (projet)	200.0	145.2	-54.8	Prêts projets	967.0	1 209.8	242.8	
Dons budgétaires	45.0	46.3	1.3	Dons en capital	200.0	145.2	-54.8	
Total recettes externes	245.0	191.5	-53.5	Total dépenses sur ressources externes	1 167.0	1 355.0	188.0	-1 163.5
TOTAL RECETTES BUDGET GENERAL	4 794.6	5 932.16	1 137.56	TOTAL DEPENSES BUDGET GENERAL	6 395.1	7 177.2	782	-1 245.1
2 - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				2 - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Compte d'affectation spécial	193.3	237.981	44.7	Compte d'affectation spécial	193.3	237.981	44.7	
Compte de commerce	0.5	0.5	0.0	Compte de commerce	0.5	0.530	0.0	
compte de prêts	20.8	13.0	-7.8	compte de prêts	20.8	13.0	-7.8	
Compte d'avance	0.8	0.8	0.0	Compte d'avance	0.8	0.8	0.0	
Compte de garantie et aval	4.4	4.4	0.0	Compte de garantie te aval	4.4	4.4	0.0	
TOTAL RECETTES CST	219.7	256.7	37.0	TOTAL DEPENSES CST	219.7	256.7	37	0
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES = (1 + 2)	5 014.3	6 188.8	1 174.5		6 614.8	7 433.9	819.1	-1 245.1
	<u>Solde budgétaire de base*</u>				-678.5	-81.6	596.9	
	<u>Solde budgétaire de base</u>				-1 600.5	-1 245.1	355.4	
	<u>Solde budgétaire de base</u>				-7.08%	-5.37%		
OPERATIONS DE TRESORERIE								
	Tirages			Besoins de financement				
Emprunts projets	967.0	1 209.8	242.8	Amortissement de la dette	2 923.4	4 307.4	1 384.0	
Emprunts projets (arriérés)			-	Déficit OPEX	50.0	50.0	0.0	
Emprunts programmes	595.4		- 595.4	Arriérés sur ressources intérieurs		300.0	300.0	
Emprunt retrocedé		172.8	172.8	Arriérés sur financements extérieurs			0.0	
Report de solde (RE)			-	Retrocession		172.8	172.8	
Autres Emprunts dont:	3 011.5	4 692.62	1 681.1				0.0	
							0.0	
TOTAL OPERATIONS DE TRESORERIE	4 573.9	6 075.2	1 501.3	TOTAL 3	2 973.4	4 830.2	1 856.8	1 245.1
SOLDE FINANCIER					1 600.5	1 245.1		
TOTAL RESSOURCES	9 588.2	12 264.1	2 675.9	TOTAL CHARGES	9 588.2	12 264.1	2 675.9	0.0
(*) Solde budgétaire de base = Recettes totales (hors dons) - Dépenses courantes - Dépenses d'investissements publics financés sur ressources internes								

II-Le solde budgétaire de base mesure l'écart entre les recettes hors dons et les dépenses hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. Il s'établit à – 81 563 000 000 FCFA en 2026.

III- Le solde global (déficit budgétaire) représente la différence entre le total des recettes budgétaires et l'ensemble des dépenses budgétaires. Il s'élève à – 1 245 063 000 000 FCFA, soit 5,37% du PIB. Il est couvert par le solde financier d'un montant équivalent.

IV- Pour l'année 2026, le Ministre chargé des Finances est autorisé à contracter des emprunts, à recevoir des dons au nom de l'État du Sénégal et à lever des ressources de trésorerie pour un montant total de 6 266 693 000 000 FCFA. Ces financements pourront être mobilisés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers ou internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention ».

V- La variation nette de l'encours de la dette s'élève à 1 767 863 000 000 FCFA.

DEUXIEME PARTIE : REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES ET DISPOSITIONS DIVERSES

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CREDITS DES PROGRAMMES ET DOTATIONS

A – CREDITS DES PROGRAMMES

B. 1 Programmes du Budget général

ARTICLE 13 : Ouverture des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

« Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement ouverts pour le présent projet de loi de finances pour l'année 2026, au titre des programmes du budget général, sont fixés respectivement à 7 761 301 450 851 FCFA et 5 229 748 338 706 FCFA conformément à l'annexe III et selon la répartition par ministère et par catégorie de dépenses ».

A.2 Programmes des comptes spéciaux du Trésor

ARTICLE 14 : Ouverture des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

« Pour les programmes des comptes spéciaux du Trésor, le montant des autorisations d'engagement et celui des crédits de paiement ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2026, sont fixés pour chacun à 256 684 285 000 FCFA. La répartition par programme et par catégorie de dépense est donnée en annexe II et III ».

B – CREDITS DES DOTATIONS DU BUDGET GENERAL

B1. Dotations des institutions constitutionnelles

ARTICLE 15 : Dotations des institutions constitutionnelles

« Les crédits ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2026, au titre des dotations des institutions constitutionnelles sont fixés à 316 484 526 227 FCFA en autorisations d'engagement et 277 383 871 696 FCFA en crédits de paiement conformément à l'annexe III et selon la répartition par institutions et par catégories de dépenses. »

B. 2 – Dotation des charges communes

ARTICLE 16 : Dotation des charges communes

« Le plafond des autorisations d'engagement ouvertes par le projet de loi de finances pour l'année 2026 au titre des charges communes est fixé à la somme de 902 466 378 554 FCFA ».

« Le plafond des crédits de paiement ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2026, au titre des charges communes, est fixé à la somme de 487 943 504 598 FCFA conformément à l'annexe III et selon la répartition par catégories de dépenses ».

B. 3 – Dotation dette publique

ARTICLE 17 : charges financières de la dette publique

« Les crédits ouverts par le projet de loi de finances pour l'année 2026, au titre des charges financières de la dette publique, s'élèvent à 1 190 550 463 000 FCFA en autorisations d'engagement et en crédits de paiement conformément à l'annexe III ».

C- PLAFOND D'EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT

ARTICLE 18 : les Plafonds d'emplois rémunérés

« Pour l'année 2026, le plafond des autorisations d'emplois rémunérés par l'Etat est fixé à 206 375. Il se répartit conformément au tableau de l'annexe XIII du présent projet de loi. »

TITRE II : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 19 : Institution d'un droit de sortie sur les exportations de noix de cajou

« I. Il est institué au profit du budget de l'État, un droit de sortie applicable aux exportations de noix de cajou.

- V. Le taux du droit de sortie est fixé à 32 F CFA par kilogramme net de noix de cajou.*
- VI. La liquidation, le recouvrement et le contentieux du droit de sortie se font comme en matière de douane.*
- VII. En cas de nécessité, l'application du droit de sortie peut faire l'objet de mécanismes de régulation prises par voie réglementaire. »*

ARTICLES 20, 21,22 et 23 : Des règles spécifiques relatives à l'exécution des dépenses publiques.

Article 20 : Des gages de paiements des dépenses publiques

« Tout acte de dépense qui engage les finances de l'État est subordonné à l'existence d'une couverture financière suffisante, dans le respect des règles organisant les dépenses publiques et la gestion de la trésorerie ». Dans le cas d'un marché pluriannuel, la couverture budgétaire porte sur l'autorisation d'engagement ouverte à cet effet et les crédits de paiements correspondants à inscrire dans les lois de finances de l'année en cours et des années à venir. Aucune lettre ou toute autre correspondance

de quelle que nature que ce soit (lettre de confort, lettre de couverture budgétaire) ne peut être délivrée à un ordonnateur ou à une institution financière ou à toute tierce personne pour la couverture de charges ultérieures.

Par contre, ne sont pas concernées, les lettres de domiciliation bancaire, indiquant le choix de l'établissement financier pour domicilier tous paiements au profit d'un fournisseur, validées par l'ordonnateur habilitée et la lettre de garantie de l'État sanctionnée par un décret conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances.

Pour les tierces personnes morales ou physiques, seuls les documents contractuels ou actes régulièrement approuvés par les administrations publiques habilitées constituent des gages de paiements.

Par dérogation à l'alinéa 2 de l'article 17 du Code des Obligations de l'Administration, la personne qui conclut et exécute un contrat avec l'Administration sans s'assurer de l'existence de couverture financière suffisante, par la délivrance d'une attestation à cet effet, ou qui effectue des prestations pour le compte de l'État en violation manifeste des règles organisant les dépenses publiques, s'expose à une procédure contentieuse et ne peut obtenir le paiement de l'intégralité de sa créance. De même, lorsque des prestations ont été fournies à l'Administration en l'absence d'un marché public régulier, alors que l'application du Code des Marchés publics était requise, l'indemnité prévue à l'article 45 du Code des Obligations de l'Administration ne doit pas couvrir la totalité de la créance réclamée à titre de contrepartie. »

Article 21 : Du maniement des deniers et des tirages sur les fonds d'emprunt autorisés par la loi de finances.

« Les opérations de trésorerie sont exécutées exclusivement par les comptables publics soit à leur propre initiative, soit sur l'ordre ou à la demande des tiers qualifiés pour leur compte. Les demandes de tirages émises par les tiers habilités, sur la base des conventions d'emprunts, doivent être effectuées dans la limite du plafond d'emprunt autorisé par la loi de finances. Le tirage reste subordonné à la délivrance d'une attestation de non-dépassement du plafond d'emprunt par le Trésor public. »

Article 22 : De l'exécution des dépenses de transfert au compte des personnes morales de droit public

« En respect au principe de l'unité de trésorerie, il est formellement interdit, d'effectuer des dépenses sur les crédits de transferts, directement dans des comptes bancaires, à l'exception des contributions de l'État vis-à-vis d'institutions internationales ou autorités supranationales, des prises de participation dans des organismes internationaux. Les subventions, dons et autres concours financiers alloués par l'État aux établissements publics, agences et autres entités publiques similaires ou assimilés sont versés dans des comptes de dépôt ouverts au Trésor. La mobilisation des fonds,

soit pour payer directement des tiers, soit pour alimenter des comptes ouverts au nom des dites entités dans les banques, est faite selon un planning arrêté en accord avec le Trésor. »

Article 23 : Des sanctions

« Tout contrevenant à ces dispositions, est exposé à des sanctions conformément à la loi organique sur la Cour des comptes, sans préjudice des sanctions administratives prévues par la réglementation. »

Article 24 : Répartition des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures

« Les clefs de répartition des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures pour l'année 2025 sont :

- Budget général : 66,2%*
- Fonds intergénérationnel : 10%*
- Fonds de stabilisation : 23,8 %*

Le taux de change utilisé pour les prévisions des recettes d'hydrocarbure pour l'année 2026 est de 590,14 FCFA pour un (01) dollar US.

Le montant plafond d'accumulation du fonds de stabilisation, déterminé conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n°2022-09 du 19 avril 2022, est fixé à 92,2 milliards de FCFA. »

Article 25 : Recouvrement des créances non fiscales par saisie-attribution administrative (SAA)

I. Lorsque les comptables publics poursuivent le recouvrement des créances non fiscales acquises à l'État, aux collectivités territoriales et aux autres organismes publics, ils peuvent, au vu d'un titre exécutoire, opérer une saisie dite « saisie-attribution administrative » sur les créances des redevables et sur les sommes d'argent détenues par les dépositaires y compris les émetteurs de monnaie électronique et appartenant ou devant revenir aux redevables.

II. La saisie attribution administrative des créances non fiscales prévue au point 1 du présent article s'effectue suivant les mêmes modalités qu'en matière de saisie de créance par avis à tiers détenteur prévue par le code général des impôts.

Pour le recouvrement de ces créances, les autres biens des redevables peuvent faire l'objet de saisie conformément aux règles de droit commun.

III. Sont ouvertes aux redevables, les mêmes voies de recours prévues par les lois et règlements en matière d'impôts directs et taxes assimilées.

IV. Les modalités d'application du présent article sont fixées par arrêté du Ministre chargé des Finances.

Article 26 : Modification des dispositions de l'article 64 de la loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique.

Les dispositions de l'article 64 de la loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'État et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique sont abrogées et remplacées par celles de l'article cité ci-dessous :

Article 64 nouveau : « Les plans de restructuration des sociétés publiques et les sociétés à participation publique en difficulté sont mis en œuvre par tous les mécanismes et instruments dont dispose l'État. Leur financement est notamment assuré par le compte spécial du Trésor 'Fonds de Restructuration des sociétés à participation publique' ».

ANNEXES

ANNEXE I : TABLEAU DES RECETTES DU BUDGET GENERAL ET DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR PAR ARTICLE, PARAGRAPHE

Nature de recettes	LFI 2025	LFI 2026	Delta (2026/2025)	%
R_711 - Impôts sur revenus, bénéfices et gains en capital	603,70	661,66	57,97	9,6%
R_712 - Impôts sur salaires versés et autres rémunérations	892,01	1179,77	287,75	32,3%
R_713 - Impôts sur le patrimoine	51,18	61,06	9,88	19,3%
R_714 - Autres impôts directs	3,90	5,22	1,32	34,0%
TOTAL IMPOTS DIRECTS (711+712+713+714)	1550,79	1907,71	356,93	23,0%
R_715 - Impôts et taxes intérieurs sur biens et services	2048,97	2260,57	211,59	10,3%
R_716 - Droits d'enregistrement et taxes assimilées	146,56	238,30	91,74	62,6%
R_717 - Droits et taxes à l'importation	523,31	582,23	58,93	11,3%
R_718 - Droits et taxes à l'exportation	90,00	355,74	265,74	295,3%
TOTAL IMPOTS INDIRECTS (715+716+717+718+719)	2808,83	3477,09	668,25	23,8%
RECETTES FISCALES (IMPOTS DIRECTS + IMPOTS INDIRECTS (R_71))	4359,62	5384,80	1025,18	23,5%
R_721 - Revenus de l'entreprise et du domaine (y compris revenu du pétrole)	118,75	193,90	75,15	63,3%
R_729 - Autres recettes non fiscales	1,20	32,81	31,61	2634,5%
R_723_Amendes et condamnations pécuniaires		0,50	0,50	0,00%
R_72_RECETTES NON FISCALES	119,95	228,22	108,27	90,3%
R_773 - Dividendes	52,24	81,21	28,97	55,5%
R_774 - Revenus des titres de placements	0,00	0,00	0,00	0,00%
R_775 - Commissions à caractères financiers	16,60	23,69	7,09	42,7%
R_776 - Gains de change	0,00	0,00	0,00	0,00%
R_779 - Autres produits financiers	1,23	1,23	0,00	0,2%
R_77_PRODUIITS FINANCIERS	70,07	106,13	36,06	51,5%
TOTAL RESSOURCES BUDGET GENERAL (71+72+74)	4549,64	5740,65	159,66	26,2%
R_742_Dons projets	200,00	145,16	-54,84	-27,4%
R_741_Dons Programmes et legs	45,00	46,30	1,30	2,9%
RESSOURCES EXTERIEURES (74)	245,00	191,46	-53,54	-21,9%
TOTAL RESSOURCES BUDGET GENERAL (71+72+74+77)	4794,64	5932,11	1137,47	23,7%
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	219,70	256,68	36,99	16,8%
TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES (Budget général + CST)	5014,34	6188,79	1174,46	23,4%

ANNEXE I BIS : TABLEAU DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

	LFI 2025	LFI 2026
LIBELLES	RECETTES	RECETTES
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE		
Fonds National de retraite	167 100 000 000	185 000 000 000
Fonds de Lutte contre incendies	200 000 000	200 000 000
Caisse d'encouragement à la Pêche et Industries Annexes	3 500 000 000	3 500 000 000
Frais de contrôle des Sociétés à participation Publique	800 000 000	800 000 000
Fonds intergénérationnel	7 250 510 000	7 602 715 000
Fonds de stabilisation	14 432 690 000	18 128 570 000
Fonds de Restructuration des sociétés à Participation publique		22 750 000 000
s/total	193 283 200 000	237 981 285 000
COMPTES DE COMMERCE		
Opérations à caractère industriel et Commercial des Armées	150 000 000	150 000 000
Compte de commerce de la Police	140 000 000	180 000 000
Compte de commerce de l'administration pénitentiaire	200 000 000	200 000 000
s/total	490 000 000	530 000 000
COMPTES DE PRETS		
Prêts aux Collectivités territoriales	800 000 000	800 000 000
Prêts à divers particuliers	19 950 000 000	12 200 000 000
<i>dont intérêts sur prêts bonifiés</i>	<i>5 000 000 000</i>	<i>5 000 000 000</i>
s/total	20 750 000 000	13 000 000 000
COMPTES D'AVANCES		
Avance à 1 an aux collectivités territoriales	800 000 000	800 000 000
s/total	800 000 000	800 000 000
COMPTES DE GARANTIES ET AVALS		
Garanties et avals	4 373 500 000	4 373 000 000
s/total	4 373 500 000	4 373 000 000
RECAPITULATION GENERALE		
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	193 283 200 000	237 981 285 000
COMPTES DE COMMERCE	490 000 000	530 000 000
COMPTES DE PRETS	20 750 000 000	13 000 000 000
COMPTES D'AVANCES	800 000 000	800 000 000
COMPTES DE GARANTIES ET AVALS	4 373 500 000	4 373 000 000
TOTAL	219 696 700 000	256 684 285 000

ANNEXE II : TABLEAU RECAPITULATIF GLOBAL EN AE/CP PAR CATEGORIES DE DEPENSES

République du Sénégal			Projet de Loi de Finances Initiale 2026								
			TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR CATEGORIES DE DEPENSE								
Un Peuple-Un But-Une Foi											
Budget	Source de financement	Catégorie de dépense	Crédits inscrits LFI 2025		Projet LFI 2026 - Crédits inscrits		ECART				
			AE	CP	AE	CP	AE		CP		
			VAL ABS	%	VAL ABS	%					
Budget général	Ressources internes	Ressources hors hydrocarbures (Etat)									
		Dépenses ordinaires	1 Charges financières de la dette	932 083 300 000	932 083 300 000	1 190 550 463 000	1 190 550 463 000	258 467 163 000	27,7	258 467 163 000	27,7
			2 Dépenses de personnel	1 485 535 000 000	1 485 535 000 000	1 532 800 000 000	1 532 800 000 000	47 265 000 000	3,2	47 265 000 000	3,2
			3 Acquisition de biens et services	549 405 174 385	420 465 000 000	484 450 133 560	389 450 133 560	-64 955 040 825	-11,8	-31 014 866 440	-7,4
			4 Transferts courants	1 510 000 000 000	1 510 000 000 000	1 260 549 866 440	1 260 549 866 440	-249 450 133 560	-16,5	-249 450 133 560	-16,5
			TOTAL	4 477 023 474 385	4 348 083 300 000	4 468 350 463 000	4 373 350 463 000	-8 673 011 385	-0,2	25 267 163 000	0,6
		Dépenses en capital	5 Investissements exécutés par l'Etat	1 412 541 624 851	302 679 873 655	1 614 366 955 568	1 081 245 571 135	201 825 330 717	14,3	778 565 697 480	257,2
			6 Transferts en capital	986 321 423 577	577 320 126 345	373 073 043 865	367 667 428 865	-613 248 379 712	-62,2	-209 652 697 480	-36,3
			TOTAL	2 398 863 048 428	880 000 000 000	1 987 439 999 433	1 448 913 000 000	-411 423 048 995	-17,2	568 913 000 000	64,6
		TOTAL Ressources hors hydrocarbures (Etat)		6 875 886 522 813	5 228 083 300 000	6 455 790 462 433	5 822 263 463 000	-420 096 060 380	-6,1	594 180 163 000	11,4
	Total Ressources internes		6 875 886 522 813	5 228 083 300 000	6 455 790 462 433	5 822 263 463 000	-420 096 060 380	-6,1	594 180 163 000	11,4	
	Ressources extérieures	Dons extérieurs (Institution non identifiée)									
		Dépenses en capital	5 Investissements exécutés par l'Etat	225 784 670 893	200 000 000 000	219 751 036 941	145 160 000 000	-6 033 633 952	-2,7	-54 840 000 000	-27,4
			TOTAL	225 784 670 893	200 000 000 000	219 751 036 941	145 160 000 000	-6 033 633 952	-2,7	-54 840 000 000	-27,4
		TOTAL Dons extérieurs (Institution non identifiée)		225 784 670 893	200 000 000 000	219 751 036 941	145 160 000 000	-6 033 633 952	-2,7	-54 840 000 000	-27,4
		Prêts extérieurs (Institution non identifiée)									
		Dépenses en capital	5 Investissements exécutés par l'Etat	1 234 682 489 204	882 476 305 938	3 378 001 000 402	1 157 942 396 144	2 143 318 511 198	173,6	275 466 090 206	31,2
			6 Transferts en capital	84 523 694 062	84 523 694 062	108 857 603 856	51 857 603 856	24 333 909 794	28,8	-32 666 090 206	-38,6
			TOTAL	1 319 206 183 266	967 000 000 000	3 486 858 604 258	1 209 800 000 000	2 167 652 420 992	164,3	242 800 000 000	25,1
		TOTAL Prêts extérieurs (Institution non identifiée)		1 319 206 183 266	967 000 000 000	3 486 858 604 258	1 209 800 000 000	2 167 652 420 992	164,3	242 800 000 000	25,1
		Total Ressources extérieures		1 544 990 854 159	1 167 000 000 000	3 706 609 641 199	1 354 960 000 000	2 161 618 787 040	139,9	187 960 000 000	16,1
Total Budget Budget général		8 420 877 376 972	6 395 083 300 000	10 162 400 103 632	7 177 223 463 000	1 741 522 726 660	20,7	782 140 163 000	12,2		



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR CATEGORIES DE DEPENSE

Budget	Source de financement	Catégorie de dépense	Crédits inscrits LFI 2025		Projet LFI 2026 - Crédits inscrits		ECART				
			AE	CP	AE	CP	AE		CP		
							VAL ABS	%	VAL ABS	%	
Comptes Spéciaux du Trésor	Ressources internes	Ressources hors hydrocarbures (Etat)									
		Dépenses ordinaires	2 Dépenses de personnel	714 000 000	714 000 000	814 000 000	814 000 000	100 000 000	14,0	100 000 000	14,0
			3 Acquisition de biens et services	1 347 000 000	1 347 000 000	1 272 000 000	1 272 000 000	-75 000 000	-5,6	-75 000 000	-5,6
			4 Transferts courants	182 532 690 000	182 532 690 000	204 128 570 000	204 128 570 000	21 595 880 000	11,8	21 595 880 000	11,8
			TOTAL	184 593 690 000	184 593 690 000	206 214 570 000	206 214 570 000	21 620 880 000	11,7	21 620 880 000	11,7
		Dépenses en capital	5 Investissements exécutés par l'Etat	35 103 010 000	35 103 010 000	50 469 715 000	50 469 715 000	15 366 705 000	43,8	15 366 705 000	43,8
			6 Transferts en capital			0	0	0	0	0	0
			TOTAL	35 103 010 000	35 103 010 000	50 469 715 000	50 469 715 000	15 366 705 000	43,8	15 366 705 000	43,8
		TOTAL Ressources hors hydrocarbures (Etat)		219 696 700 000	219 696 700 000	256 684 285 000	256 684 285 000	36 987 585 000	16,8	36 987 585 000	16,8
		Total Ressources internes		219 696 700 000	219 696 700 000	256 684 285 000	256 684 285 000	36 987 585 000	16,8	36 987 585 000	16,8
Total Budget Comptes Spéciaux du Trésor			219 696 700 000	219 696 700 000	256 684 285 000	256 684 285 000	36 987 585 000	16,8	36 987 585 000	16,8	
TOTAL GENERAL			8 640 574 076 972	6 614 780 000 000	10 419 084 388 632	7 433 907 748 000	1 778 510 311 660	20,6	819 127 748 000	12,4	

ANNEXE III : TABLEAU RECAPITULATIF DES DOTATIONS ET PROGRAMMES DU BUDGET GENERAL

 République du Sénégal Un Peuple-Un But-Une Foi Projet de Loi de Finances Initiale 2026 TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE				
Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
10 Dette Publique	0001 Dette Publique (Intérêts et commissions)	1 Charges financières de la dette	1 190 550 463 000	1 190 550 463 000
		Total Prog. 0001	1 190 550 463 000	1 190 550 463 000
		Total Section 10	1 190 550 463 000	1 190 550 463 000
21 Présidence de la République	0002 Présidence de la République	2 Dépenses de personnel	20 596 663 545	20 596 663 545
		3 Acquisition de biens et services	4 263 854 653	4 263 854 653
		4 Transferts courants	134 629 935 859	134 629 935 859
		5 Investissements exécutés par l'Etat	56 477 249 980	17 430 524 982
		6 Transferts en capital	19 220 756 049	19 220 756 049
		Total Prog. 0002	235 188 460 088	196 141 735 088
		Total Section 21	235 188 460 088	196 141 735 088
	3001 Frais de contrôle des entreprises publiques	2 Dépenses de personnel	79 000 000	79 000 000
		3 Acquisition de biens et services	381 000 000	381 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	340 000 000	340 000 000
		Total Prog. 3001	800 000 000	800 000 000
	3008 Fonds intergénérationnel	5 Investissements exécutés par l'Etat	7 602 715 000	7 602 715 000
		Total Prog. 3008	7 602 715 000	7 602 715 000
		Total Section 21	243 591 175 088	204 544 450 088
22 Assemblée Nationale	0003 Assemblée Nationale	4 Transferts courants	18 874 015 137	18 874 015 137
		5 Investissements exécutés par l'Etat	442 795 333	398 515 800
		6 Transferts en capital	3 032 204 667	3 032 204 667
		Total Prog. 0003	22 349 015 137	22 304 735 604
		Total Section 22	22 349 015 137	22 304 735 604
25 Conseil Constitutionnel	0006 Conseil Constitutionnel	2 Dépenses de personnel	460 818 613	460 818 613
		4 Transferts courants	900 000 000	900 000 000
		Total Prog. 0006	1 360 818 613	1 360 818 613
		Total Section 25	1 360 818 613	1 360 818 613
27 Cour Suprême	0007 Cour Suprême	2 Dépenses de personnel	1 921 661 827	1 921 661 827
		4 Transferts courants	2 850 000 000	2 850 000 000
		Total Prog. 0007	4 771 661 827	4 771 661 827
		Total Section 27	4 771 661 827	4 771 661 827
28 Cour des Comptes	0008 Cour des Comptes	2 Dépenses de personnel	3 884 076 562	3 884 076 562
		4 Transferts courants	9 568 187 500	9 568 187 500
		Total Prog. 0008	13 452 264 062	13 452 264 062
		Total Section 28	13 452 264 062	13 452 264 062
30 Primature	0009 Primature	2 Dépenses de personnel	5 696 386 086	5 696 386 086
		3 Acquisition de biens et services	4 877 663 375	4 877 663 375
		4 Transferts courants	8 545 000 000	8 545 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	8 640 542 041	8 630 892 041
		6 Transferts en capital	3 200 000 000	3 200 000 000
		Total Prog. 0009	30 959 591 502	30 949 941 502



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Trésor		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
30 Primature	Total Section 30		30 959 591 502	30 949 941 502
31 Ministère de l'Intégration Africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	1001 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 731 712 570	1 731 712 570
		3 Acquisition de biens et services	7 491 404 543	7 491 404 543
		4 Transferts courants	1 373 814 000	1 373 814 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	3 140 000 000	626 000 000
		Total Prog. 1001	13 736 931 113	11 222 931 113
	2001 Coopération bilatérale et multilatérale	2 Dépenses de personnel	7 595 240 000	7 595 240 000
		3 Acquisition de biens et services	30 067 370 806	30 067 370 806
		4 Transferts courants	1 000 000 000	1 000 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	975 000 000	877 500 000
		Total Prog. 2001	39 637 610 806	39 540 110 806
	2003 Gestion des Affaires consulaires et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur	2 Dépenses de personnel	758 820 671	758 820 671
		3 Acquisition de biens et services	197 758 244	197 758 244
		4 Transferts courants	750 000 000	750 000 000
		5 Transferts en capital	950 000 000	950 000 000
		Total Prog. 2003	2 656 578 915	2 656 578 915
	2128 Promotion de l'Intégration africaine	2 Dépenses de personnel	4 886 153 994	4 886 153 994
		3 Acquisition de biens et services	4 686 623 580	4 686 623 580
		4 Transferts courants	1 976 549 950	1 976 549 950
		Total Prog. 2128	11 549 327 524	11 549 327 524
	Total Section 31		67 580 448 358	64 968 948 358
32 Ministère des Forces Armées	1002 Pilotage coordination et gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 474 528 000	1 474 528 000
		3 Acquisition de biens et services	2 156 806 682	2 156 806 682
		4 Transferts courants	4 559 480 000	4 559 480 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	125 755 127 667	27 103 017 667
		6 Transferts en capital	1 000 000 000	1 000 000 000
		Total Prog. 1002	134 945 942 349	36 293 832 349
	2005 Défense du territoire national	2 Dépenses de personnel	143 025 508 052	143 025 508 052
		3 Acquisition de biens et services	24 844 715 642	24 844 715 642
		5 Investissements exécutés par l'Etat	23 375 000 000	23 155 000 000
		Total Prog. 2005	191 245 223 694	191 025 223 694
	2008 Sécurité publique et maintien de l'ordre	2 Dépenses de personnel	94 969 339 138	94 969 339 138
		3 Acquisition de biens et services	9 791 675 224	9 791 675 224
		5 Investissements exécutés par l'Etat	6 844 100 000	6 159 690 000
		Total Prog. 2008	111 605 114 362	110 920 704 362



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE**

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
32 Ministère des Forces Armées	3002 Opérations à caractère industriel et commerciale	3 Acquisition de biens et services	150 000 000	150 000 000
		Total Prog. 3002	150 000 000	150 000 000
		Total Section 32	437 946 280 406	338 389 760 406
33 Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	1003 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 522 778 000	1 522 778 000
		3 Acquisition de biens et services	1 879 394 889	1 879 394 889
		5 Investissements exécutés par l'Etat	3 238 143 937	3 214 243 937
		Total Prog. 1003	6 640 316 826	6 616 416 826
	2009 Sécurité publique	2 Dépenses de personnel	86 083 115 000	86 083 115 000
		3 Acquisition de biens et services	13 427 032 457	13 427 032 457
		4 Transferts courants	13 679 804 800	13 679 804 800
		5 Investissements exécutés par l'Etat	39 175 738 215	37 679 463 022
		Total Prog. 2009	152 365 690 472	150 869 415 279
	2010 Sécurité civile	2 Dépenses de personnel	34 061 855 000	34 061 855 000
		3 Acquisition de biens et services	2 964 294 123	2 964 294 123
		4 Transferts courants	2 140 000 000	2 140 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	4 379 517 550	3 956 565 796
		Total Prog. 2010	43 545 666 673	43 122 714 919
	2011 Administration territoriale	2 Dépenses de personnel	6 646 491 000	6 646 491 000
		3 Acquisition de biens et services	8 099 861 561	8 099 861 561
		5 Investissements exécutés par l'Etat	625 000 000	562 500 000
		Total Prog. 2011	15 371 352 561	15 308 852 561
	2012 Gouvernance électorale	2 Dépenses de personnel	275 599 000	275 599 000
		3 Acquisition de biens et services	1 213 750 000	1 213 750 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	2 465 400 000	2 218 860 000
		Total Prog. 2012	3 954 749 000	3 708 209 000
	3003 Fonds de lutte contre les incendies	3 Acquisition de biens et services	126 000 000	126 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	74 000 000	74 000 000
		Total Prog. 3003	200 000 000	200 000 000
	3010 Compte de Commerce Police	3 Acquisition de biens et services	150 000 000	150 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	30 000 000	30 000 000
		Total Prog. 3010	180 000 000	180 000 000
	Total Section 33		222 257 775 532	220 005 608 585
34 Ministère de la Justice	1004 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	3 548 001 000	3 548 001 000
		3 Acquisition de biens et services	608 982 617	608 982 617
		4 Transferts courants	8 123 620 156	8 123 620 156
		5 Investissements exécutés par l'Etat	2 339 000 000	2 239 000 000
		Total Prog. 1004	14 619 603 773	14 519 603 773



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE**

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
34 Ministère de la Justice	2014 Justice judiciaire	2 Dépenses de personnel	18 346 282 000	18 346 282 000
		3 Acquisition de biens et services	3 413 189 685	3 413 189 685
		4 Transferts courants	1 560 000 000	1 560 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	2 883 046 496	2 864 191 198
		Total Prog. 2014	26 202 518 181	26 183 662 883
	2015 Education surveillée et Protection judiciaire de l'Enfant	2 Dépenses de personnel	2 669 139 000	2 669 139 000
		3 Acquisition de biens et services	2 873 011 584	2 873 011 584
		4 Transferts courants	900 000 000	900 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 705 380 000	1 705 380 000
		Total Prog. 2015	8 147 530 584	8 147 530 584
	2016 Administration pénitentiaire	2 Dépenses de personnel	13 564 832 000	13 564 832 000
		3 Acquisition de biens et services	8 746 193 847	8 746 193 847
		4 Transferts courants	1 890 000 000	1 890 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	6 945 000 000	6 715 500 000
		Total Prog. 2016	31 146 025 847	30 916 525 847
	2100 Bonne gouvernance et Droits humains	2 Dépenses de personnel	400 750 000	400 750 000
		3 Acquisition de biens et services	326 078 404	326 078 404
		4 Transferts courants	312 048 310	312 048 310
		Total Prog. 2100	1 038 876 714	1 038 876 714
	3011 Compte de Commerce Administration pénitentiaire	3 Acquisition de biens et services	200 000 000	200 000 000
		Total Prog. 3011	200 000 000	200 000 000
	Total Section 34		81 354 555 099	81 006 199 801
35 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme du Service Public	1005 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 504 968 000	1 504 968 000
		3 Acquisition de biens et services	469 290 590	469 290 590
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 175 000 000	1 082 000 000
		Total Prog. 1005	3 149 258 590	3 056 258 590
	2017 Fonction publique	2 Dépenses de personnel	1 780 506 000	1 780 506 000
		3 Acquisition de biens et services	577 225 900	577 225 900
		4 Transferts courants	845 000 000	845 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	393 639 600	354 275 640
		Total Prog. 2017	3 596 371 500	3 557 007 540
	2018 Renouveau du service public	2 Dépenses de personnel	359 594 000	359 594 000
		3 Acquisition de biens et services	133 863 867	133 863 867
		5 Investissements exécutés par l'Etat	881 000 000	752 900 000
		Total Prog. 2018	1 374 457 867	1 246 357 867
	2019 Gouvernance du marché du travail	2 Dépenses de personnel	1 426 300 000	1 426 300 000
		3 Acquisition de biens et services	1 350 260 515	1 350 260 515



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE**

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
35 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme du Service Public	2019 Gouvernance du marché du travail	4 Transferts courants	450 000 000	450 000 000
		Total Prog. 2019	3 226 560 518	3 226 560 518
	2107 Protection sociale des travailleurs	2 Dépenses de personnel	284 120 000	284 120 000
		3 Acquisition de biens et services	93 284 824	93 284 824
		4 Transferts courants	95 000 000	95 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	139 500 000	119 500 000
		Total Prog. 2107	611 904 824	591 904 824
	Total Section 35		11 958 553 296	11 678 089 336
40 Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	1008 Pilotage, coordination et gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 010 074 136	1 010 074 136
		3 Acquisition de biens et services	340 506 901	340 506 901
		4 Transferts courants	1 176 425 172	1 176 425 172
		5 Investissements exécutés par l'Etat	822 109 253	739 898 328
		Total Prog. 1008	3 349 115 462	3 266 904 537
	2023 Pêche et Aquaculture	2 Dépenses de personnel	2 223 813 000	2 223 813 000
		3 Acquisition de biens et services	415 222 648	415 222 648
		4 Transferts courants	2 376 486 400	2 376 486 400
		5 Investissements exécutés par l'Etat	6 772 000 000	6 514 800 000
		Total Prog. 2023	11 787 522 048	11 530 322 048
	2024 Infrastructures, transports fluvio-maritimes et Ports	2 Dépenses de personnel	47 989 000	47 989 000
		3 Acquisition de biens et services	27 373 919	27 373 919
		4 Transferts courants	8 673 939 300	8 673 939 300
		5 Investissements exécutés par l'Etat	4 500 000 000	4 500 000 000
		6 Transferts en capital	1 000 000 000	1 000 000 000
		Total Prog. 2024	14 249 302 219	14 249 302 219
	3004 Encouragement à la Pêche et à ses industries annexes(CEPIA)	2 Dépenses de personnel	735 000 000	735 000 000
		3 Acquisition de biens et services	265 000 000	265 000 000
		4 Transferts courants	1 000 000 000	1 000 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 500 000 000	1 500 000 000
		Total Prog. 3004	3 500 000 000	3 500 000 000
	Total Section 40		32 885 939 729	32 546 528 804
41 Ministère des Infrastructures	1581 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	212 686 000	212 686 000
		3 Acquisition de biens et services	285 565 000	285 565 000
		Total Prog. 1581	498 251 000	498 251 000
	2132 Equité territoriale et développement des pôles	5 Investissements exécutés par l'Etat	73 219 406 477	68 219 406 477
		Total Prog. 2132	73 219 406 477	68 219 406 477
	2171 Infrastructures portuaires et aéroportuaires	2 Dépenses de personnel	96 521 000	96 521 000
		3 Acquisition de biens et services	33 638 276	33 638 276



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE**

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
41 Ministère des Infrastructures	2171 Infrastructures portuaires et aéroportuaires	5 Investissements exécutés par l'Etat	12 480 000 000	8 435 000 000
		Total Prog. 2171	12 610 159 276	8 565 159 276
	2172 Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	2 Dépenses de personnel	316 572 000	316 572 000
		3 Acquisition de biens et services	227 597 118	227 597 118
		4 Transferts courants	8 089 999 974	8 089 999 974
		5 Investissements exécutés par l'Etat	416 242 148 669	412 989 440 812
		6 Transferts en capital	62 014 000 000	62 014 000 000
		Total Prog. 2172	486 890 317 761	483 637 609 904
	2174 Infrastructures sociales et administratives	2 Dépenses de personnel	277 992 000	277 992 000
		3 Acquisition de biens et services	110 686 500	110 686 500
		5 Investissements exécutés par l'Etat	154 820 467 114	154 820 467 114
		Total Prog. 2174	155 209 145 614	155 209 145 614
	Total Section 41		728 427 280 128	716 129 572 271
43 Ministère des Finances et du Budget	1011 Pilotage, gestion et coordination du MFB	2 Dépenses de personnel	3 945 206 532	3 945 206 532
		3 Acquisition de biens et services	2 216 179 067	2 216 179 067
		4 Transferts courants	253 265 845 813	253 265 845 813
		5 Transferts en capital	10 000 000 000	10 000 000 000
		Total Prog. 1011	269 427 231 412	269 427 231 412
	2032 Gestion ressources douanières et protection de l'économie	2 Dépenses de personnel	15 114 040 000	15 114 040 000
		3 Acquisition de biens et services	7 582 994 760	7 582 994 760
		4 Transferts courants	8 051 451 316	8 051 451 316
		5 Investissements exécutés par l'Etat	16 159 000 000	15 683 100 000
		6 Transferts en capital	29 000 000 000	25 000 000 000
		Total Prog. 2032	75 907 486 076	71 431 586 076
	2035 Elaboration des lois de finance et suivi de l'exécution	2 Dépenses de personnel	4 524 685 934	4 524 685 934
		3 Acquisition de biens et services	3 920 555 862	3 920 555 862
		4 Transferts courants	2 142 400 000	2 142 400 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	7 034 120 357	7 034 120 357
		6 Transferts en capital	6 930 000 000	6 930 000 000
		Total Prog. 2035	24 551 762 153	24 551 762 153
	2036 Gestion compt. et financ Etat et autres organismes publics	2 Dépenses de personnel	8 165 197 220	8 165 197 220
		3 Acquisition de biens et services	1 813 116 485	1 813 116 485
		4 Transferts courants	37 000 000	37 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 400 000 000	1 350 000 000
		Total Prog. 2036	11 415 313 705	11 365 313 705
	2037 Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	2 Dépenses de personnel	9 554 898 715	9 554 898 715
		3 Acquisition de biens et services	1 078 560 003	1 078 560 003



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
43 Ministère des Finances et du Budget	2037 Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	4 Transferts courants	51 770 000	51 770 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	43 147 875 386	42 262 325 386
		Total Prog. 2037	53 833 104 104	52 947 554 104
	2038 Gestion du secteur financier	2 Dépenses de personnel	506 803 000	506 803 000
		3 Acquisition de biens et services	419 739 500	419 739 500
		4 Transferts courants	1 349 740 550	1 349 740 550
		5 Transferts en capital	300 000 000	300 000 000
		Total Prog. 2038	2 576 283 050	2 576 283 050
	3005 Gestion du Fonds national de retraite (FNR)	4 Transferts courants	185 000 000 000	185 000 000 000
		Total Prog. 3005	185 000 000 000	185 000 000 000
	3006 Gestion des Prêts et Avances	5 Investissements exécutés par l'Etat	13 800 000 000	13 800 000 000
		Total Prog. 3006	13 800 000 000	13 800 000 000
	3007 Gestion des Garanties et avals	5 Investissements exécutés par l'Etat	4 373 000 000	4 373 000 000
		Total Prog. 3007	4 373 000 000	4 373 000 000
	3009 Fonds stabilisation	4 Transferts courants	18 128 570 000	18 128 570 000
		Total Prog. 3009	18 128 570 000	18 128 570 000
	3013 Fonds de Restructuration des Sociétés à Participation Publique	5 Investissements exécutés par l'Etat	22 750 000 000	22 750 000 000
		Total Prog. 3013	22 750 000 000	22 750 000 000
	Total Section 43		681 762 750 500	676 351 300 500
48 Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	1572 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	2 845 566 290	2 845 566 290
		3 Acquisition de biens et services	870 041 067	870 041 067
		4 Transferts courants	3 800 000 000	3 800 000 000
		Total Prog. 1572	7 515 607 357	7 515 607 357
	2030 Base productive et infrastructures agropastorales	2 Dépenses de personnel	161 734 000	161 734 000
		3 Acquisition de biens et services	2 455 245 614	2 455 245 614
		4 Transferts courants	7 665 038 148	7 665 038 148
		5 Investissements exécutés par l'Etat	237 401 100 005	58 354 033 905
		6 Transferts en capital	2 130 000 000	2 063 000 000
		Total Prog. 2030	249 813 117 767	70 699 061 667
	2031 Production et valorisation des produits végétaux	2 Dépenses de personnel	3 358 837 876	3 358 837 876
		3 Acquisition de biens et services	1 145 124 888	1 145 124 888
		4 Transferts courants	7 590 000 000	7 590 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	5 115 723 378	4 811 723 378
		6 Transferts en capital	125 650 000 000	125 650 000 000
		Total Prog. 2031	142 859 686 142	142 555 686 142
	2033 Financement, recherche, formation et appui conseil	2 Dépenses de personnel	827 950 960	827 950 960
		3 Acquisition de biens et services	143 457 871	143 457 871
		4 Transferts courants	13 943 785 200	13 943 785 200



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE**

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
48 Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	2033 Financement, recherche, formation et appui conseil	Total Prog. 2033	14 915 194 031	14 915 194 031
	2079 Productions et valorisation des produits animaux	2 Dépenses de personnel	3 109 817 000	3 109 817 000
		3 Acquisition de biens et services	1 439 474 704	1 439 474 704
		4 Transferts courants	768 921 465	768 921 465
		5 Investissements exécutés par l'Etat	6 584 400 000	6 583 000 000
		Total Prog. 2079	11 902 613 169	11 901 213 169
	Total Section 48		427 006 218 466	247 586 752 366
50 Ministère de l'Education Nationale	1017 Pilotage ministériel, gestion et coordination admi	2 Dépenses de personnel	494 057 215 662	494 057 215 662
		3 Acquisition de biens et services	7 784 172 083	7 784 172 083
		4 Transferts courants	1 722 480 152	1 722 480 152
		5 Investissements exécutés par l'Etat	2 546 907 257	2 292 216 533
		Total Prog. 1017	506 110 775 154	505 856 084 430
	2053 Education préscolaire	2 Dépenses de personnel	6 387 507 656	6 387 507 656
		3 Acquisition de biens et services	104 023 749	104 023 749
		4 Transferts courants	1 797 789 800	1 797 789 800
		5 Investissements exécutés par l'Etat	3 046 000 000	2 046 000 000
		Total Prog. 2053	11 335 321 206	10 335 321 206
	2054 Enseignement Elémentaire	2 Dépenses de personnel	153 151 263 963	153 151 263 963
		3 Acquisition de biens et services	48 909 458 915	48 909 458 915
		4 Transferts courants	20 305 453 246	20 305 453 246
		5 Investissements exécutés par l'Etat	82 270 344 039	53 411 044 849
		Total Prog. 2054	304 636 520 163	275 777 220 973
	2055 Enseignement Moyen général	2 Dépenses de personnel	56 174 842 784	56 174 842 784
		3 Acquisition de biens et services	3 465 993 518	3 465 993 518
		5 Investissements exécutés par l'Etat	23 105 865 869	7 219 076 467
		Total Prog. 2055	82 746 702 171	66 859 912 769
	2056 Enseignement secondaire général	2 Dépenses de personnel	95 142 588 757	95 142 588 757
		3 Acquisition de biens et services	22 127 274 882	22 127 274 882
		4 Transferts courants	788 940 000	788 940 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	112 199 927 126	12 293 411 550
		Total Prog. 2056	230 258 730 765	130 352 215 189
	2057 Education de base des jeunes et adultes	2 Dépenses de personnel	147 743 593	147 743 593
		3 Acquisition de biens et services	342 032 116	342 032 116
		4 Transferts courants	1 080 250 000	1 080 250 000
		Total Prog. 2057	1 570 025 709	1 570 025 709
	Total Section 50		1 136 658 075 167	990 750 780 275



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
51 Ministère de la Jeunesse et des Sports	1574 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	3 050 469 640	3 050 469 640
		3 Acquisition de biens et services	1 665 135 427	1 665 135 427
		4 Transferts courants	530 000 000	530 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	458 000 000	288 536 640
		Total Prog. 1574	5 703 605 067	5 534 141 707
	2059 Développement de la pratique et des performances sportives	2 Dépenses de personnel	228 930 000	228 930 000
		3 Acquisition de biens et services	10 172 423 250	10 172 423 250
		4 Transferts courants	11 619 750 000	11 619 750 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	8 764 948 997	8 764 948 997
		Total Prog. 2059	30 786 052 247	30 786 052 247
	2070 Promotion sociale et économique des jeunes	2 Dépenses de personnel	294 848 000	294 848 000
		3 Acquisition de biens et services	676 372 426	676 372 426
		4 Transferts courants	400 000 000	400 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 270 000 000	1 270 000 000
		Total Prog. 2070	2 641 220 426	2 641 220 426
	Total Section 51		39 130 877 740	38 961 414 380
54 Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	1020 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	21 176 767 735	21 176 767 735
		3 Acquisition de biens et services	22 482 228 976	22 482 228 976
		4 Transferts courants	14 617 261 671	14 617 261 671
		5 Investissements exécutés par l'Etat	95 000 000	90 250 000
		Total Prog. 1020	58 371 258 382	58 366 508 382
	2064 Prévention et promotion de la santé	2 Dépenses de personnel	4 828 053 892	4 828 053 892
		3 Acquisition de biens et services	1 205 193 173	1 205 193 173
		4 Transferts courants	14 013 080 000	14 013 080 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	3 892 500 000	3 890 850 000
		Total Prog. 2064	23 938 827 065	23 937 177 065
	2066 Offre de soins de qualité	2 Dépenses de personnel	65 146 547 561	65 146 547 561
		3 Acquisition de biens et services	2 476 665 089	2 476 665 089
		4 Transferts courants	30 281 827 421	30 281 827 421
		5 Investissements exécutés par l'Etat	34 465 832 422	34 465 832 422
		6 Transferts en capital	59 604 000 000	2 604 000 000
		Total Prog. 2066	191 974 872 493	134 974 872 493
	Total Section 54		274 284 957 940	217 278 557 940
56 Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	1022 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 406 475 847	1 406 475 847
		3 Acquisition de biens et services	640 312 073	640 312 073
		4 Transferts courants	405 000 000	405 000 000
		Total Prog. 1022	2 451 787 920	2 451 787 920



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
56 Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	2071 Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	2 Dépenses de personnel	8 842 529 300	8 842 529 300
		3 Acquisition de biens et services	4 304 130 908	4 304 130 908
		4 Transferts courants	10 350 000 000	10 350 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 809 300 717	1 699 870 646
		6 Transferts en capital	300 000 000	300 000 000
		Total Prog. 2071	25 605 960 925	25 496 530 854
	2072 Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées	2 Dépenses de personnel	6 170 747 451	6 170 747 451
		3 Acquisition de biens et services	797 587 761	797 587 761
		4 Transferts courants	504 000 000	504 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 200 000 000	1 200 000 000
		Total Prog. 2072	8 672 335 212	8 672 335 212
	2073 Lutte contre les pollutions nuisances et les effet néfastes des CC et promotion de la trans. écolo.	2 Dépenses de personnel	1 097 650 799	1 097 650 799
		3 Acquisition de biens et services	313 469 333	313 469 333
		5 Investissements exécutés par l'Etat	8 220 000 000	8 220 000 000
		Total Prog. 2073	9 631 120 132	9 631 120 132
	2173 Cadre de vie	2 Dépenses de personnel	1 184 702 000	1 184 702 000
		3 Acquisition de biens et services	2 572 007 160	2 572 007 160
		4 Transferts courants	48 000 000 000	48 000 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	52 491 290 988	19 170 154 043
		Total Prog. 2173	104 248 000 148	70 926 863 203
	Total Section 56		150 609 204 337	117 178 637 321
57 Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	1575 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	2 333 079 000	2 333 079 000
		3 Acquisition de biens et services	622 080 445	622 080 445
		Total Prog. 1575	2 955 159 445	2 955 159 445
	2129 Genre et Autonomisation économique des femmes	2 Dépenses de personnel	525 675 829	525 675 829
		3 Acquisition de biens et services	145 358 395	145 358 395
		4 Transferts courants	1 900 000 000	1 900 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	24 840 704 501	13 106 007 053
		Total Prog. 2129	27 411 738 725	15 677 041 277
	2130 Famille, Enfance et Protection sociale des groupes vulnérables	2 Dépenses de personnel	2 544 445 540	2 544 445 540
		3 Acquisition de biens et services	1 080 739 864	1 080 739 864
		4 Transferts courants	41 414 049 313	41 414 049 313
		5 Investissements exécutés par l'Etat	24 048 486 444	23 959 186 445
		6 Transferts en capital	35 200 000 000	35 180 000 000
		Total Prog. 2130	104 287 721 161	104 178 421 162
	Total Section 57		134 654 619 331	122 810 621 884



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
59 Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	1024 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	4 841 401 004	4 841 401 004
		3 Acquisition de biens et services	980 010 445	980 010 445
		4 Transferts courants	50 000 000	50 000 000
		Total Prog. 1024	5 871 411 449	5 871 411 449
	2077 Développement des offres de formation professionnelle et technique	2 Dépenses de personnel	36 307 834 814	36 307 834 814
		3 Acquisition de biens et services	5 746 214 985	5 746 214 985
		4 Transferts courants	31 398 659 305	31 398 659 305
		5 Investissements exécutés par l'Etat	58 543 819 234	39 398 899 234
		Total Prog. 2077	131 996 528 338	112 851 608 338
	2078 Développement de l'apprentissage	2 Dépenses de personnel	151 741 868	151 741 868
		3 Acquisition de biens et services	16 307 185	16 307 185
		4 Transferts courants	403 750 000	403 750 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	2 012 000 000	1 982 000 000
		Total Prog. 2078	2 583 799 053	2 553 799 053
	2103 Développement de l'emploi	2 Dépenses de personnel	51 866 000	51 866 000
		3 Acquisition de biens et services	88 854 835	88 854 835
		4 Transferts courants	6 950 000 000	6 950 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 000 000 000	900 000 000
		Total Prog. 2103	8 090 720 835	7 990 720 835
	Total Section 59		148 542 459 675	129 267 539 675
60 Charges non Réparties	0010 DOTATION CHARGES NON REPARTIES	2 Dépenses de personnel	28 560 881 363	28 560 881 363
		3 Acquisition de biens et services	169 684 055 974	74 684 055 974
		4 Transferts courants	22 076 670 448	22 076 670 448
		5 Investissements exécutés par l'Etat	681 232 770 769	361 801 096 813
		6 Transferts en capital	912 000 000	820 800 000
		Total Prog. 0010	902 466 378 554	487 943 504 598
	Total Section 60		902 466 378 554	487 943 504 598
61 Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	1032 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	815 870 000	815 870 000
		3 Acquisition de biens et services	339 284 817	339 284 817
		4 Transferts courants	522 500 000	522 500 000
		Total Prog. 1032	1 677 654 817	1 677 654 817
	2022 Coopération et Développement des Partenariats public-privé et Appui au Secteur privé	2 Dépenses de personnel	631 075 000	631 075 000
		3 Acquisition de biens et services	284 016 748	284 016 748
		4 Transferts courants	440 650 000	440 650 000
		6 Transferts en capital	12 000 000 000	12 000 000 000
		Total Prog. 2022	13 355 741 748	13 355 741 748



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE**

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
61 Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	2034 Gouvernance économie, planification stratégique et coordination statistique	2 Dépenses de personnel	1 016 162 990	1 016 162 990
		3 Acquisition de biens et services	1 019 614 356	1 019 614 356
		4 Transferts courants	10 986 085 161	10 986 085 161
		5 Investissements exécutés par l'Etat	9 725 816 433	9 725 816 433
		6 Transferts en capital	1 500 000 000	1 500 000 000
		Total Prog. 2034	24 247 678 940	24 247 678 940
	Total Section 61		39 281 075 508	39 281 075 508
63 Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique	1026 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	419 906 132	419 906 132
		3 Acquisition de biens et services	173 237 559	173 237 559
		4 Transferts courants	40 000 000	40 000 000
		Total Prog. 1026	633 143 691	633 143 691
	2062 Transformation de l'Ecosystème de la Communication	2 Dépenses de personnel	184 171 465	184 171 465
		3 Acquisition de biens et services	361 526 897	361 526 897
		4 Transferts courants	12 531 630 000	12 531 630 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	500 000 000	450 000 000
		Total Prog. 2062	13 577 328 362	13 527 328 362
	2083 Développement de l'Economie numérique	2 Dépenses de personnel	102 131 227	102 131 227
		3 Acquisition de biens et services	8 181 250	8 181 250
		4 Transferts courants	6 240 000 000	6 240 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	14 127 411 550	14 113 411 550
		Total Prog. 2083	20 477 724 027	20 463 724 027
	2084 Transformation de l'Ecosystème postal	2 Dépenses de personnel	31 233 000	31 233 000
		3 Acquisition de biens et services	9 871 183	9 871 183
		4 Transferts courants	12 000 000 000	12 000 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	652 000 000	606 800 000
		Total Prog. 2084	12 693 104 183	12 647 904 183
	2133 Gouvernance et Souveraineté numériques	2 Dépenses de personnel	273 259 000	273 259 000
		3 Acquisition de biens et services	22 756 991	22 756 991
		4 Transferts courants	2 395 000 000	2 395 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	35 085 306 153	31 100 000 000
		Total Prog. 2133	37 776 322 144	33 791 015 991
	Total Section 63		85 157 622 407	81 063 116 254
64 Ministère de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire	1569 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	466 489 000	466 489 000
		3 Acquisition de biens et services	379 567 175	379 567 175
		5 Investissements exécutés par l'Etat	62 500 000	56 250 000
		Total Prog. 1569	908 556 175	902 306 175



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE**

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
64 Ministère de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire	2102 Renforcement de la microfinance	2 Dépenses de personnel	93 969 000	93 969 000
		3 Acquisition de biens et services	52 205 475	52 205 475
		4 Transferts courants	2 768 681 876	2 768 681 876
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 539 960 000	1 469 960 000
		Total Prog. 2102	4 454 816 351	4 384 816 351
	2118 Développement de l'économie sociale et solidaire	2 Dépenses de personnel	124 675 000	124 675 000
		3 Acquisition de biens et services	115 185 090	115 185 090
		4 Transferts courants	1 000 000 000	1 000 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 205 957 000	1 200 957 000
		Total Prog. 2118	2 445 817 090	2 440 817 090
	Total Section 64		7 809 189 616	7 727 939 616
66 Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	1576 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 319 373 976	1 319 373 976
		3 Acquisition de biens et services	544 251 549	544 251 549
		4 Transferts courants	1 183 000 000	1 183 000 000
		Total Prog. 1576	3 046 625 525	3 046 625 525
	2115 Valorisation des substances minérales	2 Dépenses de personnel	365 801 830	365 801 830
		3 Acquisition de biens et services	147 078 070	147 078 070
		4 Transferts courants	1 726 000 000	1 726 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	495 000 000	445 500 000
		6 Transferts en capital	3 000 000 000	2 700 000 000
		Total Prog. 2115	5 733 879 900	5 384 379 900
	2120 Accès universel à une énergie compétitive et durable	2 Dépenses de personnel	137 328 027	137 328 027
		3 Acquisition de biens et services	47 198 010	47 198 010
		4 Transferts courants	4 488 436 101	4 488 436 101
		5 Investissements exécutés par l'Etat	245 470 827 203	109 462 562 288
		6 Transferts en capital	5 374 150 000	4 836 735 000
		Total Prog. 2120	255 517 939 341	118 972 259 426
	2126 Surveillance et maîtrise des opérations	2 Dépenses de personnel	168 082 434	168 082 434
		3 Acquisition de biens et services	35 000 000	35 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	70 000 000	63 000 000
		Total Prog. 2126	273 082 434	266 082 434
	2134 Optimisation de l'exploitation des ressources en hydrocarbures	2 Dépenses de personnel	561 974 915	561 974 915
		3 Acquisition de biens et services	178 447 496	178 447 496
		4 Transferts courants	788 196 950	788 196 950
		6 Transferts en capital	1 000 000 000	900 000 000
		Total Prog. 2134	2 528 619 361	2 428 619 361
	Total Section 66		267 100 146 561	130 097 966 646



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE**

<u>Budget</u>		<u>Source de financement</u>	<u>Catégories de dépense</u>	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
67 Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	1580 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	2 313 124 000	2 313 124 000
		3 Acquisition de biens et services	554 143 519	554 143 519
		4 Transferts courants	200 000 000	200 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	686 000 000	617 400 000
		6 Transferts en capital	1 000 000 000	1 000 000 000
		Total Prog. 1580	4 753 267 519	4 684 667 519
	2045 Aménagement et développement urbain et ruraux	2 Dépenses de personnel	1 967 771 378	1 967 771 378
		3 Acquisition de biens et services	99 487 500	99 487 500
		4 Transferts courants	3 101 294 832	3 101 294 832
		5 Investissements exécutés par l'Etat	102 777 939 750	82 952 229 304
		Total Prog. 2045	107 946 493 460	88 120 783 014
	2086 Gouvernance territoriale	2 Dépenses de personnel	1 207 921 000	1 207 921 000
		3 Acquisition de biens et services	429 306 914	429 306 914
		4 Transferts courants	2 400 000 000	2 400 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	500 000 000	450 000 001
		Total Prog. 2086	4 537 227 914	4 487 227 915
	2087 Financement du développement territorial	2 Dépenses de personnel	178 987 500	178 987 500
		3 Acquisition de biens et services	39 375 000	39 375 000
		4 Transferts courants	45 757 893 371	45 757 893 371
		5 Transferts en capital	78 884 537 005	78 884 537 005
		Total Prog. 2087	124 860 792 876	124 860 792 876
	2135 Logement, construction et cadre de vie	2 Dépenses de personnel	556 130 296	556 130 296
		3 Acquisition de biens et services	132 637 502	132 637 502
		4 Transferts courants	8 045 735 961	8 045 735 961
		5 Investissements exécutés par l'Etat	20 000 000 000	20 000 000 000
		Total Prog. 2135	28 734 503 759	28 734 503 759
	Total Section 67		270 832 285 528	250 887 975 083
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	1028 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	656 182 000	656 182 000
		3 Acquisition de biens et services	218 062 726	218 062 726
		4 Transferts courants	845 000 000	845 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 800 000 000	1 800 000 000
		Total Prog. 1028	3 519 244 726	3 519 244 726
	2088 Gestion Intégrée des Ressources en Eau	2 Dépenses de personnel	222 119 000	222 119 000
		3 Acquisition de biens et services	48 284 538	48 284 538
		4 Transferts courants	5 002 653 470	5 002 653 470
		5 Investissements exécutés par l'Etat	17 207 994 662	14 562 997 485
		Total Prog. 2088	22 481 051 670	19 836 054 493



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE**

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	2089 Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	2 Dépenses de personnel	319 550 000	319 550 000
		3 Acquisition de biens et services	233 195 198	233 195 198
		4 Transferts courants	6 155 334 423	6 155 334 423
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 495 880 136 837	126 224 559 637
		6 Transferts en capital	5 729 000 000	5 729 000 000
		Total Prog. 2089	1 508 317 216 458	138 661 639 258
	2090 Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	2 Dépenses de personnel	531 853 000	531 853 000
		3 Acquisition de biens et services	141 771 454	141 771 454
		4 Transferts courants	60 000 000	60 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	188 904 764 131	78 203 598 031
		6 Transferts en capital	3 900 000 000	3 900 000 000
		Total Prog. 2090	193 538 388 585	82 837 222 485
	Total Section 68		1 727 855 901 439	244 854 160 962
70 Ministère de l'Industrie et du Commerce	1577 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 176 434 000	1 176 434 000
		3 Acquisition de biens et services	501 437 161	501 437 161
		4 Transferts courants	769 932 500	769 932 500
		Total Prog. 1577	2 447 803 661	2 447 803 661
	2041 Accessibilité des produits et services, lutte contre la vie chère et modernisation du commerce	2 Dépenses de personnel	1 655 892 428	1 655 892 428
		3 Acquisition de biens et services	1 085 020 659	1 085 020 659
		4 Transferts courants	2 260 710 000	2 260 710 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	28 484 250 000	28 141 425 000
		Total Prog. 2041	33 485 873 087	33 143 048 087
	2042 Défense commerciale et renforcement du positionnement commercial du Sénégal sur les marchés extérieurs	2 Dépenses de personnel	295 161 000	295 161 000
		3 Acquisition de biens et services	62 254 660	62 254 660
		4 Transferts courants	1 300 000 000	1 300 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	635 500 000	576 192 500
		Total Prog. 2042	2 292 915 660	2 233 608 160
	2043 Accompagnement et financement des PME/PMI	2 Dépenses de personnel	122 413 000	122 413 000
		3 Acquisition de biens et services	143 197 643	143 197 643
		4 Transferts courants	3 024 744 964	3 024 744 964
		Total Prog. 2043	3 290 355 607	3 290 355 607
	2049 Développement des pôles et filières industrielles compétitives	2 Dépenses de personnel	131 026 000	131 026 000
		3 Acquisition de biens et services	41 079 010	41 079 010
		4 Transferts courants	2 285 380 000	2 285 380 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	311 958 789 895	106 562 334 908
		Total Prog. 2049	314 416 274 905	109 019 819 918
	Total Section 70		355 933 222 920	150 134 635 433



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE**

Budget		Source de financement	Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes	1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits	
			AE	CP
72 Ministère des Transports Terrestres et Aériens	1578 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	1 128 983 448	1 128 983 448
		3 Acquisition de biens et services	524 796 065	524 796 065
		Total Prog. 1578	1 653 779 513	1 653 779 513
	2028 Développement et modernisation du réseau et des systèmes de transports ferroviaires	3 Acquisition de biens et services	25 337 193	25 337 193
		4 Transferts courants	29 590 000 000	29 590 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	14 387 034 516	14 387 034 516
		Total Prog. 2028	44 002 371 709	44 002 371 709
	2029 Développement et modernisation des services de transports routiers	2 Dépenses de personnel	530 785 735	530 785 735
		3 Acquisition de biens et services	76 927 701	76 927 701
		4 Transferts courants	14 350 000 000	14 350 000 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	200 089 669 651	104 560 446 351
		6 Transferts en capital	200 000 000	200 000 000
		Total Prog. 2029	215 247 383 087	119 718 159 787
	2051 Développement du transport aérien	2 Dépenses de personnel	74 519 000	74 519 000
		3 Acquisition de biens et services	20 280 061	20 280 061
		4 Transferts courants	7 486 205 000	7 486 205 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	66 750 000 000	66 750 000 000
		Total Prog. 2051	74 331 004 061	74 331 004 061
	Total Section 72		335 234 538 370	239 705 315 070
74 Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	1579 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	635 677 656	635 677 656
		3 Acquisition de biens et services	466 336 106	466 336 106
		4 Transferts courants	25 500 000	25 500 000
		Total Prog. 1579	1 127 513 762	1 127 513 762
	2050 Développement de l'Offre touristique	2 Dépenses de personnel	239 802 000	239 802 000
		3 Acquisition de biens et services	96 125 000	96 125 000
		4 Transferts courants	1 717 500 000	1 717 500 000
		5 Investissements exécutés par l'Etat	4 649 517 062	4 574 517 062
		6 Transferts en capital	900 000 000	810 000 000
		Total Prog. 2050	7 602 944 062	7 437 944 062
	2063 Promotion des industries culturelles et créatives et du patrimoine	2 Dépenses de personnel	1 255 498 784	1 255 498 784
		3 Acquisition de biens et services	1 990 619 525	1 990 619 525
		4 Transferts courants	7 170 037 946	7 170 037 946
		5 Investissements exécutés par l'Etat	1 526 943 556	1 374 249 202
		6 Transferts en capital	2 000 000 000	1 800 000 000
		Total Prog. 2063	13 943 099 811	13 590 405 457
	2121 Développement de l'artisanat	2 Dépenses de personnel	345 266 000	345 266 000
		3 Acquisition de biens et services	308 412 326	308 412 326



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS AE/CP
PAR MINISTERE/INSTITUTION, PROGRAMME ET CATEGORIE DE DEPENSE**

Budget		Source de financement		Catégories de dépense	
Budget Général et Comptes Spéciaux du Tré		Ressources internes et ressources externes		1-2-3-4-5-6	
Ministère/Institution (Section)	Programme	Catégorie dépense	Projet LFI 2026 - Crédits inscrits		
			AE	CP	
74 Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	2121 Développement de l'artisanat	4 Transferts courants	1 500 000 000	1 500 000 000	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	2 310 000 000	2 259 000 000	
		Total Prog. 2121	4 463 678 326	4 412 678 326	
	2122 Transformation Encadrement Economie informelle	2 Dépenses de personnel	56 106 000	56 106 000	
		3 Acquisition de biens et services	55 617 260	55 617 260	
		Total Prog. 2122	111 723 260	111 723 260	
	2123 Promotion de la destination Sénégal	2 Dépenses de personnel	43 023 000	43 023 000	
		3 Acquisition de biens et services	124 475 000	124 475 000	
		4 Transferts courants	1 500 000 000	1 500 000 000	
		Total Prog. 2123	1 667 498 000	1 667 498 000	
	Total Section 74		28 916 457 221	28 347 762 867	
	75 Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	1029 Pilotage, Coordination et Gestion administrative	2 Dépenses de personnel	487 475 000	487 475 000
			3 Acquisition de biens et services	5 463 156 315	5 463 156 315
4 Transferts courants			535 399 000	535 399 000	
Total Prog. 1029			6 486 030 315	6 486 030 315	
2091 Education supérieure		2 Dépenses de personnel	168 483 000	168 483 000	
		3 Acquisition de biens et services	166 227 622	166 227 622	
		4 Transferts courants	124 572 786 365	124 572 786 365	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	36 015 794 921	20 803 073 686	
		6 Transferts en capital	6 000 000 000	6 000 000 000	
		Total Prog. 2091	166 923 291 908	151 710 570 673	
2092 Oeuvres sociales universitaires		2 Dépenses de personnel	206 879 000	206 879 000	
		3 Acquisition de biens et services	117 174 945	117 174 945	
		4 Transferts courants	134 243 032 275	134 243 032 275	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	200 000 000	200 000 000	
		Total Prog. 2092	134 767 086 220	134 767 086 220	
2127 Recherche et Innovation		3 Acquisition de biens et services	87 201 529	87 201 529	
		4 Transferts courants	4 926 325 839	4 926 325 839	
		5 Investissements exécutés par l'Etat	3 212 649 770	3 042 434 793	
		Total Prog. 2127	8 226 177 138	8 055 962 161	
Total Section 75		316 402 585 581	301 019 649 369		
TOTAL GENERAL		10 419 084 388 632	7 433 907 748 000		

ANNEXE IV : DEFICIT STANDARD

En milliards de FCFA	Projet de LFI 2026		% PIB
Ressources	5 932,2		
Recettes ordinaires hors dons	5 740,7		
Recettes fiscales		5 384,8	
Recettes non fiscales		355,9	
Dons budgétaires	46,3		
Dons en capital	145,2		
Tirages sur subventions			
Charges	7177,2		
Dette publique (intérêt + commissions)		1 190,6	
<i>Intérêts et commission dette extérieure</i>		654,5	
<i>Intérêts et commission dette intérieure</i>		536,0	
Dépenses de personnel		1 532,8	
Autres dépenses courantes		1 650,0	
Dépenses en capital sur ressources internes		1 448,9	
Dépenses en capital sur ressources externes		1 355,0	
DEFICIT BUDGETAIRE GLOBAL	-1245,06		-5,37%
PIB 2026			23 170,0

ANNEXE V : LISTE DES PROJETS FINANCES PAR LE PRES

Libelle section	LIBELLE_CHAPITRE	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Charges non Réparties	Projet de construction d'infrastructures de grande envergure : Projet JOJ, CAN	89 800 000 000	43 240 175 976
Total Charges non Réparties		89 800 000 000	43 240 175 976
Ministère des Forces Armées	PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DE LA POLYCLINIQUE DE L'HOPITAL PRINCIPAL DE DAKAR (HPD)	10 560 000 000	10 560 000 000
Ministère des Forces Armées		10 560 000 000	10 560 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	APPUI AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE / CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) / ANT	2 100 000 000	2 100 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT CENTRE DE SANTE DE DIAKHAYE / ANT	1 774 565 595	1 774 565 595
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE DIVERSES STRUCTURES SANITAIRES DE REFERENCE	4 456 979 977	4 456 979 977
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	CONSTRUCTION, REHABILITATION ET EQUIPEMENT DES POSTES DE SANTE (DEC BCI) ANT	504 000 000	504 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	PROJET DE CONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENT DE NEUF (9) CENTRES DE SANTÉ / ANT	1 000 000 000	1 000 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	PROJET D'EQUIPEMENT DE DIVERSES STRUCTURES DE SANTE DE REFERENCE / ANT	2 100 000 000	2 100 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	PROJET D'EQUIPEMENT DES SERVICES D'ACCUEIL ET D'URGENCE / ANT	300 000 000	300 000 000

Libelle section	LIBELLE_CHAPITRE	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Total Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique		12 235 545 572	12 235 545 572
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage	Projet des coopératives agricoles communautaires (CAC)/ANT	9 627 022 781	9 627 022 781
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage	MECANISATION AGRICOLE: Ex-PROGRAMME EQUIPEMENT MONDE RURAL (CAC) / ANT	13 000 000 000	13 000 000 000
Total Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage		22 627 022 781	22 627 022 781
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	CREATION DE L'UNIVERSITE VIRTUELLE DU SENEGAL ET (UVS) ET MISE EN OEUVRE DES ESPACES NUMERIQUES OUVERTS (ENO) / ANT	600 000 000	600 000 000
Total Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation		9 600 000 000	9 600 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	PROJET D'URGENCE ET DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE / ANT	10 000 000 000	10 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	PROJET GRAND TRANSFERT D'EAU-GTE / ANT	137 000 000 000	50 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	PROJET D'EXTENSION DES RESEAUX ET DE BRANCHEMENT SOCIAUX EN MILIEU RURAL / ANT	1 100 000 000	600 000 000
Total Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement		148 100 000 000	60 600 000 000
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	PROGRAMME NATIONAL D'URGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE / ANT	252 150 000	252 150 000
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE KAOLACK, NIORO, FATICK ET GOSSAS / ANT	60 000 000	60 000 000
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE DAGANA - PODOR - SAINT LOUIS / ANT	60 000 000	60 000 000

Libelle section	LIBELLE_CHAPITRE	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE LOUGA - LINGUERE - KEBEMER	60 000 000	60 000 000
Total Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines		432 150 000	432 150 000
Ministère de l'Industrie et du Commerce	PROJET DE RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS DE LA SONACOS / ANT	25 000 000 000	25 000 000 000
Ministère de l'Industrie et du Commerce	PROJET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES FILIERES ARACHIDE, OLEAGINEUX ET SOUS PRODUITS / ANT	1 000 000 000	1 000 000 000
Ministère de l'Industrie et du Commerce	PROJET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES FILIERES FRUITS ET LEGUMES / ANT	1 000 000 000	1 000 000 000
Ministère de l'Industrie et du Commerce	PROJET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES FILIERES MIL, FONIO, SORGHOS / ANT	1 000 000 000	1 000 000 000
Ministère de l'Industrie et du Commerce	PROJET DE MISE EN PLACE D'UN AGROPOLE AU SUD / ANT	40 925 154 908	40 925 154 908
Ministère de l'Industrie et du Commerce	PROJET DE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAAT DURABLE ET CREATION D'EMPLOIS DECENTS DANS LE SINE SALOUM (AGROPOLE CENTRE) / ANT	50 467 500 000	50 467 500 000
Total Ministère de l'Industrie et du Commerce		119 392 654 908	119 392 654 908
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	PROJET D'APPUI AUX COMMUNES ET AUX AGGLOMERATIONS AU SENEGAL/ADM / ANT	800 000 000	800 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	PROJET 30 000 LOGEMENTS / ANT	20 000 000 000	20 000 000 000
Total Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires		20 800 000 000	20 800 000 000

Libelle section	LIBELLE_CHAPITRE	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Ministère des Infrastructures	PROJET DE FINALISATION DES TRAVAUX DE LA ROUTE MEKHE PEKES THILMAKHA/ ANT	8 500 000 000	8 500 000 000
Ministère des Infrastructures	PROJET DE FINALISATION DES TRAVAUX DE LA ROUTE SANDIARA NDIAGANIAW / ANT	3 500 000 000	3 500 000 000
Ministère des Infrastructures	PROJET RÉHABILITATION DE LA LIGNE DAKAR -KIDIRA EN ÉCARTEMENT STANDARD (PHASE1 DAKAR-TAMBACOUNDA)	3 000 000 000	3 000 000 000
Ministère des Infrastructures	REHABILITATION DE L'AEROPORT DE ZIGUINCHOR / ANT	6 000 000 000	6 000 000 000
Ministère des Infrastructures	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UN CENTRE UNIVERSITAIRE DELOCALISE DE L'UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR (UASZ) A KOLDA / ANT	100 000 000	100 000 000
Ministère des Infrastructures	CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES UNIVERSITES / ANT	16 000 000 000	16 000 000 000
Ministère des Infrastructures	CONSTRUCTION UNIVERSITE DU SINE SALOUM EL HADJI IBRAHIMA NIASS / ANT	11 796 840 648	11 796 840 648
Ministère des Infrastructures	CONSTRUCTION UNIVERSITE AMADOU MAHTAR MBOW (UAM) / ANT	300 000 000	300 000 000
Ministère des Infrastructures	PROGRAMME DE CONSTRUCTION INFRASTRUCTURES UNIVERSITAIRES / ANT	1 000 000 000	1 000 000 000
Ministère des Infrastructures	PROJET DE CONSTRUCTION DE 35 CENTRES DE SANTE / ANT	60 000 000 000	60 000 000 000
Ministère des Infrastructures	PROJET DE CONSTRUCTION DE L'UNIVERSITE DE MATAM / ANT	400 000 000	400 000 000
Ministère des Infrastructures	PROJET DE CONSTRUCTION DE L'UNIVERSITE DU SENEGAL ORIENTAL / ANT	400 000 000	400 000 000

Libelle section	LIBELLE_CHAPITRE	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Ministère des Infrastructures	PROJET DE CONSTRUCTION DE RESIDENCES UNIVERSITAIRES A L'UNIVERSITE AMADOU MAHTAR MBOW ET A L'UCAD / ANT	829 677 689	829 677 689
Ministère des Infrastructures	PROJET DE CONSTRUCTION DE RESIDENCES UNIVERSITAIRES / ANT	12 900 000 000	12 900 000 000
Ministère des Infrastructures	PROGRAMME D'URGENCE POUR LA MODERNISATION DES AXES ET TERRITOIRES FRONTALIERS (PUMA) / ANT	5 000 000 000	5 000 000 000
Ministère des Infrastructures	PROGRAMME D'URGENCE DE DEVELOPPMENT COMMUNAUTAIRE (PUDC) / ANT	3 999 999 999	3 999 999 999
Total Ministère des Infrastructures		133 726 518 336	133 726 518 336
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	PROJET D'ACQUISITION DE 2 AVIONS POUR AIR SENEGAL / ANT	66 000 000 000	66 000 000 000
Total Ministère des Transports Terrestres et Aériens		66 000 000 000	66 000 000 000
Total général		633 273 891 597	499 214 067 573

ANNEXE VI : SERVICE PREVISIONNEL DE LA DETTE PUBLIQUE

En Milliards FCFA

TYPES DE DETTE	Principal	I & C	TOTAL
MULTILATERAUX	506,26	121,37	627,64
IDA/BIRD	71,81	33,10	104,90
BEI/FED	10,79	4,49	15,29
BAD/FAD	49,18	26,46	75,64
OPEP/BADEA/BID	276,76	37,55	314,31
AUTRES	97,73	19,77	117,50
Dont BOAD	59,97	11,98	71,95
BILATERAUX	295,53	78,82	374,35
PAYS DE L'OCDE	89,49	22,68	112,17
PAYS ARABES	16,74	2,78	19,52
AUTRES	189,30	53,36	242,66
CREDITS A L'EXPORTATION	468,28	83,64	551,91
COMMERCIALE	747,39	270,16	1 017,56
EUROBOND	218,65	137,52	356,17
AFC	33,83	2,31	36,14
AFREXIMBANK	55,76	13,89	69,65
BARCLAYS	19,68	4,63	24,31
DEUTSCHE	17,42	8,55	25,97
HSBC	0,00	0,49	0,49
MUFG	43,29	16,91	60,20
SCBANK	243,39	9,88	253,26
JP MORGANT (prêt directe)	3,65	0,20	3,85
CARGILL	83,96	16,47	100,43
JPM Financement privé	0,00	41,01	41,01
TRS/FAB	0,00	14,03	14,03
BSIC MALI	27,76	4,29	32,05
INTERÊTS SUR TIRAGES FUTURES/RESTE PF 2025		49,19	
INTERÊTS SUR TIRAGES FUTURES/BF 2026 PROVISOIRE		51,35	51,35
TOTAL DETTE EXTERIEURE	2 017,46	654,55	2 672,01
Rachat DTS FMI	182,51	12,99	195,49
Dettes bancaires/MAZAR	437,40	78,92	516,32
Obligations du Trésor par Adjudication	905,38	214,16	1 119,54
Bons du Trésor par Adjudication	498,83	0,00	498,83
Bons du Trésor en compte de dépôt	83,50	3,58	87,08
Obligations du trésor par les sukuk	25,00	1,15	26,15
Obligations par Appel Public à L'Epargne	157,30	89,40	246,71
Intérêts et commission sur émissions futures/RESTE PF 2025		60,47	60,47
Intérêts et commission sur émissions futures/PF 2026 PROVISOIRE		75,34	75,34
TOTAL DETTE INTERIEURE	2 289,92	536,00	2 825,92
TOTAL GENERAL SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	4 307,37	1 190,55	5 497,92

ANNEXE VII : TABLEAU MATRICIEL CROISE DE LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE ET ECONOMIQUE HORS CST

République du Sénégal



Un peuple-Un but-Une foi

Projet de Loi de Finances Initiale 2026

TABLEAU MATRICIEL CROISE CLASSIFICATIONS ADMINISTRATIVE (SECTIONS) ET ECONOMIQUE (CATEGORIES DE DEPENSE)

Budget Général		Ressources internes et ressources externes											
Classification administrative	Classification Economique - Catégorie de dépense												
Section (Ministère ou Institution)	Charges financières dette	Dépenses de personnel	Acquisition de biens et services		Transferts courants		Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total		
	AE/CP	AE/CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
10 Dette Publique	1 190 550 463 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 190 550 463 000	1 190 550 463 000	
21 Présidence de la République	0	20 596 663 545	4 263 854 653	4 263 854 653	134 629 935 859	134 629 935 859	56 477 249 980	17 430 524 982	19 220 756 049	19 220 756 049	235 188 460 086	196 141 735 088	
22 Assemblée Nationale	0	0	0	0	18 874 015 137	18 874 015 137	442 795 333	398 515 800	3 032 204 667	3 032 204 667	22 349 015 137	22 304 735 604	
25 Conseil Constitutionnel	0	460 818 613	0	0	900 000 000	900 000 000	0	0	0	0	1 360 818 613	1 360 818 613	
27 Cour Suprême	0	1 921 661 827	0	0	2 850 000 000	2 850 000 000	0	0	0	0	4 771 661 827	4 771 661 827	
28 Cour des Comptes	0	3 884 076 562	0	0	9 568 187 500	9 568 187 500	0	0	0	0	13 452 264 062	13 452 264 062	
30 Primature	0	5 696 386 086	4 877 663 375	4 877 663 375	8 545 000 000	8 545 000 000	8 640 542 041	8 630 892 041	3 200 000 000	3 200 000 000	30 959 591 502	30 949 941 502	
31 Ministère de l'Intégration Africaine, des Affaires étrangères et	0	14 971 927 235	42 443 157 173	42 443 157 173	5 100 363 950	5 100 363 950	4 115 000 000	1 503 500 000	950 000 000	950 000 000	67 580 448 358	64 968 948 358	
32 Ministère des Forces Armées	0	239 469 375 190	36 793 197 548	36 793 197 548	4 559 480 000	4 559 480 000	155 974 227 667	56 417 707 667	1 000 000 000	1 000 000 000	437 796 280 405	338 239 760 405	
33 Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	0	128 589 838 000	27 584 333 030	27 584 333 030	15 819 804 800	15 819 804 800	49 883 799 702	47 631 632 755	0	0	221 877 775 532	219 625 608 585	
34 Ministère de la Justice	0	38 529 004 000	15 967 456 137	15 967 456 137	12 785 668 466	12 785 668 466	13 872 426 496	13 524 071 198	0	0	81 154 555 099	80 806 199 801	
35 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme	0	5 355 488 000	2 623 925 696	2 623 925 696	1 390 000 000	1 390 000 000	2 589 139 600	2 308 675 640	0	0	11 958 553 296	11 678 089 336	
40 Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime	0	3 281 876 136	783 103 468	783 103 468	12 226 850 872	12 226 850 872	12 094 109 253	11 754 698 328	1 000 000 000	1 000 000 000	29 385 939 729	29 046 528 804	
41 Ministère des Infrastructures	0	903 771 000	657 486 894	657 486 894	8 089 999 974	8 089 999 974	656 762 022 260	644 464 314 403	62 014 000 000	62 014 000 000	728 427 280 128	716 129 572 271	
43 Ministère des Finances et du Budget	0	41 810 831 401	17 031 145 677	17 031 145 677	264 898 207 679	264 898 207 679	67 740 995 743	66 329 545 743	46 230 000 000	42 230 000 000	437 711 180 500	432 299 730 500	
48 Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elev	0	10 303 906 126	6 053 344 144	6 053 344 144	33 767 744 813	33 767 744 813	249 101 223 383	69 748 757 283	127 780 000 000	127 713 000 000	427 006 218 466	247 586 752 366	
50 Ministère de l'Education Nationale	0	805 061 162 415	82 732 955 263	82 732 955 263	25 694 913 198	25 694 913 198	223 169 044 291	77 261 749 399	0	0	1 136 658 075 167	990 750 780 275	
51 Ministère de la Jeunesse et des Sports	0	3 574 247 640	12 513 931 103	12 513 931 103	12 549 750 000	12 549 750 000	10 492 948 997	10 323 485 637	0	0	39 130 877 740	38 961 414 380	



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

TABLEAU MATRICIEL CROISE CLASSIFICATIONS ADMINISTRATIVE (SECTIONS) ET ECONOMIQUE (CATEGORIES DE DEPENSE)

Budget Général		Ressources internes et ressources externes											
Classification administrative		Classification Economique - Catégorie de dépense											
Section (Ministère ou Institution)	Charges financières dette	Dépenses de personnel	Acquisition de biens et services		Transferts courants		Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total		
	AE/CP	AE/CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
54 Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	0	91 151 369 188	26 164 087 238	26 164 087 238	58 912 169 092	58 912 169 092	38 453 332 422	38 446 932 422	59 604 000 000	2 604 000 000	274 284 957 940	217 278 557 940	
56 Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	0	18 702 105 397	8 627 507 235	8 627 507 235	59 259 000 000	59 259 000 000	63 720 591 705	30 290 024 689	300 000 000	300 000 000	150 609 204 337	117 178 637 321	
57 Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	0	5 403 200 369	1 848 178 704	1 848 178 704	43 314 049 313	43 314 049 313	48 889 190 945	37 065 193 498	35 200 000 000	35 180 000 000	134 654 619 331	122 810 621 884	
59 Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	0	41 352 843 686	6 831 387 450	6 831 387 450	38 802 409 305	38 802 409 305	61 555 819 234	42 280 899 234	0	0	148 542 459 675	129 267 539 675	
60 Charges non Réparties	0	28 560 881 363	169 684 055 974	74 684 055 974	22 076 670 448	22 076 670 448	681 232 770 769	361 801 096 813	912 000 000	820 800 000	902 466 378 554	487 943 504 598	
61 Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	0	2 463 107 990	1 642 915 921	1 642 915 921	11 949 235 161	11 949 235 161	9 725 816 433	9 725 816 433	13 500 000 000	13 500 000 000	39 281 075 505	39 281 075 505	
63 Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique	0	1 010 700 824	575 573 880	575 573 880	33 206 630 000	33 206 630 000	50 364 717 703	46 270 211 550	0	0	85 157 622 407	81 063 116 254	
64 Ministère de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire	0	685 133 000	546 957 740	546 957 740	3 768 681 876	3 768 681 876	2 808 417 000	2 727 167 000	0	0	7 809 189 616	7 727 939 616	
66 Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	0	2 552 561 182	951 975 125	951 975 125	8 185 633 051	8 185 633 051	246 035 827 203	109 971 062 288	9 374 150 000	8 436 735 000	267 100 146 561	130 097 966 646	
67 Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement	0	6 223 934 174	1 254 950 435	1 254 950 435	59 504 924 164	59 504 924 164	123 963 939 750	104 019 629 305	79 884 537 005	79 884 537 005	270 832 285 528	250 887 975 083	
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	0	1 729 704 000	641 313 916	641 313 916	12 062 987 893	12 062 987 893	1 703 792 895 630	220 791 155 153	9 629 000 000	9 629 000 000	1 727 855 901 439	244 854 160 962	
70 Ministère de l'Industrie et du Commerce	0	3 380 926 428	1 832 989 133	1 832 989 133	9 640 767 464	9 640 767 464	341 078 539 895	135 279 952 408	0	0	355 933 222 920	150 134 635 433	
72 Ministère des Transports Terrestres et Aériens	0	1 734 288 183	647 341 020	647 341 020	51 426 205 000	51 426 205 000	281 226 704 167	185 697 480 867	200 000 000	200 000 000	335 234 538 370	239 705 315 070	
74 Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	0	2 575 373 440	3 041 585 217	3 041 585 217	11 913 037 946	11 913 037 946	8 486 460 618	8 207 766 264	2 900 000 000	2 610 000 000	28 916 457 221	28 347 762 867	
75 Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	0	862 837 000	5 833 760 411	5 833 760 411	264 277 543 479	264 277 543 479	39 428 444 691	24 045 508 479	6 000 000 000	6 000 000 000	316 402 585 581	301 019 649 369	
Totaux	1 190 550 463 000	1 532 800 000 000	484 450 133 560	389 450 133 560	1 260 549 866 440	1 260 549 866 440	5 212 118 992 911	2 384 347 967 279	481 930 647 721	419 525 032 721	10 162 400 103 632	7 177 223 463 000	

ANNEXE VIII : TABLEAU MATRICIEL CROISE DE LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE ET FONCTIONNELLE HORS CST

République du Sénégal



Un peuple-Un but-Une foi

Projet de Loi de Finances Initiale 2026

TABLEAU MATRICIEL CROISE CLASSIFICATIONS ADMINISTRATIVE (SECTIONS) ET FONCTIONNELLE (DIVISION)

Budget Général		Ressources internes et ressources externes				Catégories de dépense 1-2-3-4-5-6							
Classification administrative		Classification Fonctionnelle - Division											
Division		01 - SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	02 - DEFENSE	03 - ORDRE ET SECURITE PUBLICS	04 - AFFAIRES ÉCONOMIQUES	05 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	06 - LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	07 - SANTE	08 - LOISIRS, CULTURE ET CULTES	09 - ENSEIGNEMENT	10- PROTECTION SOCIALE	Classe non identifiée	Total
10 Dette Publique	CP	1 190 550 463 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 190 550 463 000
	AE	1 190 550 463 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 190 550 463 000
21 Présidence de la République	AE	72 888 639 781	931 697 000	0	108 842 974 678	1 200 000 000	48 161 648 627	0	700 000 000	1 200 000 000	1 263 500 000	0	235 188 460 086
	CP	72 888 639 781	931 697 000	0	69 796 249 680	1 200 000 000	48 161 648 627	0	700 000 000	1 200 000 000	1 263 500 000	0	196 141 735 088
22 Assemblée Nationale	AE	22 349 015 137	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 349 015 137
	CP	22 304 735 604	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 304 735 604
25 Conseil Constitutionnel	AE	0	0	1 360 818 613	0	0	0	0	0	0	0	0	1 360 818 613
	CP	0	0	1 360 818 613	0	0	0	0	0	0	0	0	1 360 818 613
27 Cour Suprême	CP	0	0	4 771 661 827	0	0	0	0	0	0	0	0	4 771 661 827
	AE	0	0	4 771 661 827	0	0	0	0	0	0	0	0	4 771 661 827
28 Cour des Comptes	CP	0	0	13 452 264 062	0	0	0	0	0	0	0	0	13 452 264 062
	AE	0	0	13 452 264 062	0	0	0	0	0	0	0	0	13 452 264 062
30 Primature	CP	13 027 349 003	298 353 000	0	5 223 040 616	0	1 327 340 458	5 323 858 425	1 300 000 000	2 950 000 000	1 500 000 000	0	30 949 941 502
	AE	13 027 349 003	298 353 000	0	5 232 690 616	0	1 327 340 458	5 323 858 425	1 300 000 000	2 950 000 000	1 500 000 000	0	30 959 591 502
31 Ministère de l'Intégration Africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	CP	62 690 821 358	0	587 097 000	0	0	0	0	1 205 687 000	0	485 343 000	0	64 968 948 358
	AE	62 802 321 358	0	3 087 097 000	0	0	0	0	1 205 687 000	0	485 343 000	0	67 580 448 358
32 Ministère des Forces Armées	CP	2 602 227 667	306 476 182 631	507 391 000	0	19 978 000	11 388 290 000	14 693 765 978	0	1 690 307 445	861 617 684	0	338 239 760 405
	AE	2 662 227 667	355 873 092 631	507 391 000	0	19 978 000	61 487 900 000	14 693 765 978	0	1 690 307 445	861 617 684	0	437 796 280 405



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

TABLEAU MATRICIEL CROISE CLASSIFICATIONS ADMINISTRATIVE (SECTIONS) ET FONCTIONNELLE (DIVISION)

Budget Général		Ressources internes et ressources externes				Catégories de dépense 1-2-3-4-5-6							
Classification administrative		Classification Fonctionnelle - Division											
Division		01 - SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	02 - DEFENSE	03 - ORDRE ET SECURITE PUBLICS	04 - AFFAIRES ÉCONOMIQUES	05 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	06 - LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	07 - SANTE	08 - LOISIRS, CULTURE ET CULTES	09 - ENSEIGNEMENT	10- PROTECTION SOCIALE	Classe non identifiée	Total
33 Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	AE	19 322 613 561	189 900 000	201 433 676 351	0	0	780 000 000	63 039 620	0	0	88 546 000	0	221 877 775 532
	CP	19 013 573 561	189 900 000	199 568 549 404	0	0	702 000 000	63 039 620	0	0	88 546 000	0	219 625 608 585
34 Ministère de la Justice	AE	1 806 150 584	0	63 731 516 693	520 821 538	0	0	149 378 000	0	5 162 620 380	9 784 067 904	0	81 154 555 099
	CP	1 806 150 584	0	63 433 161 395	520 821 538	0	0	149 378 000	0	5 112 620 380	9 784 067 904	0	80 806 199 801
35 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme du Service Public	CP	6 645 211 997	0	57 000 000	3 414 560 515	0	837 000 000	95 000 000	0	0	629 316 824	0	11 678 089 336
	AE	6 812 675 957	0	57 000 000	3 414 560 515	0	930 000 000	95 000 000	0	0	649 316 824	0	11 958 553 296
40 Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime	CP	0	0	534 078 508	28 332 846 348	0	0	0	0	164 485 948	15 118 000	0	29 046 528 804
	AE	0	0	534 078 508	28 672 257 273	0	0	0	0	164 485 948	15 118 000	0	29 385 939 729
41 Ministère des Infrastructures	AE	463 951 000	0	1 220 012 827	535 565 189 605	0	0	85 000 000 000	23 000 000 000	46 929 132 761	36 248 993 935	0	728 427 280 128
	CP	463 951 000	0	1 220 012 827	528 267 481 748	0	0	85 000 000 000	23 000 000 000	46 929 132 761	31 248 993 935	0	716 129 572 271
43 Ministère des Finances et du Budget	CP	86 498 302 195	0	14 183 100 000	329 083 045 610	0	271 000 000	0	0	1 842 246 872	422 035 823	0	432 299 730 500
	AE	87 393 552 195	0	14 659 000 000	333 094 345 610	0	300 000 000	0	0	1 842 246 872	422 035 823	0	437 711 180 500
48 Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	CP	2 991 956 520	0	0	241 256 915 348	0	0	0	2 337 411 535	852 646 002	147 822 961	0	247 586 752 366
	AE	2 991 956 520	0	0	420 676 381 448	0	0	0	2 337 411 535	852 646 002	147 822 961	0	427 006 218 466
50 Ministère de l'Education Nationale	AE	0	0	0	0	0	0	335 072 395	55 090 602	1 136 207 289 535	17 800 000	42 822 635	1 136 658 075 167
	CP	0	0	0	0	0	0	335 072 395	55 090 602	990 299 994 643	17 800 000	42 822 635	990 750 780 275
51 Ministère de la Jeunesse et des Sports	CP	288 596 000	0	0	11 075 000 000	0	7 081 883 599	0	19 991 242 839	199 741 942	324 950 000	0	38 961 414 380
	AE	288 596 000	0	0	11 075 000 000	0	7 081 883 599	0	20 160 706 199	199 741 942	324 950 000	0	39 130 877 740



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

TABLEAU MATRICIEL CROISE CLASSIFICATIONS ADMINISTRATIVE (SECTIONS) ET FONCTIONNELLE (DIVISION)

Budget Général		Ressources internes et ressources externes				Catégories de dépense 1-2-3-4-5-6							
Classification administrative		Classification Fonctionnelle - Division											
Division		01 - SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	02 - DEFENSE	03 - ORDRE ET SECURITE PUBLICS	04 - AFFAIRES ÉCONOMIQUES	05 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	06 - LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	07 - SANTE	08 - LOISIRS, CULTURE ET CULTES	09 - ENSEIGNEMENT	10- PROTECTION SOCIALE	Classe non identifiée	Total
54 Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	CP	100 000 000	0	0	0	86 767 000	0	212 934 047 096	0	1 290 194 969	2 867 548 875	0	217 278 557 940
	AE	100 000 000	0	0	0	86 767 000	0	212 940 447 096	0	1 290 194 969	59 867 548 875	0	274 284 957 940
56 Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	AE	50 436 970 921	0	0	21 168 759 648	78 320 878 793	666 157 000	0	0	6 437 975	10 000 000	0	150 609 204 337
	CP	17 329 166 387	0	0	21 168 759 648	78 048 116 311	616 157 000	0	0	6 437 975	10 000 000	0	117 178 637 321
57 Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	AE	662 579 537	0	0	20 077 234 566	0	0	700 000 000	0	0	113 214 805 228	0	134 654 619 331
	CP	662 579 537	0	0	20 077 234 566	0	0	630 000 000	0	0	101 440 807 781	0	122 810 621 884
59 Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	AE	0	0	0	16 390 631 266	0	0	0	1 000 000 000	131 108 756 409	43 072 000	0	148 542 459 675
	CP	0	0	0	16 330 631 266	0	0	0	900 000 000	111 993 836 409	43 072 000	0	129 267 539 675
60 Charges non Réparties	AE	630 482 225 723	0	0	269 500 000 000	0	1 572 152 831	0	912 000 000	0	0	0	902 466 378 554
	CP	216 257 767 050	0	0	269 450 000 000	0	1 414 937 548	0	820 800 000	0	0	0	487 943 504 598
61 Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	AE	13 980 639 071	0	0	23 960 436 434	0	0	0	1 340 000 000	0	0	0	39 281 075 505
	CP	13 980 639 071	0	0	23 960 436 434	0	0	0	1 340 000 000	0	0	0	39 281 075 505
63 Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique	AE	6 500 000	0	0	72 011 553 045	0	0	0	13 139 569 362	0	0	0	85 157 622 407
	CP	6 500 000	0	0	67 917 046 892	0	0	0	13 139 569 362	0	0	0	81 063 116 254
64 Ministère de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire	CP	890 479 078	0	0	4 024 658 662	0	0	0	0	0	2 812 801 876	0	7 727 939 616
	AE	890 479 078	0	0	4 100 908 662	0	0	0	0	0	2 817 801 876	0	7 809 189 616
66 Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	CP	1 214 823 975	0	0	128 883 142 671	0	0	0	0	0	0	0	130 097 966 646
	AE	1 214 823 975	0	0	265 885 322 586	0	0	0	0	0	0	0	267 100 146 561



Projet de Loi de Finances Initiale 2026

TABLEAU MATRICIEL CROISE CLASSIFICATIONS ADMINISTRATIVE (SECTIONS) ET FONCTIONNELLE (DIVISION)

Budget Général			Ressources internes et ressources externes			Catégories de dépense 1-2-3-4-5-6							
Classification administrative		Classification Fonctionnelle - Division											
Division		01 - SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	02 - DEFENSE	03 - ORDRE ET SECURITE PUBLICS	04 - AFFAIRES ÉCONOMIQUES	05 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	06 - LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	07 - SANTE	08 - LOISIRS, CULTURE ET CULTES	09 - ENSEIGNEMENT	10- PROTECTION SOCIALE	Classe non identifiée	Total
67 Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	AE	118 226 574 260	0	0	43 695 962 531	71 705 875 868	36 216 872 869	0	987 000 000	0	0	0	270 832 285 528
	CP	117 226 574 260	0	0	24 820 252 086	71 705 875 868	36 148 272 869	0	987 000 000	0	0	0	250 887 975 083
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	CP	2 200 051 726	0	0	1 840 780 000	103 876 628 353	136 689 297 345	0	0	0	247 403 538	0	244 854 160 962
	AE	2 200 051 726	0	0	11 888 280 000	215 392 794 453	1 498 127 371 722	0	0	0	247 403 538	0	1 727 855 901 439
70 Ministère de l'Industrie et du Commerce	CP	1 569 976 161	0	0	146 571 384 262	0	1 611 125 000	0	0	382 150 010	0	0	150 134 635 433
	AE	1 569 976 161	0	0	352 196 846 749	0	1 784 250 000	0	0	382 150 010	0	0	355 933 222 920
72 Ministère des Transports Terrestres et Aériens	AE	1 521 970 259	0	0	333 712 568 111	0	0	0	0	0	0	0	335 234 538 370
	CP	1 521 970 259	0	0	238 183 344 811	0	0	0	0	0	0	0	239 705 315 070
74 Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	AE	935 572 762	0	0	13 286 877 322	0	0	0	13 530 665 811	1 163 341 326	0	0	28 916 457 221
	CP	935 572 762	0	0	13 070 877 322	0	0	0	13 177 971 457	1 163 341 326	0	0	28 347 762 867
75 Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	AE	203 500 000	0	0	33 494 471	0	0	0	0	316 048 594 581	116 996 529	0	316 402 585 581
	CP	203 500 000	0	0	33 494 471	0	0	0	0	300 665 658 369	116 996 529	0	301 019 649 369
TOTAUX :	AE	2 305 791 375 236	357 293 042 631	304 814 516 881	2 895 003 096 674	366 726 294 114	1 658 435 577 106	319 300 561 514	79 668 130 509	1 647 197 946 155	228 126 740 177	42 822 635	10 162 400 103 632
	CP	1 855 871 578 536	307 896 132 631	299 675 134 636	2 193 302 004 494	254 937 365 532	246 248 952 446	319 224 161 514	78 954 772 795	1 466 742 795 051	154 327 742 730	42 822 635	7 177 223 463 000

ANNEXE IX : TABLEAU MATRICIEL CROISE DE LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE ET ECONOMIQUE HORS CST

République du Sénégal



Un peuple-Un but-Une foi

Projet de Loi de Finances Initiale 2026

TABLEAU MATRICIEL CROISE CLASSIFICATIONS FONCTIONNELLE (DIVISIONS) ET ECONOMIQUE (CATEGORIES DE DEPENSE)

Budget Général		Ressources internes et ressources externes											
Classification fonctionnelle		Classification Economique - Catégorie de dépense											
Division	Charges financières dette	Dépenses de personnel	Acquisition de biens et services		Transferts courants		Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total		
	AE/CP	AE/CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
01 SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	1 190 550 463 000	130 734 878 911	248 990 428 615	153 990 428 615	157 682 371 778	157 682 371 778	524 154 300 860	169 234 504 160	53 678 932 072	53 678 932 072	2 305 791 375 236	1 855 871 578 536	
02 DEFENSE	0	238 842 055 190	35 007 887 441	35 007 887 441	1 424 000 000	1 424 000 000	82 019 100 000	32 622 190 000	0	0	357 293 042 631	307 896 132 631	
03 ORDRE ET SECURITE PUBLICS	0	163 125 966 002	32 540 149 199	32 540 149 199	33 865 006 705	33 865 006 705	75 283 394 975	70 144 012 730	0	0	304 814 516 881	299 675 134 636	
04 AFFAIRES ÉCONOMIQUES	0	33 548 198 623	13 120 574 872	13 120 574 872	483 176 869 461	483 176 869 461	2 102 727 671 218	1 406 120 994 038	262 429 782 500	257 335 367 500	2 895 003 096 674	2 193 302 004 494	
05 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	0	10 400 121 097	8 131 413 982	8 131 413 982	49 109 000 000	49 109 000 000	248 786 485 314	136 997 556 732	50 299 273 721	50 299 273 721	366 726 294 114	254 937 365 532	
06 LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	0	4 016 497 674	930 494 399	930 494 399	70 256 667 313	70 256 667 313	1 576 375 258 292	164 188 633 632	6 856 659 428	6 856 659 428	1 658 435 577 106	246 248 952 446	
07 SANTE	0	90 638 544 159	26 342 179 416	26 342 179 416	58 828 647 092	58 828 647 092	138 687 190 847	138 630 790 847	4 804 000 000	4 784 000 000	319 300 561 514	319 224 161 514	
08 LOISIRS, CULTURE ET CULTE	0	4 826 784 889	19 291 168 720	19 291 168 720	22 558 167 946	22 558 167 946	29 580 008 954	29 157 851 240	3 412 000 000	3 120 800 000	79 668 130 509	78 954 772 795	
09 ENSEIGNEMENT	0	847 937 735 286	95 837 645 342	95 837 645 342	329 576 004 956	329 576 004 956	367 046 560 571	186 591 409 467	6 800 000 000	6 800 000 000	1 647 197 946 155	1 466 742 795 051	
10 PROTECTION SOCIALE	0	8 720 118 169	4 224 468 939	4 224 468 939	54 073 131 189	54 073 131 189	67 459 021 880	50 660 024 433	93 650 000 000	36 650 000 000	228 126 740 177	154 327 742 730	
Crédits dont la Classe n'est pas identifiée	0	9 100 000	33 722 635	33 722 635	0	0	0	0	0	0	42 822 635	42 822 635	
Totaux	1 190 550 463 000	1 532 800 000 000	484 450 133 560	389 450 133 560	1 260 549 866 440	1 260 549 866 440	5 212 118 992 911	2 384 347 967 279	481 930 647 721	419 525 032 721	10 162 400 103 632	7 177 223 463 000	

ANNEXE X : PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL ET MENSUALISE 2026

(montant en millions Fcfa)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
NATURE	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
I- RESSOURCES :	346 195	518 191	424 446	584 007	485 833	637 698	486 231	421 337	463 406	473 585	413 825	562 551	5 771 004
I- 1 Recettes :	337 562	491 231	391 969	553 624	453 816	588 487	446 857	388 943	428 645	403 560	401 228	539 630	5 425 552
Impôts et taxes (DGID)	226 955	356 905	234 200	377 401	298 878	455 826	265 556	230 580	237 614	235 285	235 938	310 126	3 465 263
Droits de porte (Douane)	99 883	125 638	132 266	124 777	137 565	120 370	142 860	140 266	127 665	147 954	140 457	204 800	1 644 501
Autres Recettes non fiscales (Trésor)	10 724	8 688	25 503	51 446	17 374	12 291	38 442	18 098	63 366	20 320	24 833	24 704	315 787
I- 2 appuis budgétaires (dons budgétaires)						20 000				26 300			
I-3 Fonds de concours (contributions des entreprises et des particuliers)													-
II- CHARGES :	840 777	977 037	1 335 350	911 599	895 768	1 292 588	1 310 194	891 832	1 046 514	1 212 565	1 037 832	1 200 484	12 952 540
II-1 Dépenses obligatoires	538 880	454 915	896 589	513 630	357 607	733 232	781 331	477 828	558 373	741 226	495 705	759 430	7 308 746
Total Salaires et pensions	143 531	143 531	144 030	141 534	145 303	141 910	142 936	142 936	144 274	143 307	143 896	143 896	1 721 086
Salaires CCAP	111 700	111 700	111 700	111 700	111 700	111 700	111 700	111 700	111 700	111 700	111 700	111 700	1 340 400
Pensions	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	132 000
Salaires titres 3 et titre 5	337	337	337	337	337	337	337	337	337	337	337	337	4 043
Salaires sur compte de dépôt	16 336	16 336	16 881	14 686	16 999	15 061	16 030	16 030	17 223	16 251	16 336	16 336	194 508
Salaires collectivités territoriales	4 158	4 158	4 112	3 812	5 267	3 812	3 869	3 869	4 014	4 019	4 523	4 523	50 135
Total dette publique	394 168	304 321	746 674	364 369	198 458	582 400	632 578	317 718	413 572	590 059	344 942	608 667	5 497 925

(montant en millions Fcf)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
NATURE	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
Dette extérieure	146 901	63 913	509 426	234 439	113 900	220 698	256 895	226 975	169 829	278 011	178 246	272 773	2 672 005
principal	111 993	38 110	419 495	178 656	65 027	136 925	219 395	201 860	115 347	223 135	129 974	177 542	2 017 458
intérêt	34 908	25 804	89 932	55 783	48 872	83 773	37 500	25 115	54 481	54 876	48 272	95 231	654 547
Dette intérieure	247 268	240 407	237 248	129 930	84 558	361 702	375 683	90 743	243 743	312 049	166 695	335 894	2 825 920
Principal	206 180	187 864	199 664	107 489	72 940	297 257	336 621	62 391	180 472	277 979	161 139	199 920	2 289 916
intérêt	41 087	52 544	37 584	22 441	11 618	64 444	39 062	28 352	63 271	34 070	5 556	135 974	536 004
Bourses	1 181	7 063	5 885	7 727	13 846	8 923	5 817	17 174	527	7 860	6 867	6 867	89 735
II- 2 Autres dépenses du Trésor :	188 281	390 179	301 301	262 602	401 161	425 160	384 506	276 626	348 396	322 631	424 547	313 150	4 038 542
Dépenses de matériel et d'équipement	72 906	96 584	101 519	105 927	92 982	103 349	77 538	76 260	87 383	87 065	161 193	148 856	1 211 563
Tirages sur divers comptes de dépôt	115 375	293 595	199 782	156 676	308 179	321 811	306 968	200 366	261 013	235 565	263 354	164 294	2 826 979
II-3 Dépenses financées sur emprunts projets	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	1 209 800
II-4 Opérations de trésorerie	12 799	31 126	36 643	34 550	36 183	33 378	43 540	36 561	38 928	47 892	16 763	27 088	395 452
Dépenses des collectivités territoriales	5 618	22 765	28 394	26 249	27 415	23 067	33 458	27 218	29 016	37 168	5 986	5 986	272 339
Nivellement CCP	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	2 016
OPEX	4 410	4 410	4 410	4 410	4 410	5 460	5 450	4 774	5 450	5 450	5 450	13 218	67 300
PCC/PCS	2 603	3 783	3 671	3 723	4 191	4 684	4 465	4 401	4 295	5 106	5 160	7 716	53 797
DEFICIT	- 494	- 458	- 910	- 327	- 409	- 654	- 823	- 470	- 583	- 738	- 624	- 637	- 8 345
RESSOURCES DE FINANCEMENT	582	846	904	592	936	889	963	495	108	981	007	933	036
													7 135 236

(montant en millions Fcfa)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
NATURE	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
Tirages programmes		-	-	148 850		148 850			148 850			148 850	595 400
financement BADEA													0
Emission sur le marché intérieur (propo DEES)	393 766	358 029	810 087	77 925	309 119	405 223	723 146	369 678	333 441	638 164	523 190	388 266	5 330 036
Bons du Trésor par adjudication (opérations de trésorerie)													-
Bons du Trésor par adjudication													-
Obligations du Trésor													-
Ressources APE													-
emprunts projets	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	100 817	1 209 800
Autres ressources de trésorerie	8 632	26 959	32 477	30 383	32 017	29 212	39 374	32 394	34 762	43 725	12 597	22 921	345 452
Remboursement nivellement CCP	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	2 016
Ressources des collectivités territoriales	5 618	22 765	28 394	26 249	27 415	23 067	33 458	27 218	29 016	37 168	5 986	5 986	272 339
Remboursement OPEX	243	243	243	243	243	1 293	1 283	607	1 283	1 283	1 283	9 051	17 300
PCC/PCS	2 603	3 783	3 671	3 723	4 191	4 684	4 465	4 401	4 295	5 106	5 160	7 716	53 797
NB: Solde projeté du compte de règlement en début de période		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
NB: Solde projeté du compte de règlement en fin de période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

ANNEXE XI : SITUATION DES RESTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2025

Catégories de dépenses	Crédits ouverts	Montants pris en charge	Montants payés	Reste à payer
Acquisition de biens et services	405 416 819 729	250 141 435 131	241 274 612 832	8 866 822 299
Transferts courants	1 480 114 880 271	1 167 960 111 398	1 160 117 383 370	7 842 728 028
Total	1 885 531 700 000	1 418 101 546 529	1 401 391 996 202	16 709 550 327
Investissements exécutés par l'Etat	148 563 920 504	40 151 657 508	37 736 624 861	2 415 032 647
Transferts en capital	454 615 655 424	364 599 809 270	355 882 749 908	8 717 059 362
Total	603 179 575 928	404 751 466 778	393 619 374 769	11 132 092 009
Total général	2 488 711 275 928	1 822 853 013 307	1 795 011 370 971	27 841 642 336

ANNEXE XII : LISTE DES PROJETS FINANCES SUR RESSOURCES EXTERIEURES PAR SOURCE DE FINANCEMENT

Section	Programme Budgetaire	Type de Financement	Source de Financement	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique	Développement de l'Economie numérique	DON	Dons extérieurs - KFW/RFA	13 987 411 550	13 987 411 550
Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique	Gouvernance et Souveraineté numériques	EMP	Prêts extérieurs - BAD/FAD	500 000 000	500 000 000
Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique	Gouvernance et Souveraineté numériques	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	15 000 000 000	15 000 000 000
Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique	Gouvernance et Souveraineté numériques	EMP	Prêts extérieurs - BOAD	18 985 306 153	15 000 000 000
Total Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique				48 472 717 703	44 487 411 550
Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	Développement de l'Offre touristique	DON	Dons extérieurs - Agence Française de Développement	79 992 224	79 992 224
Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	Développement de l'Offre touristique	EMP	Prêts extérieurs - Agence Française de Développement	1 728 524 838	1 728 524 838
Total Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme				1 808 517 062	1 808 517 062
Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	Famille, Enfance et Protection sociale des groupes vulnérables	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	22 670 986 444	22 670 986 444
Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	Genre et Autonomisation économique des femmes	DON	Dons extérieurs - CDP/Italie	3 279 785 000	1 625 362 396
Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	Genre et Autonomisation économique des femmes	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	19 886 969 501	9 886 969 501
Total Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités				45 837 740 945	34 183 318 341
Ministère de la Jeunesse et des Sports	Développement de la pratique et des performances sportives	DON	Dons extérieurs - JICA/Japon	395 000 000	395 000 000
Total Ministère de la Jeunesse et des Sports				395 000 000	395 000 000
Ministère de la Justice	Education surveillée et Protection judiciaire de l'Enfant	DON	Dons extérieurs - AICS/Italie	705 380 000	705 380 000
Ministère de la Justice	Justice judiciaire	DON	Dons extérieurs - Commission européenne	497 797 448	497 797 448
Ministère de la Justice	Justice judiciaire	EMP	Prêts extérieurs - Commission européenne	309 739 568	309 739 568
Total Ministère de la Justice				1 512 917 016	1 512 917 016

Section	Programme Budgetaire	Type de Financement	Source de Financement	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Ministère de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire	Développement de l'économie sociale et solidaire	DON	Dons extérieurs - AICS/Italie	655 957 000	655 957 000
Ministère de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire	Renforcement de la microfinance	EMP	Prêts extérieurs - BID	839 960 000	839 960 000
Total Ministère de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire				1 495 917 000	1 495 917 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Offre de soins de qualité	DON	Dons extérieurs - JICA/Japon	9 600 000 000	9 600 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Offre de soins de qualité	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	57 000 000 000	-
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Offre de soins de qualité	EMP	Prêts extérieurs - Société générale France	10 000 000 000	10 000 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Prévention et promotion de la santé	DON	Dons extérieurs - Belgique	1 000 000 000	1 000 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Prévention et promotion de la santé	DON	Dons extérieurs - Fonds mondial	2 000 000 000	2 000 000 000
Total Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique				79 600 000 000	22 600 000 000
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage	Base productive et infrastructures agropastorales	DON	Dons extérieurs - Agence Française de Développement	16 918 801 796	3 110 800 898
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage	Base productive et infrastructures agropastorales	DON	Dons extérieurs - BAD/FAD	4 000 000 000	4 000 000 000
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage	Base productive et infrastructures agropastorales	DON	Dons extérieurs - BANQUE MONDIALE	1 000 000 000	1 000 000 000
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage	Base productive et infrastructures agropastorales	DON	Dons extérieurs - CDP/Italie	1 393 252 668	-
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage	Base productive et infrastructures agropastorales	EMP	Prêts extérieurs - Agence Française de Développement	30 105 720 000	3 000 000 000
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage	Base productive et infrastructures agropastorales	EMP	Prêts extérieurs - AICS/Italie	1 813 993 983	-
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage	Base productive et infrastructures agropastorales	EMP	Prêts extérieurs - BAD/FAD	39 307 375 089	3 010 775 089
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté	Base productive et infrastructures agropastorales	EMP	Prêts extérieurs - BADEA	15 300 000 000	-

Section	Programme Budgetaire	Type de Financement	Source de Financement	LFI AE 2026	LFI CP 2026
alimentaire et de l'Elevage					
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	Base productive et infrastructures agropastorales	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	38 655 755 338	15 200 000 000
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	Base productive et infrastructures agropastorales	EMP	Prêts extérieurs - BID	5 823 814 030	5 338 194 973
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	Base productive et infrastructures agropastorales	EMP	Prêts extérieurs - BOAD	33 512 045 000	6 512 045 000
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	Base productive et infrastructures agropastorales	EMP	Prêts extérieurs - CDP/Italie	4 434 269 320	-
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	Base productive et infrastructures agropastorales	EMP	Prêts extérieurs - FIDA	5 200 000 000	-
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	Base productive et infrastructures agropastorales	EMP	Prêts extérieurs - Fonds OPEP	16 088 278 374	788 278 374
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	Base productive et infrastructures agropastorales	EMP	Prêts extérieurs - JICA/Japon	12 007 000 000	4 700 000 000
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	Production et valorisation des produits végétaux	DON	Dons extérieurs - BADEA	219 275 000	219 275 000
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	Production et valorisation des produits végétaux	DON	Dons extérieurs - FIDA	1 841 448 378	1 841 448 378
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	Productions et valorisation des produits animaux	EMP	Prêts extérieurs - BAD/FAD	3 000 000 000	3 000 000 000
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage	Productions et valorisation des produits animaux	EMP	Prêts extérieurs - BID	2 000 000 000	2 000 000 000
Total Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage				232 621 028 976	53 720 817 712
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Coopération et Développement des Partenariats public-privé et Appui au Secteur privé	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	10 000 000 000	10 000 000 000

Section	Programme Budgetaire	Type de Financement	Source de Financement	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Gouvernance économie, planification stratégique et coordination statistique	DON	Dons extérieurs - BAD/FAD	100 000 000	100 000 000
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Gouvernance économie, planification stratégique et coordination statistique	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	9 536 316 433	9 536 316 433
Total Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération				19 636 316 433	19 636 316 433
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Élémentaire	DON	Dons extérieurs - AICS/Italie	518 921 710	518 921 710
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Élémentaire	DON	Dons extérieurs - JICA/Japon	220 090 900	220 090 900
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Élémentaire	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	30 000 000 000	15 000 000 000
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Élémentaire	EMP	Prêts extérieurs - BOAD	28 185 660 292	28 185 660 292
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Élémentaire	EMP	Prêts extérieurs -BSIC Mali	9 716 599 190	-
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Moyen général	EMP	Prêts extérieurs - Agence Française de Developpement	450 000 000	450 000 000
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Moyen général	EMP	Prêts extérieurs -BSIC Mali	15 789 473 684	-
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement secondaire général	EMP	Prêts extérieurs -BSIC Mali	110 493 927 126	10 587 411 550
Total Ministère de l'Education Nationale				195 374 672 902	54 962 084 452
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	Développement des offres de formation professionnelle et technique	DON	Dons extérieurs - AICS/Italie	2 038 000 000	2 038 000 000
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	Développement des offres de formation professionnelle et technique	DON	Dons extérieurs - JICA/Japon	1 311 934 000	1 311 934 000
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	Développement des offres de formation professionnelle et technique	DON	Dons extérieurs - KFW/RFA	7 235 354 840	7 235 354 840
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	Développement des offres de formation professionnelle et technique	EMP	Prêts extérieurs - Agence Française de Developpement	1 000 000 000	1 000 000 000
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	Développement des offres de formation professionnelle et technique	EMP	Prêts extérieurs - BAD/FAD	3 171 665 982	3 171 665 982
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	Développement des offres de formation professionnelle et technique	EMP	Prêts extérieurs - DEUTSCH BANK	34 109 920 000	15 000 000 000
Total Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique				48 866 874 822	29 756 954 822
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie	DON	Dons extérieurs - AICS/Italie	3 279 785 000	937 594 106

Section	Programme Budgetaire	Type de Financement	Source de Financement	LFI AE 2026	LFI CP 2026
	compétitive et durable				
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	DON	Dons extérieurs - BOAD	1 195 117 576	400 000 000
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	DON	Dons extérieurs - Commission européenne	30 305 213 400	4 545 782 010
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	DON	Dons extérieurs - KfW/RFA	13 119 140 000	1 967 871 000
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	DON	Dons extérieurs - Millennium Challenge Corporation (MCC)	2 053 376 549	2 053 376 549
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	DON	Dons extérieurs - PAYS BAS	12 517 732	12 517 732
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	EMP	Prêts extérieurs - AICS/Italie	4 591 699 000	1 646 780 049
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	EMP	Prêts extérieurs - BAD/FAD	8 330 000 000	3 500 000 000
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	EMP	Prêts extérieurs - Banco Santander/Espagne	20 000 000 000	20 000 000 000
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	EMP	Prêts extérieurs - BID	5 000 000 000	5 000 000 000
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	EMP	Prêts extérieurs - BOAD	53 693 673 737	15 400 000 000
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	EMP	Prêts extérieurs - DEUTSCH BANK	10 000 000 000	10 000 000 000
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	EMP	Prêts extérieurs - Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement	2 000 000 000	2 000 000 000
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	EMP	Prêts extérieurs - JP MORGAN	25 000 000 000	25 000 000 000
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	EMP	Prêts extérieurs - Standard Chartered Bank/ Royaume Uni	7 000 000 000	7 000 000 000
Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	Accès universel à une énergie compétitive et durable	EMP	Prêts extérieurs - BGFIBank	58 578 954 209	8 715 790 842
Total Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines				244 159 477 203	108 179 712 288

Section	Programme Budgetaire	Type de Financement	Source de Financement	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Education supérieure	DON	Dons extérieurs - Agence Française de Développement	606 734 521	586 693 982
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Education supérieure	DON	Dons extérieurs - KFW/RFA	9 561 254 000	4 613 473 397
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Education supérieure	EMP	Prêts extérieurs - Agence Française de Développement	5 850 915 070	3 000 000 000
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Education supérieure	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	15 957 041 100	8 957 041 100
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Recherche et Innovation	DON	Dons extérieurs - Coréenne de Coopération internationale (KOICA)	572 500 000	572 500 000
Total Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation				32 548 444 691	17 729 708 479
Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	Cadre de vie	DON	Dons extérieurs - Agence Française de Développement	6 864 407	6 864 407
Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	Cadre de vie	EMP	Prêts extérieurs - AECID/Espagne	30 818 875 512	7 257 117 552
Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	Cadre de vie	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	18 208 226 959	8 801 180 385
Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	Lutte contre les pollutions nuisances et les effet néfastes des CC et promotion de la trans. écolo.	DON	Dons extérieurs - BANQUE MONDIALE	820 000 000	820 000 000
Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	Lutte contre les pollutions nuisances et les effet néfastes des CC et promotion de la trans. écolo.	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	6 600 000 000	6 600 000 000
Total Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique				56 453 966 878	23 485 162 344
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	DON	Dons extérieurs - BEI	1 115 126 900	1 115 126 900
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	EMP	Prêts extérieurs - BAD/FAD	10 000 000 000	10 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	EMP	Prêts extérieurs - BADEA	128 000 000 000	-
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	13 000 000 000	3 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	EMP	Prêts extérieurs - Eximbank/Chine	35 993 077 200	13 000 000 000

Section	Programme Budgetaire	Type de Financement	Source de Financement	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	EMP	Prêts extérieurs - Fonds saoudien pour le Développement (FSD)	55 000 000 000	-
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	EMP	Prêts extérieurs - JICA/Japon	27 396 932 737	27 396 932 737
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'Eau Multi-Usage	EMP	Prêts extérieurs (Institution non identifiée)	1 059 000 000 000	-
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	DON	Dons extérieurs - AECID/Espagne	6 056 000 000	6 056 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	DON	Dons extérieurs - Agence Française de Développement	4 683 147 250	4 683 147 250
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	DON	Dons extérieurs - PAYS BAS	8 141 230 200	8 141 230 200
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	EMP	Prêts extérieurs - Agence Française de Développement	106 272 244 518	12 544 058 539
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	EMP	Prêts extérieurs - Banque de développement de Chine/ Chine	7 049 568 352	5 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	19 214 491 219	10 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	EMP	Prêts extérieurs - BOAD	8 000 000 000	8 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Accès sécurisé à l'assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	EMP	Prêts extérieurs - PAYS BAS	7 313 920 550	2 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Gestion Intégrée des Ressources en Eau	DON	Dons extérieurs - Agence Française de Développement	400 000 000	400 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Gestion Intégrée des Ressources en Eau	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	2 000 000 000	2 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Gestion Intégrée des Ressources en Eau	EMP	Prêts extérieurs - BID	12 614 997 177	10 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	1 000 000 000	1 000 000 000
Total Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement				1 512 250 736 103	124 336 495 626
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Développement des pôles et filières industrielles compétitives	DON	Dons extérieurs -Le Fonds Vert pour le Climat	12 719 530 769	-
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Développement des pôles et filières industrielles compétitives	EMP	Prêts extérieurs - BAD/FAD	110 298 876 268	6 500 000 000

Section	Programme Budgetaire	Type de Financement	Source de Financement	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Développement des pôles et filières industrielles compétitives	EMP	Prêts extérieurs - BID	87 564 907 229	5 000 000 000
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Développement des pôles et filières industrielles compétitives	EMP	Prêts extérieurs -Le Fonds Vert pour le Climat	6 264 690 721	-
Total Ministère de l'Industrie et du Commerce				216 848 004 987	11 500 000 000
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	EMP	Prêts extérieurs - Leumi le-Israel/Israël	2 999 143 937	2 999 143 937
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	Sécurité publique	EMP	Prêts extérieurs - BOAD	25 000 000 000	24 000 000 000
Total Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique				27 999 143 937	26 999 143 937
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Aménagement et développement urbain et ruraux	DON	Dons extérieurs - Fonds Nordique de Développement	100 000 000	100 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Aménagement et développement urbain et ruraux	EMP	Prêts extérieurs - BAD/FAD	1 000 000 000	-
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Aménagement et développement urbain et ruraux	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	52 225 710 446	40 000 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Aménagement et développement urbain et ruraux	EMP	Prêts extérieurs - BIDC	15 000 000 000	15 000 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Aménagement et développement urbain et ruraux	EMP	Prêts extérieurs - BOAD	22 608 773 301	16 008 773 301
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Financement du développement territorial	EMP	Prêts extérieurs - Agence Française de Développement	15 000 000 000	15 000 000 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	Financement du développement territorial	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	16 857 603 856	16 857 603 856
Total Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de				122 792 087 603	102 966 377 157

Section	Programme Budgetaire	Type de Financement	Source de Financement	LFI AE 2026	LFI CP 2026
l'Aménagement des territoires					
Ministère des Finances et du Budget	Elaboration des lois de finance et suivi de l'exécution	DON	Dons extérieurs - Commission européenne	434 120 357	434 120 357
Ministère des Finances et du Budget	Elaboration des lois de finance et suivi de l'exécution	EMP	Prêts extérieurs - BADEA	6 150 000 000	6 150 000 000
Ministère des Finances et du Budget	Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	DON	Dons extérieurs - BANQUE MONDIALE	8 719 148 623	8 719 148 623
Ministère des Finances et du Budget	Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	DON	Dons extérieurs - KFW/RFA	7 383 545 053	7 383 545 053
Ministère des Finances et du Budget	Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	8 719 148 623	8 719 148 623
Ministère des Finances et du Budget	Pilotage, gestion et coordination du MFB	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	10 000 000 000	10 000 000 000
Total Ministère des Finances et du Budget				41 405 962 656	41 405 962 656
Ministère des Forces Armées	Défense du territoire national	EMP	Prêts extérieurs - Hapoalim BM/Israël	13 000 000 000	13 000 000 000
Total Ministère des Forces Armées				13 000 000 000	13 000 000 000
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	DON	Dons extérieurs - AECID/Espagne	2 550 000 000	2 550 000 000
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	DON	Dons extérieurs - Commission européenne	6 922 498 544	6 922 498 544
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - BAD/FAD	69 464 987 169	69 464 987 169
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - BADEA	22 942 842 306	22 942 842 306
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - Banque de développement de Chine/ Chine	12 000 000 000	12 000 000 000
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	50 000 000 000	50 000 000 000
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - BEI	14 176 337 440	14 176 337 440
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - BID	31 000 000 000	27 747 292 143

Section	Programme Budgetaire	Type de Financement	Source de Financement	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - BIDC	34 143 837 068	34 143 837 068
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - BOAD	32 330 450 290	32 330 450 290
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - Eximbank/Chine	35 621 871 448	35 621 871 448
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - Fonds koweïtien pour le Développement économique arabe (FKDEA)	7 521 217 448	7 521 217 448
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - Fonds OPEP	6 711 116 186	6 711 116 186
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - Fonds saoudien pour le Développement (FSD)	20 717 857 355	20 717 857 355
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	30 000 000 000	30 000 000 000
Ministère des Infrastructures	Développement, gestion et entretien des infrastructures routières et ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - Société générale France	3 079 133 415	3 079 133 415
Ministère des Infrastructures	Equité territoriale et développement des pôles	EMP	Prêts extérieurs - BAD/FAD	15 875 068 213	15 875 068 213
Ministère des Infrastructures	Equité territoriale et développement des pôles	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	15 000 000 000	10 000 000 000
Ministère des Infrastructures	Equité territoriale et développement des pôles	EMP	Prêts extérieurs - BID	10 602 522 060	10 602 522 060
Ministère des Infrastructures	Equité territoriale et développement des pôles	EMP	Prêts extérieurs - Fonds OPEP	4 982 002 009	4 982 002 009
Ministère des Infrastructures	Equité territoriale et développement des pôles	EMP	Prêts extérieurs - Fonds saoudien pour le Développement (FSD)	6 661 127 123	6 661 127 123
Ministère des Infrastructures	Infrastructures sociales et administratives	EMP	Prêts extérieurs - Agence Française de Développement	23 000 000 000	23 000 000 000
Ministère des Infrastructures	Infrastructures sociales et administratives	EMP	Prêts extérieurs - Eximbank/Corée du Sud	25 000 000 000	25 000 000 000
Total Ministère des Infrastructures				480 302 868 074	472 050 160 217
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation des services de transports routiers	DON	Dons extérieurs - Agence Française de Développement	1 443 449 030	1 443 449 030

Section	Programme Budgetaire	Type de Financement	Source de Financement	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation des services de transports routiers	DON	Dons extérieurs - Commission européenne	6 137 275 485	6 137 275 485
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation des services de transports routiers	DON	Dons extérieurs - KFW/RFA	7 764 516 990	7 764 516 990
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation des services de transports routiers	EMP	Prêts extérieurs - Agence Française de Développement	8 963 605 282	8 963 605 282
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation des services de transports routiers	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	38 501 599 564	38 501 599 564
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation des services de transports routiers	EMP	Prêts extérieurs - BEI	109 479 223 300	14 000 000 000
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation des services de transports routiers	EMP	Prêts extérieurs - CITY BANK	24 000 000 000	24 000 000 000
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation des services de transports routiers	EMP	Prêts extérieurs - Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB)	1 000 000 000	1 000 000 000
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation du réseau et des systèmes de transports ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - BAD/FAD	1 832 057 788	1 832 057 788
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation du réseau et des systèmes de transports ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - BADEA	4 655 030 737	4 655 030 737
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation du réseau et des systèmes de transports ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - BOAD	5 455 030 737	5 455 030 737
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	Développement et modernisation du réseau et des systèmes de transports ferroviaires	EMP	Prêts extérieurs - BPI FRANCE	1 694 915 254	1 694 915 254
Total Ministère des Transports Terrestres et Aériens				210 926 704 167	115 447 480 867
Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime	Infrastructures, transports fluvio-maritimes et Ports	DON	Dons extérieurs - PAYS BAS	2 000 000 000	2 000 000 000
Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime	Infrastructures, transports fluvio-maritimes et Ports	EMP	Prêts extérieurs - Eximbank/Corée du Sud	2 500 000 000	2 500 000 000
Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime	Pêche et Aquaculture	EMP	Prêts extérieurs - BANQUE MONDIALE	3 500 000 000	3 500 000 000

Section	Programme Budgetaire	Type de Financement	Source de Financement	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Total Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime				8 000 000 000	8 000 000 000
Présidence de la République	Présidence de la République	DON	Dons extérieurs - BAD/FAD	610 000 000	610 000 000
Présidence de la République	Présidence de la République	DON	Dons extérieurs - KFW/RFA	5 000 000 000	5 000 000 000
Présidence de la République	Présidence de la République	EMP	Prêts extérieurs - Agence Française de Développement	2 000 000 000	2 000 000 000
Présidence de la République	Présidence de la République	EMP	Prêts extérieurs - BAD/FAD	48 000 000 000	9 000 000 000
Présidence de la République	Présidence de la République	EMP	Prêts extérieurs - BOAD	400 000 000	400 000 000
Total Présidence de la République				56 010 000 000	17 010 000 000
Primature	Primature	DON	Dons extérieurs - Agence Française de Développement	2 866 683 616	2 866 683 616
Primature	Primature	DON	Dons extérieurs - Fonds mondial	4 173 858 425	4 173 858 425
Primature	Primature	EMP	Prêts extérieurs - BID	1 250 000 000	1 250 000 000
Total Primature				8 290 542 041	8 290 542 041
Total général				3 706 609 641 199	1 354 960 000 000

**ANNEXE XIII : RÉPARTITION PAR SECTION DU PLAFOND D'AUTORISATION DES
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2026**

CODE SECTION	SECTION	PLAFOND D'EMPLOIS EN ETPT
21	Présidence de la République	1 962
23	Office National de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC)	16
25	Conseil Constitutionnel	17
27	Cour Suprême	75
28	Cour des Comptes	230
30	Primature	877
31	Ministère de l'Intégration Africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	1 065
32	Ministère des Forces Armées	43 780
33	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	21 146
34	Ministère de la Justice	5 265
35	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme du Service Public	422
37	Ministère du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions	326
40	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime	504
41	Ministère des Infrastructures	80
43	Ministère des Finances et du Budget	6 045
48	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage	1 461
50	Ministère de l'Éducation Nationale	99 642
51	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	688
54	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	12 601
56	Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique	2 218
57	Ministère de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités	514
59	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Technique	4 814
60	Charges non Réparties	10
61	Ministère de l'Économie du Plan et de la Coopération	332
63	Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique	112
64	Ministère de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire	87
66	Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines	274
67	Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	611
68	Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	194
70	Ministère de l'Industrie et du Commerce	540
72	Ministère des Transports Terrestres et Aériens	175
74	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	168
75	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	126
TOTAL		206 375